

INNOVATIVE HERMETIC SOLUTIONS
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2018



**Société anonyme au capital
de 20 693 736 euros
Siège social : Site Sactar - 84500 - BOLLENE
338 070 352 RCS AVIGNON**

Le présent document de référence 2018 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 juillet 2019, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES MARCHÉS FINANCIERS

INNOVATIVE HERMETIC SOLUTIONS
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2018



Table des matières

1	PERSONNES RESPONSABLES	9
1.1	Personne responsable des informations	9
1.2	Déclaration de la personne responsable	9
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	10
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	10
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	10
2.3	Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	11
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	12
3.1	Informations financières consolidées 2016, 2017 et 2018	12
3.2	Informations financières (comptes annuels) 2016, 2017 et 2018	13
4	FACTEURS DE RISQUE	14
4.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	14
4.2	Risques juridiques	16
4.3	Risques industriels et environnementaux	18
4.4	Risques technologiques	20
4.5	Autres risques	20
4.6	Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques	21
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	27
5.1	Histoire et évolution de la société	27
5.2	Investissements	28
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	31
6.1	Principales activités	31
6.2	Principaux marchés	35
6.3	Événements exceptionnels	39
6.4	Position concurrentielle	40
7	ORGANIGRAMME	41
7.1	Organigramme du groupe	41
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	41
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	42
8.1	Immobilisations corporelles importantes	42
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	43
8.3	Impact environnemental de l'activité du groupe	43
8.4	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	43
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	44
9.1	Situation financière	44
9.2	Résultat d'exploitation	45

10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	48
10.1	Capitaux	48
10.2	Flux de trésorerie	48
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	48
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	49
10.5	Sources de financement attendues	50
10.6	Engagements hors bilan	50
10.7	Engagements et autres obligations contractuelles	50
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	51
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	52
12.1	Faits marquants de l'exercice 2018	52
12.2	Evènements postérieurs à la clôture 2018	52
12.3	Perspectives d'avenir	53
12.4	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2019 (extrait du communiqué de presse du 12 juillet 2019)	53
12.5	Évènements susceptibles d'influer sur les tendances	54
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	54
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	55
14.1	Conseil d'administration	55
14.2	Direction générale	55
14.3	Comité de direction du groupe	56
14.4	Comité de direction d'Egide SA	56
14.5	Conflits d'intérêts	56
14.6	Liste des mandats	57
14.7	Informations relatives aux membres du conseil d'administration	58
14.8	Informations sur les membres des comités de direction	59
14.9	Autres informations	61
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	62
15.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	62
15.2	Principes de rémunération des dirigeants	65
15.3	Montants versés par la société et ses filiales au directeur général et au directeur général délégué	67
15.4	Montants provisionnés	67
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	68
16.1	Code de gouvernement d'entreprise	68
16.2	Conseil d'administration	68
16.3	Informations sur les contrats de service	68
16.4	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	68
16.5	Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)	69
16.6	Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué (article 18 al.2 des statuts)	70
16.7	Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale	70
17	SALARIÉS	71
17.1	Répartition	71
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	71
17.3	Plans d'options de souscription d'actions	72
17.4	Impact social de l'activité du groupe	74
17.5	Information sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	74
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	75
18.1	Répartition du capital et droits de vote	75
18.2	Franchissement de seuils	75
18.3	Droits de vote différents	76

19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	77
19.1	Conventions réglementées	77
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	78
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	79
20.1	Informations financières historiques (2016 et 2017)	79
20.2	Informations financières pro forma	79
20.3	Etats financiers	80
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	120
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe	128
20.6	Politique de distribution des dividendes	135
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	135
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	135
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	136
21.1	Capital social	136
21.2	Acte constitutif et statuts	138
21.3	Marché des titres de la société	142
22	CONTRATS IMPORTANTS	143
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	143
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	144
24.1	Liste des documents et méthode de consultation	144
24.2	Communiqués de presse	144
24.3	Calendrier de parution des éléments financiers	144
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	145
26	INFORMATION EN MATIÈRE DE RSE	145
26.1	Informations relatives à l'impact social de l'activité	145
26.2	Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité	152
26.3	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	154
27	ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'AGO DU 11 JUIN 2019	156
27.1	Ordre du jour	156
27.2	Projet de texte des résolutions	157
27.3	Résultat des votes	164
28	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION	165



1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur James F. Collins, Directeur général

1.2 Déclaration de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence 2018 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion intégré dans présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document.

Fait à Trappes, le 18 juillet 2019

James F. Collins
Directeur général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

RSM PARIS (anciennement SYC SAS)

Madame Régine Stéphan
26 rue Cambacérés - 75008 Paris
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire

Renouvellement : assemblée générale mixte du 16 juin 2016

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Matthieu Moussy
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Renouvellement : assemblée générale mixte du 11 juin 2019

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

FIDINTER (anciennement MBV & Associés)

39 avenue de Friedland - 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Le Mer, démissionnaire. Il est précisé que la société SYC Audit a été absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine le 22 novembre 2010 par son associé unique, la société de commissaires aux comptes MBV & Associés.

Renouvellement : assemblée générale du 16 juin 2016

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

La loi Sapin 2 ayant supprimé l'obligation de nomination de commissaires aux comptes suppléants, le mandat de Madame Anik Chaumartin, qui arrivait à échéance à l'issue de l'assemblée ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, n'a pas été renouvelé.

2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

Les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre des exercices 2017 et 2018, figurant dans l'annexe aux comptes consolidés, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	RSM Paris				PWC Audit			
	2017		2018		2017		2018	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Certification des comptes	94 500	100%	72 900	100%	147 557	100%	145 409	100%
Autres services	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	94 500	100%	72 900	100%	147 557	100%	145 409	100%

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées 2016, 2017 et 2018

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2018.

Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Les états financiers du groupe en date du 31 décembre 2018 sont les quatorzièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2016, 2017 et 2018 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2016 IFRS	2017 IFRS	2018 IFRS
Chiffre d'affaires	22 171	30 892	31 735
Excédent brut d'exploitation	118	436	678
Résultat opérationnel	(592)*	(823)	(1 526)
Résultat financier	(132)	(751)	(645)
Impôt sur le résultat (produit)	0	1 208	(110)
Résultat net	(724)*	(366)	(2 281)
Actifs non courants	5 719	9 124	8 335
Trésorerie disponible	1 075	2 994	2 360
Dettes financières	5 377	6 984	6 930
Capitaux propres	6 070*	12 724	10 966
Total du bilan	16 018	25 727	23 423

En 2016, la croissance de l'activité du groupe a permis de dégager un excédent brut d'exploitation légèrement positif et a permis de réduire fortement la perte nette de l'exercice. Le démarrage des ventes céramique HTCC aux Etats-Unis a été plus lent que prévu, notamment lié à l'environnement incertain qui a précédé les élections présidentielles américaines. Suite à un ajustement post-clôture sur les avantages au personnel, un retraitement a été enregistré dans les éléments d'ouverture de l'exercice 2017. Les éléments impactés sont indiqués par une * (impact de 30 k€ sur le résultat et de 120 k€ sur les capitaux propres).

En 2017, la société Santier Inc. est entrée dans le périmètre du groupe. Cette nouvelle filiale, basée en Californie (Etats-Unis) a été créée pour exploiter les actifs et passifs d'exploitation acquis auprès de la société Thermal Management System LLC le 28 février 2017. Cette acquisition a été financée par une augmentation de capital de 8,2 millions d'euros réalisée en février 2017. Les profits de Santier sont venus nettement améliorer les résultats du groupe Egide, permettant notamment l'activation des reports déficitaires d'Egide USA Inc. qui a conduit à l'enregistrement d'un produit d'impôt de 1,2 million d'euros.

En 2018, le premier semestre avait été encourageant, tant au niveau de la croissance du chiffre d'affaires que de la maîtrise des charges, ce qui avait conduit le groupe à afficher ses premiers bénéfices après impôts. Sur la seconde partie de l'exercice, Egide SA fait à dû faire face à la baisse de la demande de l'un ses principaux clients, dont la politique d'exportation a été impactée par le renforcement de la réglementation, et Santier a dû composer avec un environnement beaucoup plus concurrentiel sur la fin de l'année. Heureusement, Egide USA a bénéficié de la forte croissance de ses ventes de produits céramique, mais cela n'a pas été suffisant pour que le groupe affiche la hausse attendue de ses ventes sur l'ensemble de l'année. En conséquence de la baisse d'activité constatée chez Egide SA au second semestre, l'outil industriel n'a pas généré assez de cash-flows positifs pour s'affranchir d'un test de dépréciation, qui s'est traduit par l'enregistrement dans les comptes de l'exercice 2018 d'une dépréciation de 0,93 million d'euros.

L'excédent brut d'exploitation est le résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations des immobilisations et avant dotations et reprises de dépréciations et provisions :

En milliers d'euros	2016 IFRS	2017 IFRS	2018 IFRS
Excédent brut d'exploitation	118	436	678
Amortissements & dépréciations des immobilisations	(611)	(922)	(1 901)
Dotations et reprises de dépréciations et provisions	(99)*	(337)	(303)
Résultat opérationnel	(592)*	(823)	(1 526)

* Voir ci-dessus

Voir chapitre 20.3.1 (comptes consolidés) du présent document.

3.2 Informations financières (comptes annuels) 2016, 2017 et 2018

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes annuels d'Egide SA pour les exercices 2016, 2017 et 2018 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires	14 268	15 725	15 128
Résultat exploitation	(961)	(1 666)	(1 791)
Résultat net	(684)	(1 546)	(1 726)
Actif immobilisé net	5 554	11 459	10 335
- dont financier	4 214	9 803	9 804
Trésorerie disponible	1 050	1 183	1 137
Dettes financières	913	1 672	1 725
Capitaux propres	6 571	12 728	11 002
Total du bilan	11 523	18 618	16 436

En 2016, la forte croissance des ventes (plus de 15%) a permis de se rapprocher du seuil de rentabilité et a fortement réduit la perte nette de l'exercice.

En 2017, la création de la nouvelle filiale Santier Inc. a augmenté la valeur des actifs immobilisés financiers. Cette opération a été financée par une augmentation de capital réalisée en février (8,2 millions d'euros), qui a renforcé les capitaux propres de la société. Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, les pertes se sont creusées notamment à cause des coûts liés au développement des ventes de produits pour les data-centers (embauche de contrats à durée déterminée et installations dédiées non enregistrées en immobilisations).

En 2018, Egide SA a dû faire face à une baisse de ses ventes annuelles (- 3,8%), principalement à cause de la réduction de la demande de l'un de ses principaux clients sur le second semestre. Les améliorations constatées en termes de maîtrise des coûts ont permis de réduire les pertes de l'exercice, mais l'activité n'a pas été suffisante pour atteindre le point d'équilibre. Cette rentabilité toujours laborieuse à atteindre et la lente reprise attendue au premier semestre 2019 ont conduit à l'enregistrement d'une dépréciation des immobilisations à hauteur de 0,94 millions d'euros dans les comptes de l'exercice 2018.

Voir chapitre 20.3.2 (comptes sociaux) du présent document.

4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible.

Voir également § 10.3 - Conditions d'emprunt et structure de financement

4.1.2 Risques de change

En 2018, Egide a réalisé 74% de ses ventes à l'exportation, dont 53% à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 15% à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 1,9 million de dollars (contre-valeur : 1,6 million d'euros), Egide USA Inc. a facturé pour 10 millions de dollars (contre-valeur : 8,4 millions d'euros) et Santier Inc. a facturé pour 10,6 millions de dollars (contre-valeur : 8,9 millions d'euros). En 2018, la parité du dollar face à l'euro (1,1815 en moyenne sur l'année contre 1,1293 en 2017) a impacté négativement le chiffre d'affaires du groupe de 1,7% à périmètre constant (c'est-à-dire hors Santier Inc.).

Sur l'année 2018 en moyenne, les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (2,1 millions de dollars) ont été utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (2,1 millions de dollars). En fin de mois, les dollars éventuellement en insuffisance ont été achetés en fonction des besoins, au cours du jour sur le marché à partir des comptes en euros. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne les filiales américaines, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA LLC, d'Egide USA Inc. et de Santier Inc. converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à leur trésorerie libellée en dollars.

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

(en milliers au 31 décembre 2018)	USD
Actifs en devises	10 370
Passifs en devises	2 204
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	+ 8 166
Position hors bilan	-
Position nette après gestion	+ 8 166
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	- 82
Cours du 31 décembre 2018 (1 euro =)	1,145
Impact en milliers d'euros	- 71

Voir également le paragraphe 20.3.1.5.2.4 du présent document de référence (gestion des risques financiers de l'annexe aux comptes consolidés).

4.1.3 Risques de taux

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant ses créances domestiques et exports. La commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 1,50%. Ces contrats ne sont pas déconsolidant.

Un prêt SOFIRED-PME a été reçu en décembre 2015 par Egide SA, accordé par Bpifrance pour un montant de 0,6 million d'euros dont 0,03 million ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. Cet emprunt ne présente aucun risque de taux puisqu'il supporte un taux fixe de 3,85% l'an. D'une durée de 7 ans, il bénéficie par ailleurs d'une franchise en capital de 2 ans.

En novembre 2017, Egide SA a émis un emprunt obligataire simple d'une valeur de 0,98 million d'euros. Le taux d'intérêt fixe est de 7%. L'emprunt est remboursable par mensualités fixes, sur une durée de 4 ans.

Au cours du second semestre 2018, la ligne de crédit revolving accordée à Egide USA Inc. par Midcap Business Credit LLC lui a été remboursée en totalité. Elle a été remplacée par un financement obtenu auprès de Pacific Mercantile Bank, constitué d'une ligne de crédit revolving de 2,0 millions de dollars maximum basée sur la valeur des créances clients et des stocks, d'un prêt immobilier de 1,5 million de dollars basé sur la valeur du tenant immobilier de Cambridge et d'un prêt long-terme de 1,5 million de dollars. Ce financement a été accordé jusqu'au 28 septembre 2020 pour le crédit revolving et jusqu'au 28 septembre 2023 pour les prêts. Le taux d'intérêt est Prime Rate publié par le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 point (avec un taux plancher de 5,50%) pour le crédit revolving et de 1,75 point (avec un taux plancher de 5,75%) pour les prêts.

Ce financement est assorti de deux covenants, l'un étant « Fixed Charges Coverage Ratio » calculé à compter du 1^{er} trimestre 2019 (ratio d'Ebitda sur intérêts, principal et frais relatifs à tout l'endettement versés sur la période + investissements non financés par le prêt, d'au moins 1,25) et l'autre un montant d'actif net (immobilisations hors incorporelles brutes moins les dettes) d'un minimum de 2,25 millions de dollars du 30 septembre 2018 au 31 mars 2019, puis de 2,55 millions de dollars du 30 juin au 30 septembre 2019 et enfin de 2,75 millions de dollars à compter du 31 décembre 2019. Le covenant d'actif net est respecté au 31 décembre 2018.

D'un montant de 0,21 million de dollars, les frais de mise en place de cette ligne de financement sont inscrits en « Coût de l'endettement financier brut » du résultat net de l'exercice 2018.

Par ailleurs, une ligne de financement a été accordée en mai 2017 à Santier Inc. par Pacific Mercantile Bank. D'un montant total maximum de 4,0 millions de dollars, elle se décompose en 2,5 millions maximum basé sur la valeur de l'encours client et des stocks (crédit revolving), de 1,0 million reçu sous forme de prêt remboursable sur 60 mois à compter du 1^{er} juin 2017 et de 0,72 million pour financer l'acquisition d'équipements industriels (prêt remboursable sur 60 mois à compter d'avril 2019). Le taux d'intérêt est Prime Rate publié dans le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 point pour le crédit revolving, de 1 point pour le prêt à terme et de 1 point pour le prêt finançant les équipements. Le prêt à terme et celui qui finance les équipements sont assortis de deux covenants, l'un étant « Fixed Charges Coverage Ratio » (ratio d'Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes à long terme, supérieur à 1,25) et l'autre un montant d'actif net hors incorporel d'un minimum de 3,0 millions de dollars. Ces covenants sont respectés à la clôture du 31 décembre 2018. Le contrat a été signé pour une durée de 2 ans (jusqu'au 5 mai 2019) mais est en cours d'extension jusqu'au 5 mai 2021.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dettes financières au 31 décembre 2018 par société et par échéance en fonction du taux de financement (fixe ou variable) :

Montants en K€	Total	Taux fixe	%	Taux variable	%
Prêt Sofired PME Défense	480	480	100 %		
Dettes de location financement	78	78	100 %		
Emprunt obligataire	721	721	100 %		
Dettes d'affacturage	1 811			1 811	100 %
Sous-total Egide SA	3 090	1 279	41 %	1 811	59 %
Emprunt immobilier	1 308			1 308	100 %
Emprunt équipements	1 310			1 310	100 %
Sous-total Egide USA	2 618	0	0%	2 618	100 %
Emprunt	597			597	100 %
Emprunt équipements	625			625	100 %
Sous-total Santier	1 222	0		1 222	100 %
Total	6 930	1 279	18 %	5 651	82 %

Montants en K€	Total	Taux fixe	%	Taux variable	%
Emprunt obligataire	483	483	100 %		
Emprunt bancaire	3 479			3 479	100%
Prêt Sofired PME Défense	360	360	100 %		
Dettes de location financement	36	36	100 %		
Sous-total dettes à long terme	4 358	879	20 %	3 479	80 %
Emprunt obligataire	238	238	100 %		
Emprunt bancaire	360			360	100 %
Dettes de location financement	42	42	100 %		
Prêt Sofired PME Défense	120	120	100 %		
Dettes d'affacturage et crédit revolving	1 812			1 812	100 %
Sous-total dettes à court terme	2 572	400	16 %	2 172	84 %
Total	6 930	1 279	18 %	5 651	82 %

Voir également §10.7 - Engagements et autres obligations contractuelles

4.1.4 Risques actions

La société ne détenant directement ni actions ni actions propres (autres que celles de sa filiale Egide USA LLC), elle n'est pas exposée au risque actions.

4.2 Risques juridiques

Voir §20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. Le cas échéant, la société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

4.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales Egide USA et Santier ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Limites contractuelles d'indemnité		
	Egide SA	Egide USA	Santier
Risques industriels	48 M€	9 M\$	5 M\$
Responsabilité civile	10 M€	9 M\$	5 M\$
Déplacements professionnels	5 M€	1 M\$	5 M\$
Auto-mission	Illimitée	N/A	5 M\$
Automobiles	Illimitée	9 M\$	5 M\$
Marchandises transportées	0,15 M€	N/A	N/A
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€	4,5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	N/A	N/A
Responsabilité civile employeur	0,15 M€	3 M\$	5 M\$

Le montant total des primes enregistrées en 2018 s'élève à 346 k€ (192 k€ pour Egide SA, 87 k€ pour Egide USA et 67 k€ pour Santier). Par ailleurs, les différentes polices d'assurance font l'objet de mises à jour régulières par les différents courtiers en charge de leur suivi.

4.2.4 Litiges sociaux

Il n'existe aucun litige social à la clôture de l'exercice.

4.2.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Dans le secteur de niche sur lequel intervient Egide, il existe inmanquablement des clients et des fournisseurs plus importants que d'autres qui, sans rendre la société dépendante, la mettent en risque quand surviennent des soubresauts dans leurs activités respectives.

En 2018, le premier client a représenté 12 % et le deuxième 7 % du chiffre d'affaires consolidé contre respectivement 16 % et 8 % en 2017. Un peu moins de la moitié des ventes ont été réalisées avec les 10 premiers clients du groupe en 2018, contre 52 % en 2017. Le risque, quand l'un d'eux réduit son activité, est l'impact important qu'il a sur l'entité qui est touchée (cas du premier client d'Egide SA dans le domaine de l'infrarouge en 2018 par exemple). Pour limiter ce risque, la direction commerciale a pour objectif d'élargir le portefeuille client ainsi que les secteurs d'activités adressés.

En 2018, 80 % des achats techniques du groupe (principalement des composants) ont été effectués auprès de 37 fournisseurs (sur un total de 201 actifs). Le premier fournisseur du groupe a représenté 8 % des achats, les 5 premiers 29 % et les 10 premiers 45 %. En 2017, 80 % des achats techniques avaient été effectués auprès de 42 fournisseurs (sur un total de 212). Le premier fournisseur du groupe avait représenté 8 % des achats, les 5 premiers 30 % et les 10 premiers 45 %.

4.2.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le groupe Egide réalise 26 % de ses ventes en France, 6 % en Europe et 53 % en Amérique du Nord (USA et Canada). Les 15 % restant se répartissent entre Israël (8 %), la Thaïlande (3 %), la Turquie (2 %), la Chine, la Corée du Sud, la Norvège, la Malaisie, l'Inde ou la Russie. Dans ces pays, les clients sont souvent des filiales de clients européens ou américaines, des entreprises locales à forte renommée ou cotées en bourse, ce qui met le groupe à l'abri des risques potentiels. En cas d'incertitudes sur un nouveau client, un paiement d'avance ou un acompte lui sera demandé afin de minimiser le risque d'impayé.

Les restrictions ITAR (International Trade in Arms Regulations) concernent toute société qui travaille avec des clients américains sur certains produits spécifiques à usage militaire. Si un produit est classifié « ITAR Restricted », la propriété intellectuelle dudit produit (design, procédé de fabrication voire usage) ne peut en aucun cas quitter le territoire américain, y compris par voie électronique (via e-mail), sans autorisation de son propriétaire. Pratiquement, cela signifie que le produit doit être fabriqué sur le sol américain par une société locale. Cette dernière peut appartenir à une société étrangère (cas d'Egide USA ou de Santier, dont l'actionnaire unique est indirectement Egide SA en France) ; ce qui importe est qu'aucun salarié d'Egide SA n'ait accès aux caractéristiques du produit « ITAR » et que ce produit soit intégralement fabriqué aux Etats-Unis. En cas de violation de cette règle, le site américain pourrait perdre sa licence ITAR, ce qui l'empêcherait d'avoir accès au marché militaire américain. Depuis le début de l'année 2018, le département d'Etat américain a cependant accordé un droit, dans le cadre d'un « Technical Assistance Agreement », à tout salarié d'Egide SA porteur d'un passeport européen, de circuler librement sur les sites de production d'Egide USA et de Santier, et éventuellement de travailler sur les produits « ITAR » avec les équipes locales. Les restrictions en matière d'export de données techniques et/ou de produits en dehors du territoire américain restent cependant en vigueur.

Par ailleurs, et comme on a pu le constater en 2018, les risques politiques ne sont plus uniquement attachés aux pays dits « à risque ». En effet, c'est bien la guerre économique que se livrent deux puissances mondiales (les Etats-Unis et la Chine) qui a eu des répercussions sur les clients européens du groupe Egide. A coup de tarifs douaniers et de menaces d'embargos sur des marchés militaires, c'est toute une économie qui a dû ralentir sa croissance, impactant directement les ventes, notamment d'Egide SA.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. Néanmoins, l'utilisation de produits dangereux (hydrogène, produits chimiques) dans le cadre de l'exploitation augmente les conséquences que pourraient avoir une explosion ou un incendie non rapidement maîtrisés.

En matière d'accident du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée et pourrait nécessiter d'avoir à procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à cette allergie.

4.3.2 Risques matières premières

Le groupe Egide utilise principalement de l'ASTM F15 (ou Kovar™), de l'alumine, des métaux précieux ou non comme matière première. L'ASTM F15 est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits métalliques achetés par le groupe auprès d'usieurs, d'emboutisseurs ou de fournisseurs de poudre. Le kovar est parfois approvisionné par Egide auprès de sociétés spécialisées françaises, américaines ou japonaises, mais il l'est plus généralement directement par ses fournisseurs de composants. Le groupe n'éprouve pas de difficulté à approvisionner ces matières premières, dont aucune n'est disponible qu'en quantité limitée.

L'évolution des prix des matières premières a bien évidemment un impact sur la valeur des stocks mais il reste limité dans la mesure où la part matière pure représente environ 10 % du coût d'un boîtier. En effet, la part la plus importante provient de la sous-traitance de ces métaux (usinage, emboutissage, moulage), part qui reste indépendante du niveau de prix de la matière travaillée.

Les composants achetés par Egide sont spécifiques à chaque client et à chaque produit. Leur achat est déclenché uniquement lorsque l'on reçoit une commande. Comme évoqué plus bas (paragraphe 4.3.3), notre métier ne permet pas d'avoir des rendements de production de 100 % ; il se peut donc que l'on reste avec des composants en surplus en stock, d'où notre politique de provisionnement (expliquée au paragraphe 20.3.1.5.3.2).

4.3.3 Risques métiers

Le métier d'Egide est de fabriquer des boîtiers d'interconnexion hermétiques. Combinant plusieurs briques technologiques et nécessitant une expertise de haut niveau, notre industrie ne permet pas d'assurer un rendement de 100 %. Par contre, il est parfois possible de retravailler des pièces mauvaises pour les rendre bonnes.

Quand un produit se révèle non hermétique chez le client, c'est-à-dire refusé par son propre contrôle d'entrée, il est très rapidement retourné pour réparation ou remplacement. Cela donne lieu à l'émission d'un avoir si le retour est accepté par Egide. Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles, des provisions sont enregistrées si des retours qualifiés sont intervenus après la période considérée (par le biais d'avoir à émettre). Excepté ces avoirs à émettre, il n'est enregistré aucune provision relative à un retour potentiel d'un client (les retours étant très peu nombreux chez Egide, cette provision ne pourrait qu'être statistique et la société préfère se baser sur la réalité des retours qui interviennent en général très rapidement après la livraison, permettant de les prendre en compte en comptabilité).

Une fois les produits acceptés par les clients, c'est-à-dire validés par leur contrôle d'entrée, Egide n'est plus responsable des problèmes qui pourraient survenir ultérieurement (pas de garantie après-vente). Aussi, aucune assurance spécifique n'est souscrite par la société autre que la responsabilité civile liée aux dommages corporels, matériels et immatériels causés après livraison (hors applications spatiales et aéronautiques).

Les rendements de production qui n'atteignent pas 100 % (entre 80 et 85 % en moyenne) sont inhérents au métier et concernent aussi bien Egide que ses concurrents. Cet état de fait est connu et est d'ailleurs intégré lors du calcul des cotations de boîtiers.

Concernant l'activité de Santier, qui est plus basée sur la fabrication de composants métalliques, les rendements de fabrication sont beaucoup plus proches des 95 % ; cela tient au métier qui est différent.

4.3.4 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Les processus de fabrication mis en œuvre entraînent l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure. Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont également régulièrement inspectés.

Préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000, Egide avait fait procéder à un audit d'environnement qui n'avait révélé aucun risque. Il en a été de même lors des due diligences relatives à l'acquisition des actifs et passifs d'exploitation qui ont conduit à la création de la filiale Santier Inc. en Californie en février 2017.

L'ensemble des équipements de production utilisés au sein du groupe Egide répond aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Le groupe respecte également la réglementation REACH, règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE. Ce règlement encourage également des méthodes alternatives pour l'évaluation des dangers liés aux substances afin de réduire le nombre d'essais sur animaux.

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

Les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les lasers pour télécommunication haut débit ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou le médical, et plus généralement la sécurité.

Cependant, dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, d'autres solutions pourraient être utilisées. Avec l'intégration de Santier Inc., société spécialisée dans la fabrication de matériaux dissipant et dont l'activité est complémentaire à celle des boîtiers, le groupe peut dorénavant répondre aux besoins de l'industrie électronique en matière de composants de dissipation thermique sans nécessité d'herméticité.

4.4.2 Baisse des prix

Certaines applications auxquelles les produits d'Egide s'adressent sont positionnées "haut de gamme" (télécommunications optiques longue distance, industries spatiale et aéronautique, défense et sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque en cas de forts volumes de production. Dans le cas où la réduction des coûts de production n'est pas suffisante pour atteindre le prix objectif tout en conservant une marge suffisante, le risque est de ne pas pouvoir prendre la commande du client. Pour ce qui concerne d'autres produits dont la technologie est plus simple, les acteurs des pays asiatiques sont souvent mieux placés en termes de prix et Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer aveuglément.

A chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût mais fiables est effectuée pour les composants utilisés dans la fabrication des boîtiers hermétiques, ce qui permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges et de proposer au client un prix satisfaisant par rapport à la concurrence et aux prix du marché. De plus, des efforts continus visant à améliorer la productivité et les rendements sont déployés sur chacun des sites, de manière à anticiper les baisses de prix qui pourraient être demandées, tout en maintenant les marges.

4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques ou des composants dissipant spécifiques reste difficile à acquérir et nécessite un processus de qualification préalable long et coûteux. Il faut ensuite être en mesure de produire de façon régulière, dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais également aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide. Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut facilite la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif où la technologie utilisée ne requière pas forcément autant de compétences que celles, haut de gamme, détenues par Egide.

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés "high tech"

La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications, en 2009 dans l'aéronautique ou en 2010 dans le spatial. En 2018, c'est une guerre économique entre les Etats-Unis et la Chine qui a déstabilisé les marchés européens. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats, même si depuis peu, les cycles sont très rapprochés, de forte amplitude et liés à un environnement économique et financier mondial de plus en plus impactant et pas forcément en lien direct avec nos débouchés (crise des « subprimes » de 2008, baisse du cours du pétrole en 2015, élections présidentielles aux USA en 2016 ou tensions USA/Chine en 2018 par exemple).

4.5.3 Risques liés aux implantations géographiques

Les unités opérationnelles du groupe implantées en France ou aux Etats-Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur situation géographique. L'installation du site de production français à quelques kilomètres d'une centrale nucléaire n'a jamais posé de problème particulier.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient peut avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société peut présenter un certain risque de liquidité, le volume quotidien moyen d'échanges en 2018 étant seulement de 13 543 titres échangés par jour (soit 0,17 % du capital) contre 24 577 en 2017 ou 12 173 en 2016.

4.5.5 Risques liés aux phénomènes météorologiques

Les sites français et américains de production ne sont pas situés dans des zones particulièrement touchées par des phénomènes météorologiques d'ampleur, à l'exception du site de Santier Inc, installé à San Diego en Californie dans une région sismique.

L'impact de phénomènes climatiques particulièrement soudains et dangereux (les inondations en Thaïlande en 2011 ou l'ouragan Sandy sur la côte Est des Etats-Unis en 2012 par exemple) peut cependant être significatif si les clients du groupe installés dans les zones géographiques concernées sont touchés. Cela reste heureusement rare et malheureusement en dehors de toute maîtrise par la société.

4.5.6 Risques liés la politique de croissance externe

La société reste attentive aux éventuelles opportunités de croissance externe qui pourraient se présenter, tout en étant consciente que l'obtention préalable du financement en conditionne la bonne fin. Dans l'hypothèse où cette condition est levée ou que le groupe dispose d'éléments lui permettant de la lever, et si les conclusions des audits d'acquisition sont positives, le groupe devra intégrer le risque lié à l'entrée de la société cible au sein du groupe, tant en termes de management que de financement de l'activité future. L'évaluation de ce risque est l'un des éléments pris en compte par le conseil d'administration pour valider toute opération de croissance externe future qui lui serait présentée. Ce processus ayant conduit à l'acquisition de Santier en début d'année 2017, il a montré qu'il était satisfaisant.

4.5.7 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

A ce jour, le groupe n'a pas identifié de risque financier caractérisé lié aux effets du changement climatique.

4.6 Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques

4.6.1 Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Le risque représente la possibilité qu'un évènement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société,
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs,
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société (crédibilité),
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Au sein d'Egide, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur général et des directeurs opérationnels,
- Un processus de gestion : une cartographie des risques dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque est ensuite évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place,
- Un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auquel il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les points d'attention couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) ; la société a recours à ses conseillers juridiques quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, salariés, clients, fournisseurs, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction d'Egide SA et les responsables de chacune des filiales reçoivent tous les mois un suivi du chiffre d'affaires, des prises de commandes, du carnet de commande, des effectifs ainsi qu'une situation de trésorerie par entité et au niveau du groupe.

Les responsables d'unités reçoivent également tous les mois un compte de résultat leur permettant de comparer les performances écoulées par rapport au budget. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Le directeur général communique au conseil d'administration, sous forme de slides Powerpoint, un ensemble d'indicateurs concernant le groupe et présentant principalement les éléments liés aux prises de commandes et à la facturation, les prévisions de trésorerie à court terme, les effectifs, les comptes de résultats ainsi que les commentaires nécessaires à la compréhension desdits indicateurs. La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs si nécessaire.

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Jusqu'au 31 décembre 2018, la société publiait chaque trimestre le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. A compter du 1^{er} janvier 2019, cette diffusion sera uniquement semestrielle. La direction financière publie également une situation intermédiaire consolidée à mi-exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale, revus par le comité d'audit et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation semestrielle, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et de chacune des filiales, puis sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les versions papiers des documents peuvent être obtenues au siège social ou sur le site administratif de l'entreprise.

4.6.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

Comme précédemment exposé, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

4.6.3 Principes généraux de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- La fiabilité des informations financières,

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2015 (Egide SA) ou AS 9100 (Egide USA et Santier), le groupe Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement des systèmes qualité en place (regroupées au sein de Manuels Qualité). Ces systèmes couvrent l'ensemble des activités de production du groupe (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage à appliquer la politique qualité qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés chaque année par la direction générale et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par les directions qualité, analysées en comité de direction ou lors des revues de direction sur chacun des sites.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis, les délais d'approvisionnements et le bon déroulement des relations entre Egide et les parties intéressées (clients, fournisseurs, salariés et autres tiers).

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Sur chacun des sites, afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec sa direction et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Chez Egide SA, la direction effectue une fois par an une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. Dans les filiales Egide USA et Santier, cette revue est effectuée respectivement tous les semestres et tous les trimestres. Les revues de direction sont préparées par les directions qualité, qui sont chargées d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Ces revues sont réalisées notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Ces revues permettent de mesurer l'efficacité des systèmes de management de la qualité, de redéfinir les objectifs correspondants et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans des plans d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue des entités et du groupe.

4.6.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur dans chaque pays (France et Etats-Unis). Il dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, bureau d'études, production,...), il n'est pas encore totalement intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001 ou de l'AS 9100 et décrites dans les Manuels Qualités (seul un « processus comptable et financier » existe).

Maison mère Egide SA : la direction financière est assurée par le directeur administratif et financier, qui supervise la responsable comptable et son adjoint. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière, qui dépend directement de la direction générale. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiale Egide USA Inc. : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur du site. Au sein du service, une contrôleur financière et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA intervient en support et se rend régulièrement sur place ; elle s'assure de l'application de la politique générale du groupe dans la filiale.

Filiale Santier Inc. : la société possède sa propre structure comptable et financière, dont la direction en était assurée par un directeur financier local (jusqu'au 15 mars 2019) puis par le directeur du site (à partir du 15 mars 2019). Au sein du service, la comptable salariée, assistée d'un contrôleur financier extérieur à temps partiel, s'assure de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA intervient en support et se rend régulièrement sur place ; elle s'assure de l'application de la politique générale du groupe dans la filiale.

Filiale Egide USA LLC : cette structure est la holding qui détient directement les deux filiales américaines du groupe (Egide USA Inc. et Santier Inc.). Elle a pour unique actionnaire Egide SA. La tenue de la comptabilité de cette société est directement assurée par le service comptable d'Egide SA car compte tenu de son absence d'activité, il y a très peu de mouvements à enregistrer. La société n'a par ailleurs pas de compte bancaire.

De manière globale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère, tout en respectant les obligations de leur pays. S'agissant des éléments d'information mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chacune des filiales et d'une révision, le cas échéant, par la direction comptable et financière d'Egide SA.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, suivi des sociétés de factoring, ...),
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- Des procédures d'inventaire physique et de valorisation des stocks,
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations, gérés en interne ou par l'intermédiaire de sociétés de prestations de services informatiques.

Les responsables des systèmes d'informations (responsable informatique ou directeur d'unité en l'absence de personnel dédié) s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

4.6.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (direction générale, conseil d'administration, comité d'audit) que l'ensemble des collaborateurs de la société (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

4.6.5.1 La direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. A cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières
- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel et en outils informatiques)
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture retenues pour l'établissement des comptes ainsi que les estimations impliquant un jugement de sa part. Elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le comité d'audit. Enfin, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

4.6.5.2 Le conseil d'administration

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé par le comité d'audit des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès dudit comité que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est par ailleurs, par la voie de son président, régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale et du comité d'audit (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

4.6.5.3 Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé des quatre administrateurs indépendants de la société (sur les cinq membres qui composent le conseil, dont le président directeur général). Il se réunit notamment pour prendre connaissance de la cartographie des risques et des projets de comptes semestriels et annuels. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu qui est ensuite présenté au conseil d'administration.

4.6.5.4 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction.

4.6.5.5 L'audit interne

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction

4.6.5.6 Le personnel de la société

Le groupe s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et AS 9100, et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à son activité. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de chaque entité, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

4.6.6 Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes présentées au comité d'audit. Pour toutes les sociétés du groupe, les mêmes cabinets de commissaires aux comptes ont été choisis pour procéder au contrôle des comptes, en faisant appel aux bureaux locaux pour ce qui concerne les entités américaines.

4.6.7 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 338 070 352. Elle était préalablement enregistrée sous ce même numéro au registre du commerce et des sociétés de Versailles avant le transfert du siège social décidé le 28 mai 2010.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi. Son code APE est 2611Z.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé Site Sactar – 84500 Bollène - France (Tél : 04 90 30 97 11) depuis le 28 mai 2010. Il était situé auparavant au 2 rue René Descartes puis au 4 rue Edouard Branly - Bât. Hermès I, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes - France (Tél : 01 30 68 81 00), où sont restés les bureaux administratifs.

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par les dispositions du code de commerce ainsi que par ses statuts.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

1986 : création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité "encapsulation" de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : éclatement de la "bulle Internet", qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société.

2009 : crise économique mondiale (subprimes) impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

2010 : sortie de crise au second semestre de l'année, forte progression des marchés infrarouge et retour significatif du marché des télécommunications par fibre optique. Transfert juridique du siège social (voir § 5.1.4).

2011 : un bon premier semestre en termes de chiffres d'affaires mais un ralentissement au cours du second semestre à cause d'une crise économique liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis, ayant entraîné une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes à court terme.

2012 : une situation économique mondiale qui s'enlise dans la crise, impactant fortement les marchés d'Egide SA. Ceux des filiales américaine et anglaise restent moins touchés.

2013 : la filiale anglaise Egide UK et la filiale marocaine Egima sont cédées.

2014 : le groupe construit une stratégie ambitieuse autour de ses métiers de base, les boîtiers hermétiques pour applications critiques. Il modifie sa gouvernance en dissociant la fonction de président du conseil (assurée par Philippe Brégi) et celle de directeur général (assurée par Eric Michel puis par James F. Collins).

2015 : le plan stratégique est mis en œuvre. La duplication de la ligne de fabrication de boîtiers céramique HTCC de Bollène (France) sur Cambridge (USA) démarre, financée par une augmentation de capital de 5 millions d'euros, dans le but de fournir au marché militaire américain soumis aux restrictions ITAR¹ des boîtiers céramique fabriqués localement. La première commande est livrée à un client américain, leader dans le domaine de l'imagerie thermique. Le déploiement du réseau commercial, démarré fin 2014, s'est poursuivi et les investissements en équipements sur le site de Bollène ont démarré.

2016 : le plan de développement de la céramique aux Etats-Unis est ralenti par l'environnement incertain lié aux élections présidentielles américaines de novembre, qui a entraîné le gel du lancement de nouveaux programmes militaires sur lesquels Egide USA comptait se positionner. Dans le même temps, l'entité française réalise sa meilleure progression de chiffre d'affaires depuis 2010. Monsieur Brégi quitte la présidence du conseil d'administration en juin ; cette fonction sera assurée par Monsieur Collins, directeur général.

2017 : le groupe annonce la création d'une nouvelle filiale américaine, Santier Inc., basée à San Diego en Californie, qui fabrique des composants métalliques et des fonds dissipant la chaleur. L'acquisition des actifs et passifs exploités par Santier Inc. est financée par une augmentation de capital de 8,2 millions d'euros finalisée en février.

2018 : le groupe renforce l'équipe de direction avec l'arrivée de nouveaux profils (Eric Delmas en qualité de directeur du site de Bollène, Vincent Courty en qualité de directeur des ventes Monde et Gabriel Vitorla en qualité de directeur régional des ventes pour la zone Midwest des Etats-Unis). Côté industriel, le plan céramique HTCC s'accélère avec des ventes ayant dépassé le million de dollar.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par le groupe concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les sites de production. En 2016, l'investissement majeur concernait la ligne de fabrication de boîtiers céramique HTCC sur le site d'Egide USA, avec l'acquisition d'un four supplémentaire. En 2017, les dépenses ont principalement concerné Egide SA, avec une nouvelle salle propre et une nouvelle chaîne de dorure chimique pour les activités optiques. En 2018, les investissements ont été principalement réalisés par Santier, avec l'acquisition de centres d'usinage à commande numérique.

⁽¹⁾ Les restrictions ITAR (International Trade in Arms Regulations) concernent toute société qui travaille avec des clients américains sur des produits à usage militaire. Si un produit est classifié « ITAR », la propriété industrielle dudit produit (design, procédé de fabrication voire usage) ne peut en aucun cas quitter le territoire américain, y compris par voie électronique (via e-mail), sans autorisation de son propriétaire. Pratiquement, cela signifie que le produit doit être fabriqué sur le sol américain par une société locale. Cette dernière peut appartenir à une société étrangère (cas d'Egide USA, dont l'actionnaire unique est indirectement Egide SA en France) ; ce qui importe est qu'aucun salarié d'Egide SA n'ait accès aux caractéristiques du produit « ITAR » et que ce produit soit intégralement fabriqué aux Etats-Unis. En cas de violation de cette règle, le site américain pourrait perdre sa licence ITAR, ce qui l'empêcherait d'avoir accès au marché militaire américain.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour les années 2016 à 2018 sont les suivantes :

En milliers d'euros	2016	2017	2018
Immobilisations incorporelles	93	1	18
Terrains et constructions	28	14	0
Installations techniques et outillages	769	438	666
Autres immobilisations	94	583	190
Total	984	1 036	874

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements du groupe pour l'exercice 2019 est de l'ordre d'un demi-million d'euros dont environ les trois quarts sont prévus pour Santier (nouveau centre d'usinage) ; le reste se répartirait à part égale entre Egide SA et Egide USA afin de couvrir les dépenses de sécurité des installations et d'entretien des bâtiments. Ces investissements seront financés sur fonds propres, grâce aux lignes de financement (Santier) ou en crédit-bail pour les équipements de production.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Chez Egide SA, des investissements destinés à moderniser les installations céramiques et automatiser les contrôles pour baisser les coûts de production et augmenter la compétitivité de l'entreprise seront engagés rapidement grâce à la réussite de la levée de fonds clôturée mi-juin 2019. La mise en conformité des bâtiments industriels devra également nécessiter quelques investissements nouveaux. L'ensemble de ces engagements est évalué à environ 2 millions d'euros.

Chez Egide USA et Santier, il n'est pas prévu d'autres engagements importants en dehors des dépenses de renouvellement d'équipements habituelles.

5.2.4 Nantissements des actifs

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant en date du présent document :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles Corporelles Financières			Néant		
Total					

Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.

5.2.5 Nantissements des biens acquis en crédit-bail

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements liés aux contrats de crédit-bail existant chez Egide SA en date du présent document :

Date de l'inscription	Équipement	Montant	Date d'échéance
13 mars 2015	Rhéomètre	29 435 €	11 février 2020
13 mars 2015	Machine de découpe céramique	17 170 €	11 février 2020
17 juillet 2015	Machine de mesure dimensionnelle	38 000 €	15 juin 2020
15 février 2016	Machine de mesure dimensionnelle	35 200 €	14 décembre 2020
26 mars 2016	Tour d'usinage	57 000 €	15 février 2021
22 juin 2016	Laminoir Tricylindre	35 061 €	1 ^{er} mai 2021
Total		211 866 €	

Il est précisé qu'aucune inscription de même nature n'existe chez Egide USA ou chez Santier.

6 APERÇU DES ACTIVITÉS

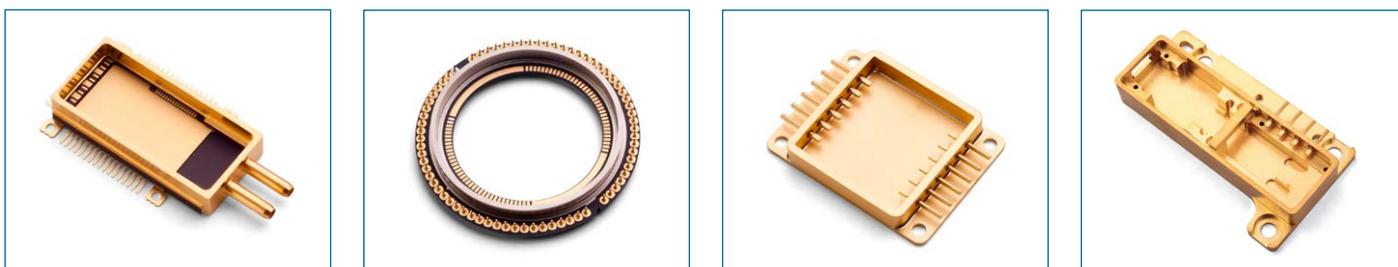
6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques².

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique³ et modélisation hyperfréquence⁴. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit sa propre céramique et a la capacité de fabriquer des perles de verre.



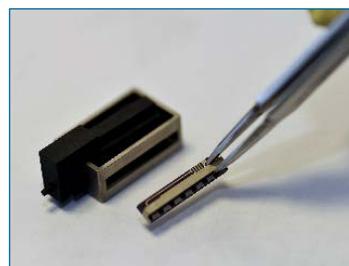
6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que par exemple le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.



⁽²⁾ Science de l'étude de composants permettant la génération, la transmission, le traitement (modulation, amplification) ou la conversion de signaux optiques

⁽³⁾ Etude des composants électroniques qui émettent ou interagissent avec la lumière, base des télécommunications par fibre optique

⁽⁴⁾ Analyse d'une onde radio de fréquence très élevée, comprise entre 1 et 100 GHz, utilisée dans l'électronique

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques. Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent soit des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge, soit des fonds céramique complexes sur lesquels sont reportés des cadres métalliques pour les applications télécoms.

Intégration d'éléments passifs

S'appuyant sur son expertise d'assemblage complexe, Egide a étendu son domaine d'activité en réalisant pour certains de ses clients l'intégration de composants passifs (éléments dissipant, TEC⁵, optiques, ...). Cette offre fait dorénavant partie de la proposition Egide et permet au client de rester centré sur son métier de base.

6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or, Nickel ou Argent), sur une ligne de traitement de surface semi automatisée ou manuelle selon les sites de production et les applications.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- nickelage des composants céramiques avant leur assemblage
- pré traitements des composants métalliques
- dorure des boîtiers verre - métal et céramique au stade final de la fabrication
- argenture de joints

La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.



6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou "céramique cofrittée à haute température". Source de miniaturisation et de connectivité complexe, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation d'inserts, de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules) ou de composants spécifiques répondant aux besoins des marchés infra-rouge ou télécoms haut de gamme.

⁽⁵⁾ Thermo Electric Cooler ou refroidissement thermoélectrique (technique de refroidissement utilisant la thermoélectricité. On utilise pour cela des composants nommés « modules Peltier » qui transforment un courant électrique en une différence de température).

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou "green tape")

La céramique "cru" est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin d'établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique "cru" dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine - tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).



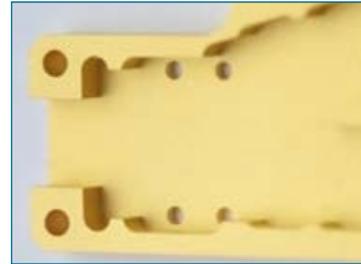
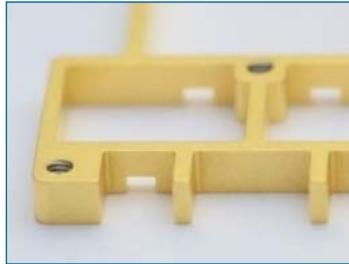
6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600°) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.



6.1.2 Les fonds dissipant et composants métalliques

Depuis le 28 février 2017, date de la création de la société Santier Inc. et de l'acquisition des actifs et des passifs d'exploitation de la société TMS LLC, le groupe dispose d'une capacité de fabrication de composants métalliques et de matériaux dissipant du type CuMo (Cuivre Molybdène) ou CuW (Cuivre Tungstène) sur son site industriel de San Diego en Californie. Les débouchés sont les applications électroniques (hyperfréquences, optronique) à destination des marchés de défense américains (certifiés ITAR), du médical et des télécoms. L'entité est un fournisseur potentiel de matériaux dissipant utilisés dans la fabrication de boîtiers hermétiques et un client potentiel de composants céramique HTCC fabriqués à Cambridge, MD.



6.1.3 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2016		2017		2018	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre-métal	14 173	63,9	22 341	72,3	22 468	70,8
Produits céramique	7 772	35,1	8 324	27,0	8 759	27,6
Études	219	1,0	226	0,7	250	0,8
Autres	7	0,0	1	0,0	258	0,8
Total	22 171	100,0	30 892	100,0	31 735	100,0

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2016		2017		2018	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	6 216	44,0	7 254	46,6	5 822	40,5
Produits céramique	7 683	54,4	8 083	51,9	8 048	56,0
Etudes	219	1,6	226	1,5	250	1,7
Autre	7	0,0	1	0,0	258	1,8
Sous total Egide SA	14 124	100,0	15 564	100,0	14 378	100,0
Produits verre-métal	7 957	98,9	7 005	96,7	7 713	91,6
Produits céramique	89	1,1	241	3,3	710	8,4
Etudes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous total Egide USA	8 047	100,0	7 246	100,0	8 423	100,0
Produits verre-métal	0	0,0	8 082	100,0	8 934	100,0
Produits céramique	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Etudes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous total Santier	0	0,0	8 082	100,0	8 934	100,0
Total	22 171	-	30 892	-	31 735	-

Pour mémoire, les activités de la société Santier Inc. ne sont intégrées qu'à partir du 28 février 2017.

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide a étendu ses activités aux marchés de l'aéronautique civile, de la sécurité et des applications industrielles de l'infrarouge. Un même produit pouvant avoir à la fois un débouché militaire ou industriel, la segmentation des marchés est basée sur les applications, quel que soit le secteur final adressé.

6.2.1 L'imagerie thermique

Sont classés dans cette famille les composants pour famille de produits utilisant les radiations infrarouges pour former une image. Les composants pour l'imagerie thermique peuvent concerner tant les détecteurs refroidis par cryogénie pour des applications militaires ou spatiales que des détecteurs sophistiqués dits « non refroidis » pour des applications militaires, industrielles, automobiles ou médicales.

Dans le domaine militaire, les produits fournis par Egide sont utilisés dans la fabrication de caméras thermiques très haute définition, avec une portée de plusieurs kilomètres en vision nocturne. Le désir de renforcer la sécurité a rapidement étendu ces applications infrarouge à des domaines multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz, ... Dérivées des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

Ce marché de l'imagerie thermique est en plein essor (Source : Marketandmarkets), la part des composants étant évaluée à 6,2 milliards de dollars en 2015. La croissance moyenne attendue est, toujours selon cette étude, de 6,3 % entre 2015 et 2020.

Faisant principalement appel à la technologie céramique, les boîtiers pour applications infrarouges sont majoritairement fournis par Egide SA. Grâce à la mise en place de la ligne de production céramique HTCC sur le site d'Egide USA, opérationnelle depuis la fin de l'année 2015, le marché militaire américain qui requiert une production locale est également servi par la filiale américaine du groupe.

6.2.2 Les composants de puissance

Sont classés dans cette famille les boîtiers ou éléments utilisés par les convertisseurs de courant. Les applications les plus fréquentes sont les convertisseurs DC-DC, les moteurs électriques, les variateurs de fréquence, les hybrides de puissance, propulseurs de puissance pour les marchés de la défense, du spatial et de l'aéronautique (calculateurs de régulation des moteurs ou FADEC – Full Authority Digital Engine Control).

Faisant principalement appel à la technologie verre-métal, les composants pour applications de puissance sont majoritairement fournis par Egide USA au sein du groupe.

6.2.3 L'optronique

Sont classés dans cette famille les composants pour famille de produits émettant, détectant ou recevant de la lumière. L'application finale la plus connue du domaine concerne les télécommunications par fibre optique.

Ainsi, les produits d'Egide se retrouvent directement dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques et les éléments dissipant la chaleur sont indispensables :

- Les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre,
- Les récepteurs, qui font l'opération inverse,
- Les modulateurs, qui servent à transformer un signal optique continu en suite de 0 et de 1,
- Les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance,
- Les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications,
- Les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal,
- Les commutateurs de longueurs d'onde (WSS) qui permettent la réutilisation d'une même longueur d'onde par plusieurs utilisateurs.

Si les réseaux longue distance et métropolitains en fibre optique représentent une grosse partie du marché télécoms, les besoins émis par les data-centers émergent rapidement, avec de très gros volumes et des prix serrés. Jusqu'alors absent de ce dernier marché, le groupe a tenté de la pénétrer avec une première commande enregistrée mi-2016. Malheureusement, le client a rapidement changé de technologie et n'a pas donné de suite avec de nouvelles commandes. Il est néanmoins prévu de poursuivre les développements dans ce secteur, mais sur avec des produits plus « haut de gamme », c'est-à-dire plus haut en débit.

Les boîtiers pour l'optronique font principalement appel à la technologie céramique et sont pour l'instant fournis par Egide SA, le site américain restant dédié aux produits soumis aux contrôles ITAR (International Trade in Arms Regulations). Les fonds dissipant la chaleur sont quant à eux fournis par Santier.

6.2.4 Les boîtiers hyperfréquences

Sont classés dans cette famille les composants utilisés par des ensembles qui fonctionnent à des fréquences comprises entre 3 et 100 GHz. Les applications les plus fréquentes concernent les marchés militaires, spatiaux et des télécommunications, notamment les stations de base sans fil (tours cellulaires), les réseaux Wi-Fi, les antennes de satellites, les radars, le contrôle du trafic aérien ou les réseaux de transport de données par fibres optiques.

Ils sont généralement fabriqués en utilisant la technologie céramique HTCC, bien qu'il y ait également des connecteurs verre-métal (GPO, GPPO, etc.) qui répondent aux besoins des clients ; les composants hyperfréquence sont fournis par les trois entités du groupe.

6.2.5 Répartition du chiffre d'affaires par applications

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par applications est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2016		2017		2018	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	9 973	45,0	10 949	35,4	10 720	33,8
Puissance	5 619	25,3	6 541	21,2	6 014	19,0
Optronique	2 476	11,2	4 162	13,5	5 416	17,1
Hyperfréquences	2 551	11,5	5 973	19,3	6 156	19,4
Autres	1 552	7,0	3 267	10,6	3 429	10,7
Total	22 171	100,0	30 892	100,0	31 735	100,0

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par applications est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2016		2017		2018	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	8 637	61,1	9 924	63,8	9 165	63,7
Puissance	870	6,2	1 050	6,8	396	2,8
Optronique	2 099	14,9	1 539	9,9	2 179	15,2
Hyperfréquences	1 376	9,7	1 994	12,8	1 278	8,9
Autres	1 142	8,1	1 057	6,7	1 360	9,4
Sous total Egide SA	14 124	100,0	15 564	100,0	14 378	100,0
Imagerie thermique	1 336	16,6	355	4,9	1 096	4,9
Puissance	4 744	59,0	4 622	63,8	4 848	63,8
Optronique	377	4,7	435	6,0	547	6,0
Hyperfréquences	1 175	14,6	1 311	18,1	1 169	18,1
Autres	415	5,1	523	7,2	763	7,2
Sous total Egide USA	8 047	100,0	7 246	100,0	8 423	100,0
Imagerie thermique	0	0,0	670	8,2	459	8,2
Puissance	0	0,0	869	10,8	770	10,8
Optronique	0	0,0	2 188	27,1	2 689	27,1
Hyperfréquences	0	0,0	2 669	33,0	3 708	33,0
Autres	0	0,0	1 686	20,9	1 308	20,9
Sous total Santier	0	0,0	8 082	100,0	8 934	100,0
Total	22 171	-	30 892	-	31 735	-

Pour mémoire, les activités de la société Santier Inc. ne sont intégrées qu'à partir du 28 février 2017. Le secteur « Autres » de Santier comprend principalement l'activité médicale, propre à la filiale.

6.2.6 Les clients

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2018, tous segments d'activité confondus, ont représenté 48 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients 35 % et le premier client du groupe 12 %. En 2017, ces chiffres étaient respectivement de 52 %, 39 % et 16 %. L'arrivée de Santier au sein du périmètre a contribué à cet réduction de la dépendance avec les principaux clients.

Sur la base de son portefeuille clients, Egide estime être à l'abri de tout risque commercial, ce qui ne rend pas nécessaire une assurance-crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage. Mais il arrive parfois qu'une avance à la commande soit demandée à des nouveaux clients, lors d'une première relation. Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients. La durée des contrats commerciaux

dépend souvent de la quantité de produits commandés. Pour des projets avec des faibles volumes, les commandes couvriront une période de quelques semaines et seront régulièrement prises au cours d'une année ; pour des programmes impliquant des volumes plus importants, les commandes couvriront une période de plusieurs mois avec un cadencement des livraisons, voire plusieurs années s'il s'agit de contrats cadres. S'il existe des contrats significatifs, ils sont mentionnés au chapitre 22.

L'organisation commerciale du groupe s'appuie sur des salariés directs ainsi que sur un réseau d'agents non exclusifs mais spécialisés en produits « high-tech » couvrant l'Italie, le Royaume Uni, l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, Israël, la Turquie et la Corée du Sud. Depuis mi-2018, Vincent Courty est à la tête du service commercial monde tandis que Gabe Vitorla a rejoint le groupe pour prendre en charge la zone Amérique du Nord. Le service commercial compte 10 collaborateurs répartis sur les 3 sites ; le service marketing est basé en France.

6.2.7 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2016		2017		2018	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	7 460	33,6	8 449	27,4	8 124	25,6
Union Européenne (hors France)	2 052	9,3	2 877	9,3	1 958	6,2
Amérique du Nord	8 588	38,7	15 202	49,2	16 909	53,3
Reste du monde	4 071	18,4	4 364	14,1	4 744	14,9
Total	22 171	100,0	30 892	100,0	31 735	100,0

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2016		2017		2018	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	7 460	52,8	8 445	54,3	8 109	56,4
Union Européenne (hors France)	1 943	13,8	2 711	17,4	1 613	11,2
Amérique du Nord	706	5,0	497	3,2	568	4,0
Reste du monde	4 015	28,4	3 911	25,1	4 088	28,4
Sous total Egide SA	14 124	100,0	15 564	100,0	14 378	100,0
France	0	0,0	5	0,1	14	0,1
Union Européenne (hors France)	109	1,4	164	2,2	337	4,0
Amérique du Nord	7 876	97,9	7 057	97,4	7 972	94,7
Reste du monde	62	0,7	20	0,3	100	1,2
Sous total Egide USA	8 047	100,0	7 246	100,0	8 423	100,0
France	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Union Européenne (hors France)	0	0,0	3	0,0	7	0,1
Amérique du Nord	0	0,0	7 648	94,7	8 370	93,7
Reste du monde	0	0,0	431	5,3	557	6,2
Sous total Santier	0	0,0	8 082	100,0	8 934	100,0
Total	22 171	-	30 892	-	31 735	-

Pour mémoire, les activités de la société Santier Inc. ne sont intégrées qu'à partir du 28 février 2017.

6.3 Événements exceptionnels

Le marché des télécommunications (optronique) a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, qui s'est poursuivie jusqu'à mi 2010 malgré un sursaut en 2008. Elle avait conduit à la fermeture du site de production de Trappes.

En 2009, c'est une crise économique mondiale qui a touché tous les secteurs de l'économie, ses conséquences ayant été particulièrement sévères pour toutes les sociétés du groupe Egide. Elle a d'ailleurs conduit la société à mener une réorganisation industrielle, notamment par un repositionnement de la filiale Egide USA sur ses marchés militaires domestiques (entraînant la réduction de moitié de ses effectifs), un transfert de la production de produits télécoms vers le site de production français et l'arrêt de l'activité exercée sur le site marocain à compter du 1^{er} juillet.

En 2011, la crise liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis a eu des répercussions sur l'industrie, entraînant une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes. Pour Egide, cela s'est d'abord traduit par des rééchelonnements de livraisons au cours du troisième trimestre, puis par des reports de livraisons sur les premiers trimestres 2012 là où la demande était positionnée sur le quatrième trimestre 2011. Tous les clients de la société ont été plus ou moins touchés par ce phénomène, et ce quel que soit leur secteur d'activité. Les clients télécoms ont cependant été les plus touchés, ce qui s'est traduit chez Egide par une révision à la baisse du chiffre prévu au second semestre 2011. L'année 2011 s'est donc close sur une progression du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2010, mais dans des proportions (+ 9 %) moindres par rapport aux attentes de début d'année.

En 2012, la crise économique mondiale s'est installée durablement et a impacté le développement d'Egide SA, seule au sein du groupe à servir en volume le marché des télécommunications, particulièrement touché par cette crise. S'est ajouté un événement géopolitique qui a eu pour conséquence la quasi disparition, toujours dans les ventes de l'entité française, d'un important client militaire israélien consommateur de produits infrarouges. Dans ce contexte morose, seuls les domaines militaires américains, spatiaux européens et industriels anglais ont affiché une croissance, néanmoins insuffisantes pour compenser les pertes subies sur les autres marchés.

En 2013, les restrictions budgétaires ont touché pour la première fois les dépenses militaires aux Etats-Unis, ce qui a fortement impacté les ventes d'Egide USA à partir du 2^{ème} trimestre de l'année, qui sont restées inférieures au budget prévu. Chez Egide SA, un client majeur a dû faire face à une mutation non anticipée de la demande de ses clients vers une gamme de produits ne faisant pas appel aux boîtiers fournis par Egide, ce qui a fortement impacté le chiffre d'affaires de la société.

En 2014, les ventes du groupe dans le secteur des télécoms ont encore baissé, à cause notamment de la disparition d'un client (dépôt de bilan), de la réduction de la demande d'un autre et du moins bon démarrage que prévu du marché chinois sur les produits 100 Gb/s pour lequel Egide est qualifié.

En 2016, l'environnement politique incertain aux Etats-Unis, lié à l'élection présidentielle de novembre, a figé les grands programmes militaires, ce qui a eu pour conséquence de retarder le démarrage de l'activité céramique HTCC lancée à Cambridge, MD. Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé a été bien plus faible que celui attendu et n'a pas permis d'absorber l'ensemble des coûts de fonctionnement de l'activité. L'issue des élections étant plutôt favorable au soutien des dépenses militaires, la viabilité du projet céramique aux USA n'est cependant aucunement remise en cause.

En 2017, Egide USA a dû faire face à la disparition d'un de ses clients, pour lequel il ne livrait qu'une seule référence de produit. L'administration américaine a en effet mis fin au programme militaire dont ce client fournissait l'un des composants, suite à des pressions politiques. C'est une perte d'environ 1,3 million de dollars, qui n'a malheureusement pas pu être compensée par la croissance des autres donneurs d'ordre. De plus, le contexte politique est resté houleux aux Etats-Unis, ce qui a empêché le véritable déploiement de la politique décidée par le président, notamment en matière de dépenses militaires, domaine qui reste un important facteur de croissance pour Egide USA.

En 2018, les tensions politiques et économiques entre les Etats-Unis et la Chine ont conduit à un renforcement des réglementations européennes, contraignant l'un des principaux clients d'Egide SA à réviser sa politique d'exportation. Bien que temporaire, cette mesure a néanmoins affecté les ventes sur la seconde partie de l'année.

Des événements tels que ceux indiqués ci-dessus restent par définition imprévisibles. Pour se prémunir des conséquences qu'ils entraînent (sur le chiffre d'affaires et sur les résultats), Egide s'attache à diversifier au maximum ses secteurs d'activité et sa base de client, et tend à se maintenir au niveau le plus élevé de l'état de l'art, les produits de très haute technologie ayant tendance à résister le mieux à la conjoncture économique.

6.4 Position concurrentielle

Les concurrents d'Egide restent peu nombreux au niveau mondial et sont soit des grands groupes internationaux, dont l'une des divisions fabrique des composants électroniques, soit des sociétés filiales de grands groupes, soit des petites structures. Dans cet univers, Egide est quasiment le seul acteur indépendant dont l'unique activité est la fabrication de boîtiers hermétiques.

Généralement, on rencontrera les concurrents américains sur la technologie verre – métal alors que les japonais sont spécialisés en technologie céramique. Les autres concurrents asiatiques sont quant à eux plus actifs sur des produits standard à bas coût, qu'ils soient en verre - métal ou en céramique, et ils s'adressent généralement à leurs marchés locaux.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Applications ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	Etats Unis	IT, P, O, HY	€ 1,62 milliard ⁽²⁾	New York	€ 17,1 milliards ⁽³⁾
Kyocéra	Japon	IT, O, HY	€ 2,08 milliard ⁽⁴⁾	Tokyo	€ 20,8 milliards ⁽⁵⁾
Electrovac	Autriche	P, HY	Env. € 75,0 millions ⁽⁸⁾	Non cotée	-
Schott	Allemagne	O	Non disponible	Non cotée	-
Hermetic Solution Group	Etats Unis	P, O, HY	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	O, HY	€ 0,47 milliard ⁽⁶⁾	Tokyo	€ 3,3 milliards ⁽⁵⁾
Metal life	Corée Sud	IT, O, HY	Env. € 9,00 millions ⁽⁷⁾	Non cotée	-

⁽¹⁾ IT : imagerie thermique - P : puissance - O : optronique - HY : hyperfréquences

⁽²⁾ source : Rapport annuel. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2018 pour l'activité "électromécanique" - \$1,82 milliard contre \$1,61 milliard en 2017

⁽³⁾ source : New York Stock Exchange. Cours au 24 mai 2019

⁽⁴⁾ source : Communiqué financier du 25 avril 2019. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2018 pour l'activité "semi-conducteurs" (année civile) - ¥ 254,5 milliards contre ¥ 260,6 milliards en 2017 (année civile)

⁽⁵⁾ source : Tokyo Stock Exchange. Cours au 24 mai 2019

⁽⁶⁾ source : Communiqué de presse du 30 janvier 2019. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2018 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 57,8 milliards contre ¥ 56,6 milliards en 2017 (année civile)

⁽⁷⁾ source : site web Metal Life

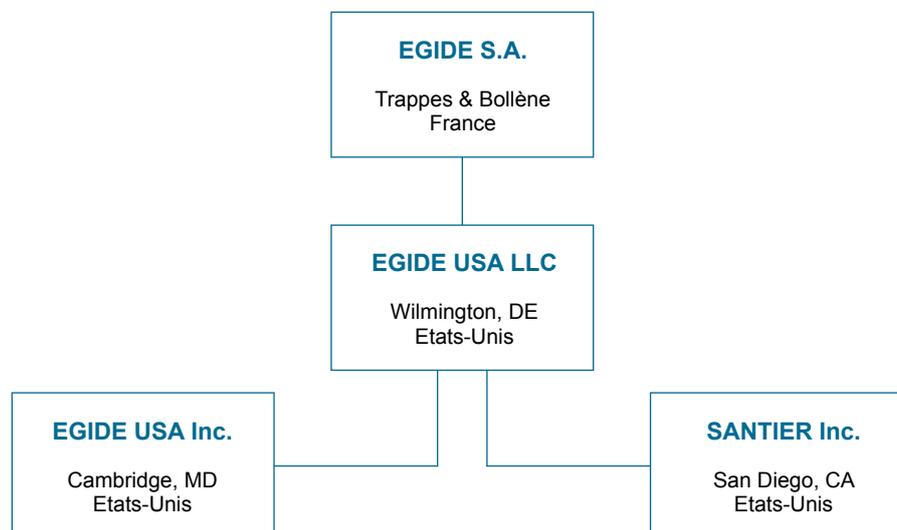
⁽⁸⁾ source : site web Electrovac / article de presse PNP du 31 mars 2019

Dans cet environnement concurrentiel, Egide n'est dépendant d'aucuns brevets ou licences, ses procédés de fabrication comme ceux de ses concurrents étant généralement basés sur un savoir-faire et l'expérience de ses équipes.

Au niveau mondial, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications AS9100 des sites américains et ISO 9001 des sites français, audits réguliers,...), et occupe une position reconnue.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement 100 % du capital de sa filiale Egide USA LLC aux Etats-Unis, qui elle-même détient directement 100 % du capital de la société Egide USA Inc. et 100 % du capital de la société Santier Inc., filiales basées également aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc. et de Santier Inc.

Egide SA, Egide USA Inc. et Santier Inc. sont des sociétés qui ont leur activité économique propre dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion (pour les deux premières citées) et dans le domaine des composants métalliques et dissipant (pour la dernière, qui a nouvellement intégré le périmètre du groupe). A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire et vendre indépendamment les unes des autres. Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA, Egide USA et Santier ont le même président et le même directeur général. Elles sont dirigées chacune par un General Manager et possèdent leurs propres services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études, assurance qualité, achats et services de production. La direction financière du groupe supervise celle dédiée à Egide SA et celle des filiales américaines. La direction commerciale est séparée en deux zones : Amérique du Nord (dirigée par Gabriel Vitorla) et Europe et Asie (dirigée Vincent Courty).

Les flux entre les différentes sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter-sociétés. Depuis la modification des dispositions légales par ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 qui a modifié l'article L225-39 du code de commerce, ces refacturations ne répondent plus aux règles des conventions réglementées.

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'équipements de production industriels sur trois sites : Bollène (France), Cambridge (Maryland, USA) et San Diego (Californie, USA) :

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique - métal ainsi que la fabrication des perles de verre. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 12 ans ayant démarré en 2010, et qui a été prolongé de 3 ans en mai 2015. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

Le site de Cambridge, MD (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal ou céramique métal. Depuis mi-2015, le site est équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 300 m² et d'équipements de production pour le traitement de la céramique crue reçue d'Egide SA. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal et céramique. Le bâtiment est détenu en pleine propriété.

Le site de San Diego, CA (filiale Santier)

Dans un bâtiment de 2 400 m², le site assure principalement pour le marché américain la fabrication de composants métalliques et de fonds dissipant. Il fournit également quelques ensembles incorporant des composants céramique HTCC achetés à l'extérieur ou fournis par Egide USA. Le site est équipé d'un atelier de fabrication de composants métalliques et d'une zone d'assemblage (similaire mis plus petite que chez Egide SA ou Egide USA) ainsi que d'une installation de traitement de surface. Il comporte son propre bureau d'études. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans qui démarre le 1^{er} janvier 2018. Jusqu'à cette date, c'est le contrat de location signé avec l'ancien exploitant à qui ont été rachetés les actifs et passifs d'exploitation qui était resté en vigueur (transfert effectué le 28 février 2017).

Autre site

Les services administratifs et financiers, commerciaux, achats et l'usinage graphite d'Egide SA sont situés en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), dans un bâtiment d'environ 800 m² en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 12 ans ayant démarré en 2016.

8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des quatre sites du groupe, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- De deux salles de coulage pour la céramique (chez Egide SA) avec leurs équipements de contrôle atmosphérique,
- De deux salles blanches contenant des équipements pour transformer la céramique crue (une chez Egide SA et une chez Egide USA) : machines de poinçonnage des vias⁶ et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue,
- Une salle propre pour assemblage de composants sensibles, telles les billes de verre (chez Egide SA),

- D'équipements de fabrication de perles de verre,
- De fours de déliantage⁷,
- De fours pour le frittage⁸ à haute température (1 600°) de la céramique,
- De machines de découpe en cuit (scies diamantées),
- De machines de sérigraphie des extrémités,
- De fours pour le brasage⁹ sous vide,
- De fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température),
- De fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre,
- D'installations de galvanoplastie¹⁰ manuelles et/ou contrôlées par ordinateur,
- De machines de contrôle d'herméticité,
- De plusieurs centres d'usinage graphite,
- De plusieurs centres d'usinage métallique, dont un tour numérique,
- De plusieurs équipements de découpe de métal (WEDM - Wire Electrical Discharge Machining),
- De plusieurs équipements de polissage tri-planétaire,
- De nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont des mesures 3D),
- De machines de cyclage thermique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000. Ceux installés sur le site de Cambridge l'ont été en 2015 ; pour certains d'entre eux, il s'agit de matériel d'occasion transféré du site de Bollène. Les équipements de Santier dédiés à la fabrication de composants métalliques et de fonds dissipant la chaleur ont été acquis début 2017 en valeur d'occasion.

Voir § 5.2.1 - Principaux investissements réalisés

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 - Risques industriels et environnementaux

8.3 Impact environnemental de l'activité du groupe

Voir § 26.2 - Impact environnemental.

8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Voir § 26.3 - Engagements sociétaux en matière de développement durable.

⁽⁶⁾ Trous percés dans les feuilles céramique

⁽⁷⁾ Elimination des liants avec un impact quasi nul sur les pièces

⁽⁸⁾ Le frittage est un procédé de fabrication de pièces consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui forme la cohésion de la pièce.

⁽⁹⁾ Le brasage des métaux est un procédé d'assemblage permanent qui établit une continuité métallique entre les pièces réunies.

⁽¹⁰⁾ La galvanoplastie est un traitement de surface sur un objet par un dépôt électrolytique.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2017

Les résultats d'Egide SA se sont dégradés, malgré une croissance du chiffre d'affaires, car les coûts engagés pour adresser le marché de volume des data-centers (optronique) ont pesé sur la rentabilité, notamment en termes de frais de personnel. Les résultats d'Egide USA ont quant à eux été pénalisés par rapport à l'exercice précédent suite à la perte du client Textron, dont le programme a été terminée par l'administration américaine, et par le retard pris dans les ventes de produits céramique HTCC. Par contre, l'entrée de Santier dans le périmètre du groupe en début d'année a permis d'améliorer les résultats consolidés, tant en termes de croissance du chiffre d'affaires que de performances opérationnelles. Cette acquisition a certes généré des frais mais hors ces éléments non récurrents, la perte opérationnelle a été maintenue quasi stable par rapport à l'exercice 2016, tandis que l'EBITDA reste positif et est en croissance. Les bonnes perspectives futures du pôle américain ont également permis l'activation des reports déficitaires d'Egide USA et la constatation d'un produit d'impôt très significatif dans les états financiers de 2017.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie disponible est de 2,99 millions d'euros, répartie entre Egide SA (1,18 million d'euros), Egide USA (0,03 million d'euros) et Santier (1,78 million d'euros). Le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA et Egide USA afin de concourir au financement du besoin en fonds de roulement. Les cash-flows d'exploitation positifs de Santier seront suffisants pour financer l'activité de la filiale tandis que les investissements seront couverts par un emprunt de 0,50 million de dollars souscrit chez Pacific Mercantile Bank. Les remboursements attendus au titre des CIR et CICE 2017 s'élèvent à 0,50 million d'euros.

L'endettement du groupe à fin 2017 (hors organismes d'affacturage) est de 4,53 millions d'euros (Egide SA à hauteur de 1,83 million d'euros, Egide USA de 1,96 million et Santier de 0,74 million) contre 2,57 millions d'euros à fin 2016. Il est précisé que l'emprunt de Santier est assorti d'un covenant, qui était respecté à la clôture de l'exercice 2017. De même, la ligne de crédit négociée par Egide USA est assortie de 2 covenants, dont l'un des deux n'était pas respecté à la clôture 2017 ; l'organisme financier n'a pas demandé le remboursement immédiat de la dette.

9.1.2 Exercice 2018

Les résultats opérationnels 2018 par entité sont les suivants :

En millions d'euros	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Chiffre d'affaires	14,38	8,42	8,94	31,74
Résultat op. (avant déprec.)	(0,72)	(0,31)	0,44	(0,59)
Dépréciation des actifs	(0,94)	-	-	(0,94)
Résultat opérationnel	(1,66)	(0,31)	0,44	(1,53)

Chez Egide SA, avant prise en compte de la dépréciation des actifs, la perte opérationnelle a été divisée par deux par rapport à celle de l'exercice précédent, et ce malgré une baisse du chiffre d'affaires. L'ajustement des frais de personnel et la réduction des coûts directs n'ont malheureusement pas été suffisants pour compenser la baisse d'activité constatée au second semestre. Chez Egide USA, la croissance du chiffre d'affaires en 2018 a permis de se rapprocher du point d'équilibre, sans toutefois l'atteindre ; la perte opérationnelle s'est néanmoins réduite de près de 45 %. Enfin, chez Santier, la baisse des ventes en fin d'année a fortement pesé sur la rentabilité, avec un résultat opérationnel en baisse de près des deux tiers par rapport à l'exercice précédent. Santier reste cependant la seule entité à afficher un résultat opérationnel positif.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie disponible est de 2,36 millions d'euros, répartie entre Egide SA (1,14 million d'euros), Egide USA (0,01 million d'euros) et Santier (1,21 million d'euros). En 2019, le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA tandis qu'Egide USA et Santier auront la faculté d'utiliser leur ligne de crédit-revolving basée sur une partie de leurs créances clients et stocks, afin de concourir au financement de leur besoin en fonds de roulement. Santier disposera d'un nouvel emprunt pour financer ses équipements à hauteur de 0,50 million de dollars, à débloquer en cas d'investissement. Egide SA bénéficiera d'une somme de 1 million de dollars,

sous forme de prêt accordé par Pacific Mercantile Bank à travers Santier. Les remboursements de ce prêt seront assurés directement par Santier, qui affectera le paiement des facturations intra-groupe à la banque et non à Egide SA. Enfin, le solde du paiement du CIR et du CICE de l'exercice 2018 (0,07 million d'euros) est attendu dans le courant du 3^{ème} trimestre 2019.

L'endettement du groupe à fin 2018 (hors organismes d'affacturage) est de 5,12 millions d'euros (Egide SA à hauteur de 1,28 million d'euros, Egide USA de 2,62 millions et Santier de 1,22 million) contre 4,54 millions d'euros à fin 2017. Il est précisé que les emprunts d'Egide USA et de Santier sont assorti de covenants, qui étaient respectés à la clôture de l'exercice 2018. Le ratio d'endettement du groupe (dette financière hors affacturage – trésorerie / capitaux propres) est de 25 % à la clôture 2018 ; il était de 12 % à fin 2017.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs historiques ayant influé sur le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 avait entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 avait fortement pesé sur le développement de la société ; celle qui a débuté mi-2011 a encore eu des répercussions sur la croissance annuelle du chiffre d'affaires de l'année 2012. De plus, l'absence de commandes d'un client militaire export (produits infrarouge) d'Egide SA en 2012, pour des raisons politiques et économiques, a montré que bien qu'Egide ne soit pas particulièrement dépendant d'un ou plusieurs clients (voir § 6.2.5), la société reste malgré tout très sensible à ce phénomène quand le niveau de chiffre d'affaires total est bas.

En 2013, ce sont les budgets de défense américains qui ont été pour la toute première fois restreint, avec un impact significatif sur les ventes de la filiale Egide USA. En 2014, les ventes du groupe dans le secteur des télécoms ont encore baissé, à cause notamment de la disparition d'un client (dépôt de bilan), de la réduction de la demande d'un autre et du moins bon démarrage que prévu du marché chinois sur les produits 100 Gb/s pour lequel Egide est qualifié. En 2016, c'est à nouveau les budgets militaires américains qui ont été touchés, à cause cette fois des élections présidentielles aux Etats-Unis et le contexte incertain qu'elles ont entraîné ; l'impact s'est fait ressentir chez Egide USA, avec le décalage de la croissance attendue sur les produits céramique HTCC à destination des marchés militaires locaux. En 2017, c'est la perte d'un client important d'Egide USA (suite à l'arrêt d'un programme militaire par l'administration américaine) qui a pesé sur la rentabilité, de même que les coûts d'entrée sur le marché des data-centers supportés par Egide SA ont pesé sur sa propre rentabilité. En 2018, le contexte politique et économique lié aux tensions entre les Etats-Unis et la Chine a conduit au renforcement de la réglementation européenne en matière d'exportation, ce qui a temporairement mais significativement pesé sur le chiffre d'affaires d'Egide SA.

Face à ces évènements, la structure du groupe a constamment été adaptée au niveau d'activité réel mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.2 Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement sur les revenus d'exploitation

- Evolution des marchés (voir § 6.2)
- Risques de change (voir § 4.1.2)
- Baisse des prix (voir § 4.4.2)
- Evènements exceptionnels (voir § 6.3)
- Risques liés aux phénomènes météorologiques (voir § 4.5.5.)

9.2.3 Eléments synthétiques du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux consolidés

Etat de résultat global au 31 décembre 2017 et 2018 (en millions d'euros)

En millions d'euros	2017		2018	
CHIFFRE D'AFFAIRES	30,89	100 %	31,74	100 %
Achats consommés	- 12,48	39 %	- 12,43	39 %
Var. stocks produits finis et encours	+ 0,45		+ 0,17	
Charges de personnel	- 13,14	43 %	- 13,53	43 %
Charges externes, impôts et taxes	- 5,07	16 %	- 5,06	16 %
Eléments non récurrents ⁽¹⁾	- 0,25	1 %	- 0,22	1 %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION ⁽²⁾	+ 0,44	1 %	+ 0,67	2 %
Amort. et dép. des immobilisations, prov.	- 1,22	4 %	- 2,20	7 %
RESULTAT OPERATIONNEL	- 0,82	- 3 %	- 1,53	- 5 %
Eléments financiers	- 0,62	2 %	- 0,46	1 %
Eléments financiers non récurrents ⁽²⁾	- 0,13	0 %	- 0,18	1 %
RESULTAT AVANT IMPOTS	- 1,58	- 5 %	- 2,17	- 7 %
Impôt sur le résultat ⁽³⁾	+ 1,21	4 %	- 0,11	0 %
RÉSULTAT NET	- 0,37	- 1 %	- 2,28	- 7 %
Autres éléments du résultat global	- 0,76	2 %	+ 0,40	1 %
RESULTAT GLOBAL	- 1,12	- 4 %	- 1,88	- 6 %

⁽¹⁾ Frais d'acquisition de Santier en 2017 ; virement frauduleux et contrôle URSSAF en 2018

⁽²⁾ Frais de mises en place des financements Midcap en 2017 et PMB en 2018

⁽³⁾ Activation des impôts différés d'Egide USA LLC (1,21 m€ en 2017)

Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2018 (en millions d'euros)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	6,66	Capitaux propres	10,97
Autres actifs financiers	0,48	Provisions non courantes	0,73
Impôts différés actifs	1,19	Dettes financières + 1 an	4,36
Stocks et encours	6,53	Autres passifs non courants	0,03
Clients et autres débiteurs	5,91	Dettes financières - 1 an	2,57
Trésorerie disponible	2,36	Fournis. et autres créditeurs	4,76
Autres actifs courants	0,29	Autres passifs courants	0,00
Total	23,42	Total	23,42

Tableau de flux consolidé au 31 décembre 2017 et 2018 (en millions d'euros)

En millions d'euros	2017	2018
Trésorerie en début de période	1,08	2,99
Marge d'autofinancement	- 0,53	- 0,21
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	- 0,89	+ 0,65
Variation des actifs immobilisés	- 1,12	- 0,93
Incidence des variations de périmètre (création de Santier Inc.)	- 5,05	0,00
Variation des dettes financières (hors factor)	+ 0,13	+ 2,42
Variation des dettes d'affacturage et crédit revolving	+ 1,78	- 2,63
Augmentation de capital	+ 7,70	0,00
Incidence des variations de cours des devises	- 0,11	+ 0,07
Trésorerie en fin de période	2,99	2,36

La ressource nette de trésorerie de l'exercice 2017 a été de 1,91 million d'euros ; la consommation nette en 2018 a été de 0,63 million d'euros. Elles s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2017		2018	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Marge d'autofinancement	0,53		0,21	
Besoin en fonds de roulement	0,89			0,65
Acquisition d'immobilisations	1,12		0,93	
Variation de périmètre (Santier Inc.)	5,05			
Dettes financières	1,63	3,54	0,21	
Augmentation de capital		7,70		
Variation des devises	0,11			0,07
Total	9,33	11,24	1,35	0,72

Voir § 20.5.2 du présent document de référence relatif aux termes du rapport de gestion.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.5.4 - Capitaux propres et résultat par action

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 9.2.3 - Eléments synthétiques du tableau de flux consolidé et § 20.3.1.4 - Tableau de financement consolidé

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit en date du présent document :

Chez Egide SA

- Un contrat d'affacturage France souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) avec un plancher à 0,6 %,
- Un contrat d'affacturage Export souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) avec un plancher à 0,6 %,
- Un prêt Sofired-PME Défense sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) d'un montant brut de 600 000 euros, obtenu en 2015 de Bpifrance, à taux fixe de 3,85 %,
- Des contrats de location financement (équipements de production) d'un montant total brut de 211 866 euros hors taxes obtenus en 2015 et 2016, à taux fixe compris entre 1,22 et 1,32 % (voir § 5.2.5),
- Un emprunt obligataire d'un montant brut de 978 974 euros, obtenu en novembre 2017 auprès de Vatel Capital, à taux fixe de 7 %, remboursable par mensualités fixes sur une période de 4 ans.

Chez Egide USA

Une ligne de financement souscrite auprès de la Pacific Mercantile Bank (Californie) le 28 septembre 2018, en remplacement du financement accordé par la société Midcap Business Partners, qui se décompose comme suit :

- Un crédit revolving basé sur la valeur de l'encours client et des stocks, d'un montant maximum de \$2 000 000, accordé jusqu'au 28 septembre 2020, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,50 point (taux plancher de 5,50 %),
- Un prêt de financement des équipements d'un montant de \$1 500 000 adossé à la valeur marché des actifs mobiliers, remboursable mensuellement sur 4 ans à compter du 28 octobre 2019, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,75 point (taux plancher de 5,75 %),
- Un prêt immobilier d'un montant de \$1 500 000 adossé à la valeur marché du bâtiment, remboursable mensuellement à compter du 28 octobre 2018 sur une base d'amortissement de 25 ans, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,75 point (taux plancher de 5,75 %), dont le solde dû au 28 septembre 2023 sera à refinancer

Ces lignes de financement sont assorties de deux covenants :

- « Tangible Net Worth » : actif net (immobilisations corporelles brutes moins les dettes) à chaque fin de trimestre d'un montant minimum de \$2 250 000 du 30 septembre 2018 au 31 mars 2019, de \$2 550 000 jusqu'au 30 septembre 2019 et de \$2 750 000 à partir du 31 décembre 2019,
- « Fixed Charge Coverage Ratio » : ratio d'Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme supérieur à 1,25 à compter du 31 mars 2019, calculé trimestriellement.

Chez Santier

Une ligne de financement souscrite auprès de la Pacific Mercantile Bank (Californie) le 11 mai 2017 et renouvelée le 5 avril 2019, qui se décompose comme suit :

- Un crédit revolving basé sur la valeur de l'encours client et des stocks, d'un montant maximum de \$2 500 000, accordé jusqu'au 5 mai 2021, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,50 point (taux plancher de 6,00 %),
- Un prêt de \$1 000 000 remboursable mensuellement sur 5 ans à compter du 1^{er} juin 2017, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %),
- Un prêt de financement des équipements acquis en 2018 d'un montant de \$715 580, remboursable mensuellement sur 5 ans à compter du 1^{er} avril 2019, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %),
- Un prêt de \$1 000 000 remboursable mensuellement sur 5 ans à compter du 1^{er} mai 2019, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %),
- Un prêt de financement de nouveaux équipements à acquérir entre le 5 avril 2019 et le 1^{er} avril 2020 pour un montant maximum de \$500 000, remboursable mensuellement sur 4 ans à compter du 1^{er} avril 2020, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %)

Ces lignes de financement sont assorties d'un covenant :

- « Fixed Charge Coverage Ratio » : ratio d'Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme supérieur à 1,25 à compter du 31 mars 2019, calculé trimestriellement.

Il est précisé que le covenant « Tangible Net Worth » qui était en vigueur depuis le 11 mai 2017 a été supprimé à compter du 5 avril 2019.

A la clôture de l'exercice 2018, le montant total des dettes financières consolidée s'élevait à 6,930 millions d'euros, dont 2,572 millions à moins d'un an (0,718 million d'emprunt et prêt, 0,042 million de location financement et 1,812 million d'affacturages et de crédit-revolving) et 4,358 millions à plus d'un an (4,322 millions d'emprunts et prêts et 0,036 million de location financement). Il est précisé que les covenants liés aux emprunts d'Egide USA et de Santier sont respectés à la clôture.

Il n'existe pas d'autres lignes de crédit ouvertes à la société ou à ses filiales que celles mentionnées ci-dessus.

Voir § 20.3.1.5.3.5 - Etat des dettes

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Il est précisé que les financements accordés par Pacific Mercantile Bank (PMB) ne peuvent être utilisés que par les filiales américaines du groupe ou, avec l'accord écrit de la banque, à Egide SA sous forme de prêt octroyé par Santier ou Egide USA à leur maison mère.

Voir § 20.3.1.5.7.1.1 - Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés

10.5 Sources de financement attendues

Egide SA a le statut de PME jusqu'au 31 décembre 2018. A ce titre, elle demandera le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) de l'exercice 2018 dans le courant du second semestre 2019. Au premier semestre, un préfinancement du CIR par Neftys et du CICE par Bpifrance a été obtenu pour un montant de 406 k€, sur un total à recevoir de 462 k€ (268 k€ au titre du CIR et 194 k€ au titre du CICE).

A compter du 1^{er} janvier 2019, Egide aura le statut d'Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) au sens communautaire. En conséquence, elle ne bénéficiera plus de la possibilité de remboursement immédiat du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) s'il n'est pas imputé sur l'impôt société et devra obtenir un préfinancement sur une période de 3 ans. Pour mémoire, le CICE a été supprimé en début d'année et remplacé par des baisses de charges.

Le 17 mai 2019, Egide a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 2,5 millions d'euros. Cette opération a été clôturée le 7 juin 2019 ; le montant total levé a été de 2,6 millions en montant brut et de 2,4 millions après imputation des frais d'augmentation de capital.

10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.1.5.7

10.7 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 31 décembre 2018 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de ses filiales à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total (K€)	Paiements dus par période (k€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
- Egide SA (prêt)	480	120	360	0
- Egide SA (emprunt obligataire)	721	238	483	0
- Egide SA (location financement)	78	42	36	0
- Egide USA (emprunts)	2 618	102	2 516	0
- Santier (emprunts)	1 222	259	963	0
- Egide SA (affacturage)	1 811	1 811	0	0
Sous total dettes financières	6 930	2 572	4 358	0
Contrats de location simple				
- Egide SA (immobilier Trappes) ⁽¹⁾	721	73	298	350
- Egide SA (immobilier Bollène) ⁽²⁾	1 318	213	873	233
- Egide SA (voitures de fonction) ⁽³⁾	52	23	28	0
- Egide SA (voitures de fonction) ⁽⁴⁾	1	1	0	0
- Santier (immobilier San Diego) ⁽⁵⁾	2 297	235	990	1 072
Sous total contrats de location	4 389	545	2 189	1 655
Total des obligations contractuelles	11 319	3 117	6 547	1 655

⁽¹⁾ Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 1^{er} juin 2016 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} juin 2017

⁽²⁾ Contrat de location sur 15 ans fermes (prolongé de 3 ans en mai 2015) ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011

⁽³⁾ Contrats de location sur 36 ou 48 mois concernant 3 voitures de fonction, à loyers fixes

⁽⁴⁾ Contrat de location sur 36 mois concernant 1 voiture de fonction, à loyers fixes

⁽⁵⁾ Contrat de location sur 10 ans ayant démarré le 1^{er} janvier 2018 - Loyer annuel indexé sur le All Urban Consumers Index des villes de Los Angeles - Riverside - Orange County

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les activités de R&D d'Egide SA sont pilotées par la direction technique et innovation. L'équipe dédiée d'ingénieurs et de techniciens, qui s'appuie également sur les responsables d'applications (infrarouge, hyperfréquence) et sur les équipes de la transformation industrielle, a pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés, ...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne, ...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

- Des développements autour des procédés céramique (barbotine, matières premières céramique, sérigraphie, encres, vias, frittage,)
- Des développements autour des procédés d'assemblage (techniques de nettoyage, scellement basse température, dorure électrolytique et chimique)
- Des développements autour des simulations hyperfréquence
- Des marchés d'études :
- Développement d'un boîtier pour contrôle actif d'un drain à calories pour l'électronique embarquée
- Développement de nouvelles briques technologiques pour la réalisation de boîtiers pour applications spatiales à forte dissipation thermique
- Développement d'une nouvelle technologie pour applications millimétriques destinées aux télécommunications par satellite
- Développement de solutions de packaging haute fréquence en céramique
- Développement de fonds dissipant à base de composites
- Développement de procédés de traitement de surface portant sur les solutions technologiques liées à « l'avion plus électrique »

Certains de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés généralement à hauteur de 25 % à 30 % (voir 100 % pour certains projets européens), indépendamment ou conjointement, soit par les régions, soit par Bpifrance, soit par la DGA dans le cadre de projet RAPID ou bien par les instances européennes. Les projets non financés (développements internes) sont pris en charge en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Egide SA	2016	2017	2018
Dépenses de R&D	1 026 k€	1 101 k€	995 k€
% du chiffre d'affaires consolidé	4,63 %	3,56 %	3,15 %
Effectif (en équivalent personne)	11,1	11,4	10,4

L'entrée de Santier dans le périmètre du groupe en 2017 fait baisser mécaniquement le pourcentage de R&D. Comme Egide USA, la nouvelle filiale ne dispose pas d'équipe de développement dédiée.

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2015. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation). Egide USA et Santier sont certifiées AS9100:D et ISO 9001:2015 depuis septembre 2018.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Faits marquants de l'exercice 2018

En début d'année, deux nouveaux directeurs ont rejoint le groupe : Eric Delmas en qualité de directeur du site de Bollène et Chris Kvitek en qualité de directeur du site de San Diego. Dans le même temps, une nouvelle direction des approvisionnements au niveau du groupe a été confiée à Didier Martin, afin d'optimiser les achats de chacune des entités et de développer les synergies avec Santier par l'utilisation des composants fabriqués par la filiale.

En juin, Egide a recruté Vincent Courty, qui a été nommé directeur des ventes du groupe au niveau mondial. Fin août, le groupe a renforcé son organisation commerciale aux Etats-Unis, avec la promotion de Kevin Cotner au poste de vice-président des ventes pour l'Amérique du Nord et en recrutant Gabriel Vitorla en qualité de directeur régional des ventes pour toute la zone Midwest. Suite au décès accidentel de Chris Kvitek fin novembre, Kevin Cotner a accepté de reprendre la direction du site de San Diego, déléguant une partie de son activité commerciale à Gabriel Vitorla.

En termes d'activité, le premier semestre avait été encourageant, tant au niveau de la croissance du chiffre d'affaires que de la maîtrise des charges, ce qui avait conduit le groupe à afficher ses premiers bénéfices après impôts. Sur la seconde partie de l'exercice, Egide SA fait a dû faire face à la baisse de la demande de l'un ses principaux clients, dont la politique d'exportation a été impactée par le renforcement de la réglementation, et Santier a dû composer avec un environnement beaucoup plus concurrentiel sur la fin de l'année. Heureusement, Egide USA a bénéficié de la forte croissance de ses ventes de produits céramique, mais cela n'a pas été suffisant pour que le groupe affiche la hausse attendue de ses ventes sur l'ensemble de l'année : à périmètre et taux de change constant, le chiffre d'affaires 2018 est de 31,7 millions d'euros, + 0,2 % par rapport à 2017.

Sur le plan industriel, les efforts ont continué d'être portés sur l'amélioration des rendements et de la productivité chez Egide SA, tandis que l'organisation du site de production de Bollène a été revue. Chez Egide USA, le développement de la ligne de production de céramique HTCC s'est accéléré, notamment grâce à la signature d'un contrat d'assistance validé par le Département d'Etat américain qui facilite les échanges techniques avec les équipes de Bollène. Enfin, Santier a vu augmenter ses capacités de production grâce à l'acquisition de nouvelles machines d'usinage et de contrôle, ce qui améliorera également la productivité du site de San Diego. En conséquence de la baisse d'activité constatée chez Egide SA au second semestre, l'outil industriel n'a pas généré assez de cash-flows positifs pour s'affranchir d'un test de dépréciation, qui s'est traduit par l'enregistrement dans les comptes de l'exercice 2018 d'une dépréciation de 0,93 million d'euros.

En fin d'année, Egide SA a obtenu sa certification ISO 9001:2015 tandis que les systèmes de gestion de la qualité d'Egide USA (site de Cambridge) et de Santier (site de San Diego) ont été certifiées AS9100:D et ISO 9001:2015. AS9100 est une norme internationale applicable aux systèmes de management de la qualité, spécifique à l'industrie aéronautique, spatiale et de défense (AS&D) ; AS9100:D est la version la plus récente en matière de qualité et de gestion des risques pour les entreprises qui conçoivent et fabriquent des produits (pièces détachées, composants ou assemblages) pour l'industrie aérospatiale.

12.2 Evènements postérieurs à la clôture 2018

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) de l'année 2018 d'Egide SA, ont été préfinancés en début d'année 2019. Ainsi, un total de 0,39 million d'euros a été reçu au premier trimestre 2019 (0,22 million au titre du CIR et 0,17 million au titre du CICE), le solde étant attendu dans le courant du second semestre. Il convient de noter que depuis le 1^{er} janvier 2019, le groupe a perdu son statut de PME ; il devra donc attendre 3 ans avant de recevoir le remboursement du CIR des années 2019 et suivantes. Pour mémoire, le CICE a été supprimé en début d'année et remplacé par la baisse des taux de charges sociales.

Santier Inc. a fait établir en avril 2019 par la Pacific Mercantile Bank un 5^{ème} amendement à la ligne de financement obtenue en mai 2017 afin de disposer d'un prêt de financement des équipements supplémentaire pour les investissements prévus en 2019 (0,50 million de dollars) et d'un prêt à terme de 1 million de dollars destiné à être versé à Egide SA dans le cadre d'un projet de réorganisation qui doit être financé en 2019. Ce prêt sera débloqué dans le courant du mois d'avril 2019.

Le groupe Egide a par ailleurs décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, en accord avec la réglementation en vigueur, il ne communiquera plus son chiffre d'affaires sur une base trimestrielle mais uniquement sur une base semestrielle.

12.3 Perspectives d'avenir

Au niveau des marchés, tandis que le secteur de la défense américaine, l'Asie et Israël sont attendus en croissance en 2019, le marché européen restera difficile, avec un environnement géopolitique complexe, notamment lié aux relations Chine-USA. Le secteur européen de la défense sera également affecté par le renforcement des règles en matière d'exportation. Par ailleurs, on observe une réduction de la visibilité du cadencement des commandes long-terme des programmes majeurs (8 à 12 semaines maximum), même si la tendance des marchés reste bien orientée.

Malgré tout, nous attendons une croissance de certains segments de marchés ainsi que le gain de part de marché sur d'autres :

- Imagerie thermique (+6,6% de croissance moyenne entre 2018 et 2020)
- Amplification de lumière (technologie complémentaire à l'infrarouge)
- Batteries thermiques non rechargeables (pour applications militaires)

Le groupe développera également de nouveaux procédés pour adresser de nouveaux marchés tels que les piles à combustibles à oxyde solide (SOFC), les capteurs Lidar pour automobile ou pour l'exploration des ressources naturelles (gaz, pétrole).

Au niveau opérationnel, le groupe continuera d'améliorer ses indicateurs opérationnels sur chacun de ses sites (taux de livraison à l'heure, rendements, productivité) et développera de nouvelles technologies telles que l'impression 3D (avec l'aide d'une tierce partie). Egide USA anticipe un carnet de commandes en forte hausse pour supporter la croissance attendue des ventes de produits céramique HTCC en 2019 et les transferts entre sociétés du groupe se développeront, notamment pour les composants céramique HTCC, les fonds dissipant la chaleur et les composants usinés.

L'objectif d'un retour à la rentabilité du groupe avait été atteint au premier semestre 2018, avant qu'un ralentissement de certains marchés ne viennent entraver le second semestre. Pour ce début d'année 2019, nous anticipons un premier semestre qui restera impacté par la faiblesse du marché de l'imagerie thermique, ce qui affectera le chiffre d'affaires d'Egide SA. Ensuite, nous attendons une progression séquentielle au second semestre, tirée par le développement continue des ventes des entités américaines et un retour au niveau du premier semestre 2018 chez Egide SA. Par conséquent, le groupe anticipe une croissance pour 2019. Les résultats de 2018 sont bien meilleurs que ceux de l'année passée, mais doivent encore s'améliorer. Nous étudions un plan d'action pour réorganiser Egide SA et optimiser son fonctionnement, ainsi que la consolidation des entités US pour améliorer les synergies entre les filiales.

12.4 Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2019 (extrait du communiqué de presse du 12 juillet 2019)

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 14,87 millions d'euros, en baisse de 8,5% par rapport au premier semestre 2018. Le chiffre d'affaires consolidé non audité du groupe Egide pour le premier semestre 2019 a été impacté par un marché européen de la défense difficile en raison du renforcement des règles d'exportation d'équipements militaires, d'un environnement géopolitique complexe (en partie lié aux relations sino-américaines) et de ventes moins importantes que prévu vers Israël. Dans le même temps, les prises de commandes ont augmenté pour atteindre 18,83 millions d'euros, en hausse de 23% par rapport au premier semestre 2018. Cette hausse est tirée par les marchés de l'imagerie thermique en Europe et aux États-Unis, ainsi que par le marché de la puissance aux États-Unis, principalement lié à l'aviation commerciale. Les ventes des filiales américaines représentent désormais 63,8% du chiffre d'affaires total du groupe.

La forte baisse des ventes de produits céramiques liée à la faiblesse du marché de l'imagerie thermique a contribué à une baisse de 29% du chiffre d'affaires d'Egide SA et explique l'essentiel du ralentissement de l'activité du Groupe sur ce 1^{er} semestre. La croissance d'Egide USA (Egide USA + Santier) est en hausse de + 10% (+ 2,5% à taux de change constant) par rapport au premier semestre 2018. Toutefois, l'environnement marché de Santier reste encore difficile.

La céramique HTCC d'Egide USA est en très forte hausse (+50%) mais sur une base encore insuffisante pour compenser la baisse marquée des ventes chez Egide SA et le ralentissement de Santier au S1. Les ventes de produits Verre-Métal chez Egide USA enregistrent aussi une bonne performance et soutiennent les ventes du Groupe sur ce S1 2019. Pour information, la parité moyenne euro / dollar sur ce S1 2019 était de 1,12975 contre 1,21072 au S1 2018.

Succès de l'augmentation de capital : les objectifs de cette opération visent à obtenir les fonds nécessaires aux investissements en équipements industriels afin de permettre une meilleure utilisation et une amélioration des performances des équipes en France, ainsi que le financement du plan de réorganisation. Cette plus grande flexibilité opérationnelle permettra également d'accroître les revenus au-delà du seuil de rentabilité pour les activités françaises, en mettant l'accent sur les marchés des produits radiofréquences / hyperfréquences utilisés dans les applications aérospatiales et de défense. L'opération a été sursouscrite à 103,2% pour un total de 2,6M€. Pour mémoire, Vatel Capital a souscrit à hauteur de 2 M€, ce qui représente 19% du capital après augmentation.

Perspectives : le second semestre devrait montrer une progression continue, grâce à la poursuite de la croissance des ventes aux Etats-Unis et à un retour à la croissance chez Egide SA, en dépit d'un environnement de marché difficile, en particulier en Europe. Le groupe prévoit d'être en croissance sur l'année 2019 malgré un premier semestre difficile. La réorganisation d'Egide SA contribuera à atténuer l'impact de la baisse des revenus sur le S1. Un plan d'action, visant à réorganiser Egide SA et à optimiser les opérations, sera engagé au cours du second semestre 2019. L'impact opérationnel sera principalement ressenti à partir du premier trimestre 2020. De nouvelles offres de produits pour les applications de batteries thermiques, les piles à combustible à oxyde solide, les applications hyperfréquence et les détecteurs proche infrarouge offriront des opportunités de croissance des revenus dans les années à venir.

12.5 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés « High Tech » et § 6.3 sur les évènements exceptionnels.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Conseil d'administration

En date du présent document, le conseil d'administration de la société Egide est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur James F. COLLINS	Administrateur Président du conseil Directeur général	11/09/2014 16/06/2016 11/09/2014	30/06/2021 30/06/2021 30/06/2020
Madame Colette LUCAS	Administrateur	07/07/2014	30/06/2020
Monsieur Jean-Louis MALINGE	Administrateur	07/07/2014	30/06/2020
Madame Véronique LAURENT- LASSON	Administrateur	16/06/2016	30/06/2020
Monsieur Michel FAURE	Administrateur	16/06/2016	30/06/2020

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil. Les administrateurs n'ont par ailleurs aucun lien familial entre eux.

Au sens du code de gouvernance Middledext, Mesdames Colette Lucas et Véronique Laurent-Lasson ainsi que Messieurs Jean-Louis Malinge et Michel Faure sont considérés comme administrateurs indépendants car répondant aux critères résumés dans le tableau ci-dessous :

Critères d'indépendance	C. Lucas	V. Laurent-Lasson	J-L. Malinge	J. F. Collins	M. Faure
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Non	Non	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Non	Non	Non	Oui	Non
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

14.2 Direction générale

En date du présent rapport, la direction générale de la société Egide SA est composée comme suit :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur James F. COLLINS	Directeur général	11/09/2014	30/06/2020
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Directeur général délégué	11/09/2014	30/06/2020
Monsieur Eric DELMAS	Directeur général délégué	16/04/2019	30/06/2020

Il est précisé que Monsieur Philippe Lussiez est salarié de l'entreprise avec un contrat de travail depuis le 9 juin 1992 et qu'il exerce au titre de ce contrat la fonction de directeur administratif et financier sous la responsabilité du directeur général. De même, Monsieur Eric Delmas est salarié avec un contrat de travail depuis le 29 janvier 2018 et qu'il exerce au titre de ce contrat la fonction de directeur du site de Bollène sous la responsabilité du directeur général.

14.3 Comité de direction du groupe

En date du présent document, le comité de direction du groupe est composé de 8 membres :

Nom	Fonction actuelle au sein du groupe	Entré dans le groupe le
Monsieur James F. COLLINS	Directeur général	29/12/2000
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Directeur administratif et financier	09/06/1992
Monsieur Eric DELMAS	General Manager d'Egide SA (Bollène)	29/01/2018
Monsieur Kevin COTNER	General Manager de Santier (San Diego)	01/01/2019
Monsieur John TRADER	General Manager d'Egide USA (Cambridge)	27/11/2006
Monsieur Didier MARTIN	Directeur des achats groupe	03/08/1992
Monsieur Vincent COURTY	Directeur commercial Monde	01/06/2018
Monsieur Gabriel VITORLA	Directeur commercial Amérique du Nord	01/02/2019

Monsieur Chris KVITEK, General Manager de Santier, est décédé fin 2018 ; il a été remplacé par Monsieur Kevin COTNER.

14.4 Comité de direction d'Egide SA

Nom	Fonction actuelle au sein d'Egide SA	Entré dans le groupe le
Monsieur Eric DELMAS	General Manager d'Egide SA (Bollène)	29/01/2018
Madame Fatiha BENKOUSSA	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	08/09/2008
Monsieur Frédéric DISPERATI	Directeur technique	01/10/1990
Monsieur Gérard GUILOINEAU	Directeur des achats	15/03/1993
Monsieur Wladimir MUFFATO	Directeur composants céramique	19/12/1994
Monsieur Gérald CHRETIEN	Directeur marketing	01/10/2015

14.5 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel une personne a été sélectionnée en tant qu'administrateur. A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des administrateurs et leurs intérêts privés.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

Dans le respect de la réglementation des conventions réglementées, le conseil d'administration a un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts à tous les niveaux du groupe. Chaque année, le conseil invite les administrateurs à débattre sur les conventions réglementées et justifie, le cas échéant, leur existence et leur poursuite, en conformité avec les dispositions du code de commerce et la recommandation R2 du code Middenext.

14.6 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les dirigeants de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations et indications ont la signification suivante :

- CA = conseil d'administration
- CS = conseil de surveillance
- RP = représentant permanent
- Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2018
- Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2018

Monsieur James F. COLLINS

Société	Adresse	Poste	2018
Egide SA	Bollène (84)	Administrateur et PDG	Oui
Egide USA LLC	Wilmington, DE (USA)	Administrateur et Président	Oui
Egide USA Inc.	Cambridge, MD (USA)	Administrateur et Président	Oui
Santier Inc.	San Diego, CA (USA)	Administrateur et Président	Oui

Madame Colette LUCAS

Société	Adresse	Poste	2018
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Asymptotes SAS	Orsay (91)	Président	Non

Monsieur Jean-Louis MALINGE

Société	Adresse	Poste	2018
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
ARCH Ventures Partners	Chicago, IL (USA)	Venture Partner	Oui
Auxora Inc.	Baldwin Park, CA (USA)	Administrateur	Non
Kotura Inc.	Monterey Park, CA (USA)	Président et directeur général	Non
Yadais SARL	Paris (75)	Gérant	Oui
POET Technologies	San Jose, CA (USA)	Administrateur	Oui
CaiLabs	Rennes (35)	Administrateur	Oui

Monsieur Michel Faure

Société	Adresse	Poste	2018
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Sogefip	Paris (75)	Président	Oui
SCI Ambercelles	Paris (75)	Cogérant	Oui
SCI Anne-Cecile	Paris (75)	Cogérant	Oui
ACCO Semi Conductors Inc.	Sunnyvale, CA (USA)	Board Observer	Oui
X-Création	Palaiseau (91)	Président	Oui
Digital District Group	Paris (75)	Membre du CS	Oui
SOMOS Semiconductor	Marly-le-Roi (78)	Président	Oui

Madame Véronique Laurent-Lasson

Société	Adresse	Poste	2018
Egide Sponsor Finance	Bollène (84) Paris (75)	Administrateur Président	Oui Oui

Monsieur Philippe Lussiez

Société	Adresse	Poste	2018
Egide Egide USA LLC Egide USA Inc. Santier Inc.	Bollène (84) Wilmington, DE (USA) Cambridge, MD (USA) San Diego, CA (USA)	Directeur général délégué et DAF Secretary Secretary Secretary	Oui Oui Oui Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

A la connaissance de la société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un administrateur de la société. De même, aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Enfin, aucun des administrateurs de la société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

14.7 Informations relatives aux membres du conseil d'administration

- Monsieur James F. COLLINS titulaire d'un "Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering" de l'université de Rutgers NJ (USA). Il a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur process dans l'industrie de l'acier chez General Refractories (Chicago, IL). En 1983, il rejoint la société Coors Ceramics (Golden, CO) où pendant 14 ans, il occupe diverses fonctions d'ingénierie et de management, essentiellement dans le domaine de la céramique pour l'électronique. En 1996, il entre dans une division de Philips Electronics (Cambridge, MD), où il exerce diverses fonctions de management. Cette unité est ensuite vendue pour créer Electronic Packaging Products, qui deviendra Egide USA Inc. en décembre 2000. Il en prend la direction opérationnelle et en est nommé vice-président. Il est nommé directeur général d'Egide SA en septembre 2014 et président directeur général en juin 2016.
- Madame Colette LUCAS est ingénieure diplômée de l'ISEP. Présidente fondatrice d'Asymptotes Conseil, elle est également chargée de missions Relations et Synergies Entreprise pour l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI). Elle possède une grande expérience, tant technique que commerciale dans les semi-conducteurs, à l'international et en France (elle a travaillé successivement pour Texas Instrument, ST et Atmel) ainsi qu'une large expertise des sciences humaines (recrutement, accompagnement managérial et performance d'équipes). Elle est membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).
- Monsieur Jean-Louis MALINGE est ingénieur diplômé de l'INSA Rennes et titulaire d'un Executive MBA du MIT Sloan School de Boston. Il a successivement occupé différents postes de management technique d'abord en France (Thomson CSF - Socapex, Amphérol et Corning) puis aux USA où il devient en 1995 directeur R&D de la division photonique de Corning, dont il sera de 1998 à 2002 le Vice-Président & General Manager. En 2004, il prend le poste de CEO de Kotura, une start-up californienne du domaine de photonique sur silicium, entreprise acquise en août 2013 par le groupe Mellanox.
- Madame Véronique LAURENT-LASSON a commencé sa carrière chez Euronext en tant que responsable des transactions internationales (admission des actions étrangères, des produits de taux et produits dérivés). En 2000, elle fonde le département ECM chez le broker du groupe Crédit Mutuel CIC « CM-CIC Securities » constitué de 24 professionnels (plus de 1 milliards d'euros levés avec plus de 40 introductions en bourse, 25 augmentations de capital réalisées et plus de 40 contrats de liquidité sous gestion). En 2006, elle rejoint Kepler comme responsable de l'équipe ECM puis Aelios Finance en novembre 2010 où elle crée Aelios Bourse et effectue le placement privé de Antenne Réunion et l'introduction en bourse de EOS Imaging. A ce jour, elle dirige la société Sponsor Finance et accompagne les PME-ETI dans leur recherche de financements adaptés à leurs besoins (placements privés, introductions en bourse, augmentations de capital, ...). Diplômée de Dauphine, elle est également administrateur de la SFAF, présidente du groupe IT ainsi que du groupe Valeurs Moyennes.

- Monsieur Michel FAURE est diplômé de l'Ecole Polytechnique Paris et ingénieur des Mines Paristech. Il a effectué son début de carrière en tant que haut fonctionnaire (développement industriel et assistance aux entreprises privées) avant de rejoindre le secteur privé, d'abord en qualité de responsable marketing dans une entreprise d'électronique puis en qualité de dirigeant d'un groupe industriel du secteur aéronautique et de défense. Il se tourne ensuite vers le monde financier en rejoignant le groupe Siparex, et prend en charge un portefeuille d'investissements dans le secteur de la sécurité et des télécommunications.

14.8 Informations sur les membres des comités de direction

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

- Madame Fatiha BENKOUSSA est titulaire d'une maîtrise en génie mécanique et d'un DESS en management des entreprises. Ingénieur qualité production dans l'industrie médicale puis ingénieur qualité achats chez un grand équipementier automobile français, elle rejoint Egide en septembre 2008 en qualité de responsable qualité fournisseur puis responsable qualité produits en 2014. En juin 2015, elle se voit confier la direction qualité, environnement et satisfaction client en remplacement de Frédéric Dispérati, appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.
- Monsieur Gérald CHRETIEN est ingénieur diplômé de l'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris). Il a débuté sa carrière en tant qu'ingénieur Hardware d'abord au CEA, puis chez Phillips TRT et Thomson LTT. En 1984, il rejoint FORT Fibres Optiques où il crée l'activité Transmission. En 1986, il rejoint Alcatel d'abord en tant que directeur du laboratoire optoélectronique avant de prendre part à la création d'Alcatel Optronics en tant responsable produits puis de devenir directeur du marketing produits d'Alcatel Optronics en 2000. Il rejoint Avanex France en 2002 en tant que directeur de la stratégie marketing, avant d'être nommé, en 2004, directeur industriel et directeur de site chez HighWave. En 2006, il cofonde Vectrawave et y assume la direction des opérations et de la qualité. Depuis octobre 2015, il est à la tête de la direction marketing du groupe Egide.
- Monsieur Kevin COTNER est titulaire d'un « Bachelor of Science in Engineering » de l'université de Purdue IN (USA) en 1980. Il a démarré sa carrière chez Hughes Aircraft en tant qu'ingénieur process la même année. Il occupe ensuite diverses fonctions d'ingénierie et de management chez Teledyne, Toshiba America puis Kyocera America, où il finira General Manager North America. Il rejoint ensuite la société Santier (TMS LLC) en avril 2013 en qualité de COO ; il deviendra président directeur général de la société en août 2013, fonction qu'il exercera jusqu'en mars 2017, date d'acquisition de la société par Egide. A cette date, il est nommé directeur commercial d'Egide en charge de la zone Amérique du Nord. Kevin a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de l'électronique et est un membre actif de plusieurs organisations professionnelles.
- Monsieur Vincent COURTY est ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale de Mécanique et d'électricité – ESME SUDRIA. Il débute sa carrière en 1990 en tant que Responsable Grands Comptes Scientifiques Europe, Inde chez Thales Electron Devices, filiale de Thales, avant d'être nommé, en 1995, Directeur Commercial et Marketing de Thales CEPE, fabricant de composants électroniques, racheté depuis par C-MAC. En 2000, il rejoint Keithley Instruments, fabricant américain d'équipements de tests et mesures pour l'industrie high-Tech, en tant que Directeur Général Europe du Sud. En 2009, il est nommé Directeur Général Acal BFI France, filiale de DiscoverIE Group plc (GB), distributeur et fabricant britannique spécialisé dans les solutions électroniques et photoniques. Le 1^{er} juin 2018, il rejoint le groupe Egide en qualité de directeur commercial Monde.
- Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produits au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. A son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA, avant d'étendre ses fonctions à l'environnement et à la satisfaction client. Suite à une réorganisation interne en juin 2015, il prend la tête de la direction technique du site de Bollène en remplacement de Didier Martin, appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.
- Monsieur Ignace DUPON est Ingénieur Civil en électronique, diplômé de KU Leuven (Katholieke Universiteit Leuven – Belgique). Il a commencé sa carrière en 1990 en tant que chef de production chez Atlas Copco, puis il rejoint Alcatel Bell Téléphone en 1991. Il passe ensuite cinq années chez Alcatel Optronics en tant que responsable des Achats. Il devient Directeur Business Development chez Highwave Optical Technologies en 2000 puis Directeur des Ventes et du Marketing chez Keopsys en 2003 et Directeur des Ventes pour Intexys Photonics en 2006. Il rejoint l'équipe commerciale d'Egide en 2006 en tant que responsable « business development », puis devient responsable de la zone Asie-Pacifique. Il a pris la direction commerciale du groupe en novembre 2014, poste jusque-là occupé par Didier Martin. Début 2017, avec l'intégration de Santier, il est nommé directeur commercial de la zone Europe / Asie.

- Monsieur Eric DELMAS débute sa carrière en 1994 chez Motorola Semiconductor à Toulouse (France), après une double formation MBA + Ingénieur (Robotique & Intelligence Artificielle, INSA/ENSEEIH/UPS). En 1999, il rejoint Texas Instruments pour un parcours international, d'abord à Nice (France) en tant que Business Development Manager pour la division Chipset GSM/GPRS/EDGE servant les marchés télécom, puis au Japon en tant que Directeur Marketing pour le groupe 3G à Tokyo de 2005 à 2006. Il devient Directeur Business Development à Munich (Allemagne) en 2007, puis Directeur Systèmes et Marketing pour les produits ASSP en 2009 (toujours à Munich) avant d'être nommé en 2011, Directeur Général d'une division pour les solutions de Battery Management à Dallas, TX (USA). Il rejoint Egide en qualité de responsable du site de Bollène en janvier 2018, et succède à Monsieur Didier MARTIN appelé à d'autres fonctions.
- Monsieur Gérard GUILOINEAU est titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en bureau d'études. Après avoir débuté sa carrière chez Dassault Electronique, il rejoint le service achat d'Egide SA en 1993 puis prend la direction des achats du groupe en juin 2015, poste jusque-là occupé par Wladimir Muffato.
- Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 1^{er} juillet 2006, il occupe les fonctions de directeur financier, puis de directeur administratif et financier du groupe depuis octobre 2013. En septembre 2014, il est également nommé directeur général délégué d'Egide SA.
- Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication. Après avoir été directeur de production du site de Trappes puis celui d'Egide SA, il prend la direction du service commercial, technique et R&D. Suite à une réorganisation interne en juin 2015, il prend la direction industrielle du site de Bollène, en remplacement de Wladimir Muffato appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise. Il est nommé General Manager d'Egide SA en janvier 2017, puis directeur des achats groupe en janvier 2018.
- Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction de l'usine de Bollène en janvier 2003. Suite à une réorganisation interne, il prend la direction d'un nouveau service « Composants céramique groupe » en juin 2015.
- Monsieur John TRADER débute sa carrière au sein du Corps des Marines des Etats-Unis (US Marine Corps). Durant sa période d'engagement de 1977 à 1981, il y est formé en tant que technicien en électronique spécialisée sur les avions F4 et TA4 et finira technicien inspecteur. Sa période terminée, il travaille comme technicien de maintenance chez Cambridge Scientific Industries. En 1985, il est promu superviseur de production puis responsable de l'usine en 2000. En 2003, il devient directeur des opérations de la société jusqu'à la fermeture du site en 2006. Il rejoint alors Egide USA en tant que directeur industriel, position qu'il occupe jusqu'à sa nomination de General Manager de la société en 2014.
- Monsieur Gabriel VITORLA est titulaire d'un MBA, Quantitative Analysis de St Johns' University (NY). Il a occupé plusieurs postes de direction des ventes aux Etats-Unis dans l'industrie électronique (Mini Circuits), dans le secteur des communications par satellite chez L-3 Communication, puis au sein de General Dynamics - C4S Satcom, depuis devenue filiale du Groupe Airbus. En 2018, il rejoint le groupe Egide en qualité de directeur régional des ventes pour toute la zone Midwest des Etats-Unis. Le 1^{er} février 2019, il est nommé vice-président des ventes pour l'Amérique du Nord.

14.9 Autres informations

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société Egide, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur James F. COLLINS	Président d'Egide USA LLC Président d'Egide USA Inc. Président de Santier Inc.	29/12/2000 29/12/2000 28/02/2017
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire d'Egide USA LLC Secrétaire d'Egide USA Inc. Secrétaire de Santier Inc.	28/04/2005 28/04/2005 28/02/2017
Monsieur Kevin Cotner	Administrateur de Santier Inc.	13/02/2019
Monsieur John TRADER	Administrateur d'Egide USA Inc.	21/07/2016

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute natures versés par Egide SA durant l'exercice 2018 à chaque mandataire social de la société sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Tableau n° 1 - Synthèse des rémunérations annuelles et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2017	Exercice 2018
James F. COLLINS - Directeur général (depuis le 11/09/14)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.1)	108 927,19 €	83 502,42 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	22 227,15 €	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
Philippe LUSSIEZ – DAF et Directeur général délégué (depuis le 11/09/14)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.2)	78 570,41 €	68 259,21 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	4 445,43 €	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	214 170,18 €	151 761,63 €

Tableau n° 2.1 - Récapitulatif des rémunérations annuelles de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
James F. COLLINS				
Rémunération fixe	84 218,01 €	84 218,01 €	64 217,98 €	64 217,98 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : Logement	24 709,18 €	Néant	19 284,44 €	Néant
TOTAL	108 927,19 €	84 218,01 €	83 502,42 €	64 217,98 €

Tableau n° 2.2 - Récapitulatif des rémunérations annuelles de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Philippe LUSSIEZ				
Rémunération fixe	66 994,95 €	66 994,95 €	68 259,21 €	38 259,21 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	11 575,46 €	11 575,46 €	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	78 570,41 €	78 570,41 €	68 259,21 €	68 259,21 €

Il est précisé que la rémunération de Monsieur Jim COLLINS est prise en charge à part égale par Egide SA, Egide USA et Santier sur l'ensemble de l'année 2018. En 2017 (janvier et février), elle n'était répartie qu'entre Egide SA et Egide USA (Santier n'étant entré dans le périmètre du groupe que le 28 février 2017).

Tableau n° 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés en 2017	Montants versés en 2018
Colette LUCAS, administrateur		
- Jetons de présence	9 525,00 €	10 500,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Louis MALINGE, administrateur		
- Jetons de présence	9 525,00 €	10 500,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Véronique LAURENT-LASSON, administrateur		
- Jetons de présence	9 525,00 €	10 500,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Michel FAURE, administrateur		
- Jetons de présence	9 525,00 €	10 500,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	38 100,00 €	42 000,00 €

Tableau n° 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
James F. COLLINS	-	-	-	Néant	-	-
Philippe LUSSIEZ	-	-	-	Néant	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

A la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'a été souscrit par les dirigeants mandataires sociaux.

Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice
James F. COLLINS	-	Néant	-
Philippe LUSSIEZ	-	Néant	-
TOTAL	-	-	-

Tableau n° 6 - Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Actions attribuées durant l'exercice à	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
James F. COLLINS	Néant					
Philippe LUSSIEZ	Néant					
TOTAL						

Tableau n° 7 - Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
James F. COLLINS	Néant		
Philippe LUSSIEZ	Néant		
TOTAL	-	-	-

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat au 31 décembre 2018

Plan n°	6.3	8.1	9.2	9.3
Date d'assemblée	28/05/10	16/06/16	16/06/17	16/06/17
Date du conseil d'administration	30/01/13	19/05/17	25/01/18	25/01/18
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	740	380 000	30 000	20 000
Dont le nombre pouvant être souscrites :				
- par James F. COLLINS	0	100 000	0	0
- par Philippe LUSSIEZ	0	20 000	0	0
Point de départ d'exercice des options	30/01/15	19/05/19	29/01/20	19/02/20
Date d'expiration	29/01/20	18/05/24	28/01/25	18/02/25
Prix de souscription *	3,67 €	2,57 €	2,52 €	2,50 €
Nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	20	2 500	2 500	2 500
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2018	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	122	40 000	0	0
Options de souscription restantes en fin d'exercice au 31 décembre 2018	618	340 000	30 000	20 000

* les ajustements éventuels interviennent après réalisation d'une opération sur le capital

Tableau n° 9 - Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites*	Prix moyen pondéré*
Options consenties durant l'exercice 2017	265 000	2,57 €
Options levées durant l'exercice 2017	-	-
Options consenties durant l'exercice 2018	50 000	2,51 €
Options levées durant l'exercice 2018	-	-

* après ajustements suite à la réalisation d'une opération sur le capital

Tableau n° 10 - Historique des attributions d'actions gratuites						
Information sur les actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2018						
Plan n°	-	-	-	-	-	-
Date d'assemblée	-	-	-	-	-	-
Date du conseil d'administration	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions attribuées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dont à :	-	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des titres	-	-	-	-	-	-
Date de fin de période de conservation	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-	-	-	-

Tableau n° 11 - Dirigeants mandataires sociaux								
	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
James F. COLLINS		XX		XX		XX		XX
Philippe LUSSIEZ	XX*			XX		XX		XX

* Philippe Lussiez, directeur général délégué, est également directeur administratif et financier et uniquement à ce titre, bénéficie d'un contrat de travail depuis 1992.

15.2 Principes de rémunération des dirigeants

C'est le conseil d'administration qui arrête et modifie la rémunération annuelle versée au président du conseil et au directeur général (mandataire social sans contrat de travail avec Egide SA). Jusqu'au 31 décembre 2013, la rémunération du directeur général était uniquement fixe. Depuis le 1^{er} janvier 2014, elle est assortie d'une part variable pouvant aller jusqu'à 40 % du salaire fixe, conditionnée par l'atteinte d'indicateurs de performance (objectifs de chiffre d'affaires et d'Ebit fixés annuellement). Ces indicateurs n'ayant été atteints ni en 2016 ni en 2017 au niveau du groupe, aucune part variable n'a donc été versée à ce titre.

Du fait de sa nationalité américaine, le président directeur général ne bénéficie pas des avantages en matière de couverture sociale mais de la prise en charge par Egide d'un logement de fonction en France (et des charges afférentes), de 4 billets d'avion aller/retour USA-France par an au profit de son épouse et d'un véhicule de fonction aux Etats-Unis (son pays de résidence).

Il est précisé que la rémunération globale de Monsieur James F. Collins est uniquement versée par Egide USA et qu'une partie est refacturée à Egide SA (montant mentionné dans le tableau ci-dessus, non versé par Egide SA) et à Santier au titre de sa fonction de directeur général du groupe. Pour information, la rémunération brute annuelle versée à Monsieur Collins par Egide USA a été de \$275 000 en 2018 (\$254 180 en 2017, auxquels s'était ajoutée une prime exceptionnelle de \$50 000 liée à la réussite de l'opération avec Santier Inc.).

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaire d'un contrat de travail attaché à ses fonctions de directeur administratif et financier antérieur à son mandat social, n'est pas rémunéré au titre de sa fonction de directeur général délégué. Sa rémunération au titre de son contrat de travail est fixée par le directeur général. Il ne dispose d'aucun avantage en nature et au même titre qu'un certain nombre de cadres de l'entreprise, il bénéficie d'un bonus qui peut varier de 15 % à 22,5 % de son salaire annuel sous condition d'atteinte d'un objectif d'Ebitda calculé au niveau du groupe. Une prime exceptionnelle de 15 000 euros bruts avait été attribuée au directeur général délégué en 2017 dans le cadre de la réussite de l'opération avec Santier Inc.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'est mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise au profit des dirigeants. Le président directeur général ne reçoit pas de jetons de présence, ni au titre de son mandat au sein de la société Egide SA, ni au titre de ses mandats détenus dans les autres sociétés du groupe. Ces dispositions s'appliquent également au directeur général délégué.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options aux dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président ou au directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions de président ou de directeur général. Par extension, ces dispositions s'appliqueront également au directeur général délégué. En date du présent document, le président directeur général est titulaire de 100 000 options de souscription (attribuées le 19 mai 2017), soit 0,97 % du capital et les directeurs généraux délégués sont titulaires de 20 000 options de souscription (attribuées à Philippe Lussiez le 19 mai 2017), soit 0,19 % du capital, et de 30 000 options de souscription (attribuées à Eric Delmas le 25 janvier 2018), soit 0,29 % du capital.

L'enveloppe de jetons de présence accordée par l'assemblée générale des actionnaires est répartie entre administrateurs indépendants, au prorata de leur présence aux conseils d'administration. Les montants votés en 2018 sont identiques à ceux de 2017 (montants bruts). Une fiscalité différente en 2018 a conduit la société à verser un montant net supérieur à celui de l'année précédente.

Aucune rémunération ou avantage de toute nature autres que ceux mentionnés ci-avant n'a été reçu par les mandataires sociaux d'EGIDE SA au titre de l'exercice 2018 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L233-16 du code de Commerce.

Les mandataires sociaux bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société AIG Europe Limited. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de \$ 25 000 par sinistre et la prime nette annuelle (inchangée par rapport à l'année précédente) est de 11 856 euros hors taxes

En conformité avec les dispositions de l'article L225-37-2 du code de commerce, les principes et critères retenus pour déterminer la rémunération du président directeur général et du directeur général délégué, résumés ci-dessous, sont présentés chaque année en assemblée générale pour approbation :

Rémunération	Président Directeur Général	Directeur Général Délégué
Part fixe	Définie par le conseil d'administration en fonction de la structure de la société (taille, caractère international, capitalisation boursière), des comparables du secteur et de l'équivalent aux Etats-Unis	Définie par le président directeur général en fonction de la structure de la société (taille, caractère international, capitalisation boursière) et des comparables du secteur
Part variable	Définie annuellement et correspond à un pourcentage du salaire fixe en fonction de deux critères liés au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du groupe (maxi cumulé : 40 %)	Définie annuellement et correspond à un pourcentage du salaire fixe en fonction du critère d'excédent brut d'exploitation du groupe (maxi : 22,50 %)
Part exceptionnelle	Décidée par le conseil d'administration annuellement en fonction de critère(s) qualitatif(s), sans caractère automatique	Décidée par le président directeur général
Avantages en nature	Définis par le conseil d'administration en tenant compte du fait que le PDG est citoyen américain et résident fiscal US plus de la moitié du temps	Décidée par le président directeur général
Stocks options	Attribuées sans conditions de performances, selon les mêmes modalités que pour l'ensemble du personnel de la société et de ses filiales, avec néanmoins une obligation de conservation d'au moins 20 % pendant la durée du mandat	
Missions	Pas de missions spécifiques car entrent dans le cadre des fonctions exercées	
Autres	Aucun élément de type Golden Hello, Golden Parachute ou indemnités de retraites (hors dispositions légales)	

15.3 Montants versés par la société et ses filiales au directeur général et au directeur général délégué

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du code de commerce, il est présenté à l'assemblée générale, pour approbation, la rémunération totale qui a été versée par Egide SA et ses filiales au président directeur général au titre de son mandat social au cours de l'exercice 2018, dont les principes et les critères retenus avaient été approuvés par l'assemblée générale du 15 juin 2018. Il est précisé que le directeur général délégué ne recevant de rémunération que dans le cadre de son contrat de travail et non au titre de son mandat social, il ne figure pas dans le tableau ci-dessous.

Rémunération Jim Collins	Montant versé/attribué	Montant proposé au vote
Part fixe	\$275 000	\$275 000
Part variable	\$0	\$0
Part exceptionnelle	\$0	\$0
Avantages en nature *	€22 157	€22 157
Missions	0	0
Autres	0	0

* montant non versé mais soumis à charge sociale en France

Il est rappelé que 100 000 options de souscription d'actions ont été attribuées au directeur général au prix d'exercice unitaire de 2,57 €. Pour pouvoir les exercer, le cours de bourse doit au moins être de 5,50 € le jour de l'exercice. La juste valeur de ces options dans les comptes consolidés en date du 31 décembre 2018 est de 58 177 €.

Le directeur général délégué, qui n'a pas reçu de rémunération au titre de son mandat social, est titulaire de 20 000 options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 2,57 €. Pour pouvoir exercer ces options, le cours de bourse devra être au moins de 5,50 € le jour de l'exercice. La juste valeur de ces options dans les comptes consolidés en date du 31 décembre 2018 est de 11 635 €.

15.4 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non-renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes annuels et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.4).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration du 9 avril 2010 avait décidé d'adopter le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par Middlednext comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport. Une nouvelle édition de ce code, intitulé « Code de gouvernance d'entreprise », a été publiée septembre 2016. En conformité avec la recommandation R19 dudit code, le conseil examine régulièrement les 18 points de vigilance qui y sont mentionnés. Il est précisé que les 19 recommandations de la nouvelle édition du code sont suivies par la société.

Le code de gouvernance de Middlednext est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : http://www.middlednext.com/IMG/pdf/2016_CodeMiddlednext-PDF_Version_Finale.pdf

16.2 Conseil d'administration

Voir le chapitre 14 du présent document pour la liste des membres du conseil d'administration ainsi que la liste de leurs mandats.

16.3 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.4 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Comme le prévoient les dispositions de l'article L823-20 al.4 du code de Commerce et la recommandation R6 du code Middlednext, il a été décidé que le conseil d'administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs indépendants de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et ce compte tenu de la responsabilité des membres du conseil. Le directeur général, administrateur non indépendant exerçant des fonctions exécutives, s'abstient d'assister aux réunions du comité d'audit. La présidence de la réunion est confiée à un administrateur indépendant et compétent en matière financière et comptable compte tenu de son expérience professionnelle ; cependant, le directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats. Les réunions du comité d'audit sont tenues indépendamment de celles du conseil d'administration et font l'objet d'un procès-verbal distinct. Le comité rend compte de sa mission à chaque réunion du conseil.

La société considère par ailleurs que sa structure et sa taille, associées à la taille réduite de son conseil d'administration, ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations, l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise.

16.5 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Depuis le 25 mars 2014, avec effet au 2 avril 2014, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général étaient séparées au sein de la société. Le 16 juin 2016, le conseil d'administration a décidé de fusionner à nouveau ces deux fonctions. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois le 9 avril 2010, afin de fixer les modalités de fonctionnement du conseil ; ils sont mis en ligne sur le site internet de la société. Ces dispositions sont conformes à la recommandation R7 du code Middlednext. Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation R4 du code Middlednext. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

S'il le juge nécessaire, le conseil d'administration peut confier à l'un de ses membres des missions ponctuelles qu'il rémunère au cas par cas et qui entrent dans le champ des conventions réglementées.

En général, le conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite, dans les locaux de la société ou de ses avocats et, conformément à la recommandation R5 du code Middlednext, essaie de tenir le rythme de quatre fois par an. Les membres du comité social et économique assistent systématiquement aux conseils (présence physique ou par visioconférence le cas échéant), ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président ou le directeur général doivent s'abstenir. Un procès-verbal de réunion est systématiquement rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès-verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise. Au cours de l'exercice 2018, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois, contre 6 fois en 2017 (année d'acquisition de Santier, nécessitant des décisions dans le cadre de la levée de fonds concomitante). Le taux de participation a été de 100 % en 2018, comme en 2017.

Les administrateurs sont également régulièrement informés entre les réunions formelles du conseil, lorsque l'actualité de la société le justifie, de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président et du directeur général, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2018, il a été alloué la somme totale de 60 000 euros bruts au titre des jetons de présence (montant inchangé par rapport à 2017). Conformément à la recommandation R10 du code Middlednext, la répartition des jetons de présence est basée sur la présence effective du mandataire aux conseils d'administration.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L225-100-3 du code de Commerce)

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 4 années conformément à la loi et à la recommandation R9 du code Middlednext. Il est également rééligible (article 13 des statuts). Il est précisé que cette durée, qui était de 6 ans, a été réduite à 4 ans par approbation de la dix-septième résolution qui était proposée au vote de l'assemblée générale tenue le 16 juillet 2015. Au regard de l'activité de la société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années. Cette disposition s'applique à tout nouvel administrateur qui est nommé à compter du 16 juillet 2015.

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations de résultat de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil d'administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel (recommandation R1 du code Middlednext).

La société est par ailleurs en conformité avec les dispositions l'article L225-17 al.2 du code de Commerce issu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

16.6 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué (article 18 al.2 des statuts)

Le conseil d'administration d'Egide SA s'était prononcé sur l'organisation de la direction générale et avait décidé qu'elle serait exercée par une personne autre que le président du conseil d'administration. A l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie le 16 juin 2016, le conseil a décidé que ces deux fonctions seraient à nouveau fusionnées.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général, qui les exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros (conseil du 27 septembre 2018), autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 5 novembre 2014 a par ailleurs décidé que les pouvoirs du directeur général délégué (Philippe Lussiez) seront exercés conformément aux dispositions légales, en précisant qu'au-delà des limitations ci-dessous, ils requerront l'accord du directeur général pour les approuver :

- Signature de tout engagement supérieur à 150 000 € hors taxes,
- Embauche de tout salarié affecté aux domaines directement rattachés au directeur général délégué qui est également le directeur administratif et financier d'Egide et chapeaute donc les domaines Systèmes d'Information, Comptabilité et Ressources Humaines,
- Modification des salaires des employés directement ou indirectement rattachés au directeur administratif et financier,
- Choix ou changement des conseils de la société (commissaires aux comptes, juristes, fiscalistes, communication, etc.).

Le conseil d'administration du 16 avril 2019 a également décidé que les pouvoirs du second directeur général délégué (Eric Delmas) seront exercés conformément aux dispositions légales, en précisant qu'au-delà des limitations ci-dessous, ils requerront l'accord du directeur général pour les approuver :

- Signature de tout engagement supérieur à 150 000 € hors taxes,
- Embauche de tout salarié affecté aux domaines directement rattachés au directeur général délégué qui est également le directeur du site de Bollène,
- Modification des salaires des employés directement rattachés au directeur du site de Bollène (production, bureau d'études, marketing, achats et R&D),
- Choix ou changement des conseils de la Société (commissaires aux comptes, juristes, fiscalistes, communication, etc.).

16.7 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris ».

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Le conseil d'administration apporte une attention particulière au dialogue entre les actionnaires et les dirigeants et s'assure que les conditions de la tenue de l'assemblée générale soient réunies pour qu'elle soit matériellement accessible à tous. Préalablement à la tenue de cette assemblée, les administrateurs débattent des projets de résolutions qui seront proposées au vote et instaurent, le cas échéant, un dialogue avec les actionnaires significatifs qui en auraient émis le souhait. A l'issue de l'assemblée, le conseil se penche sur le résultat des votes et en tient compte lors de l'établissement des projets de résolutions qui seront soumis à la prochaine assemblée, respectant en cela la recommandation R12 du code Middenext.

17 SALARIÉS

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2016	2017	2018
Administration et commercial	23	30	32
Production, qualité et R&D	192	258	250
Total	215	288	282

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2016	2017	2018
Egide Trappes et Bollène	148	155	141
Egide USA	67	69	74
Santier	-	64	67
Total	215	288	282

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2016	2017	2018
Contrats à durée déterminée	7	18	3
Contrats à durée indéterminée	206	267	278
Apprentis	2	3	1
Total	215	288	282

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- A tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par les délégués syndicaux de l'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.
- A tous les collaborateurs, depuis le 1^{er} janvier 2016, un intéressement en fonction des résultats de quatre indicateurs liés à la production (taux de livraisons à l'heure, taux de retours clients, rendements composants céramique et rendements fabrication boitiers). Cet intéressement est versé trimestriellement et prend la forme d'une prime acquise à concurrence de 25 % par indicateur atteint. Les seuils à atteindre pour chacun des indicateurs est fixé par le directeur général en début d'année alors que le montant de la prime trimestrielle servant de base au calcul est fixé lors des négociations annuelles obligatoires sur les rémunérations et les conditions de travail.

- A certains collaborateurs (comité de direction et cadres clés), depuis le 1^{er} janvier 2016, un intéressement en fonction des résultats d'indicateurs de production cités ci-dessus, de chiffre d'affaires, de prises de commandes, de taux de consommations matières ou d'Ebitda. Cet intéressement, versé annuellement, suppose avant tout que le budget annuel d'Ebitda soit dépassé, ce qui déclenche ensuite le versement lié aux indicateurs propres à chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaire. La prime est un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire, avec un coefficient multiplicateur pour les membres du comité de direction fonction du taux de dépassement de l'objectif annuel d'Ebitda. Il est précisé que les bénéficiaires de cet intéressement ne le cumuleront pas avec celui éventuellement versé trimestriellement, ce dernier venant s'imputer sur le montant global annuel.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation ou de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement était en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le calcul de cet intéressement est identique à celui retenu pour les salariés d'Egide SA ; il est fonction des résultats d'indicateurs de production (taux de livraisons à l'heure, taux de retours clients et rendements fabrication boîtiers), de chiffre d'affaires, de prises de commandes ou d'Ebitda. Cet intéressement, versé annuellement, suppose avant tout que le budget annuel d'Ebitda soit dépassé, ce qui déclenche ensuite le versement lié aux indicateurs propres à chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaire. La prime est un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire, avec un coefficient multiplicateur pour les membres du comité de direction fonction du taux de dépassement de l'objectif annuel d'Ebitda. Au titre de l'exercice 2018, il n'a été versé aucun bonus. A l'exception du personnel direct de production, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs de la filiale américaine bénéficie d'une rémunération fixe.

Chez Santier, aucun bonus n'a été versé en 2018.

17.3 Plans d'options de souscription d'actions

17.3.1 Situation au 31 décembre 2018

Depuis l'introduction en bourse de la société, les assemblées générales successives ont autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées autorisé par l'assemblée du 16 juin 2017 ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le conseil d'administration fixe les conditions d'exercice et notamment pourra soumettre les levées d'options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du bénéficiaire dans la société ou dans l'une de ses filiales, prévoir une période initiale pendant laquelle les options ne pourront pas être exercées, ainsi que prévoir des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'options.

Au 31 décembre 2018, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 150 618 options, celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 170 000 options et celles attribuées et non encore exercées par les salariés de Santier est de 70 000 (soit un total de 361 236 options).

A l'exception du directeur général, aucun membre du conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société et au 31 décembre 2018, le directeur général est titulaire de 100 000 options attribuées le 19 mai 2017 (plan n° 8.1). A cette même date, le directeur général délégué est titulaire de 20 000 options attribuées également le 19 mai 2017 (plan n° 8.1). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du directeur général ou du directeur général délégué.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 31 décembre 2018 :

Numéro du plan	Plan n° 6.3	Plan n° 8.1	Plan n° 9.2	Plan n° 9.3	Total
Assemblée générale du Conseil du	28/05/2010 30/01/2013	16/06/2016 19/05/2017	16/06/2017 25/01/2018	16/06/2017 25/01/2018	
Nombre d'actions initial	651	380 000	30 000	20 000	430 651
- dont aux mandataires sociaux	0	120 000	0	0	120 000
- dont aux 10 premiers salariés	651	255 000	30 000	20 000	305 651
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	740	380 000	30 000	20 000	430 740
Date de départ d'exercice	30/01/2015	19/05/2019	29/01/2020	19/02/2020	
Date de fin d'exercice	29/01/2020	18/05/2024	28/01/2025	18/02/2025	
Levée minimum (nombre d'actions)	20	2 500	2 500	2 500	
Durée d'acquisition minimum	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Durée minimum de détention	2 ans	Aucune	Aucune	Aucune	
Prix de souscription *	3,67 €	2,57 €	2,52 €	2,50 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	122	40 000	0	0	40 122
Nombre restant à lever	618	340 000	30 000	20 000	390 618

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital

Au cours de l'exercice 2018, aucune option de souscription n'a été exercée.

Pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution.

Ainsi, au cours de l'exercice 2018, 10 000 options ont été perdues par un bénéficiaire du plan n° 8.1 à la suite de son départ du groupe, ainsi que 10 000 options par le bénéficiaire du plan n° 9.1 pour les mêmes raisons.

Par ailleurs, le plan n° 6.2 étant arrivé en fin d'exercice le 5 octobre 2018, sans que son bénéficiaire n'ait exercé ses options, les 618 options du plan ont été automatiquement perdues.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 10 % des actions composant le capital (soit 790 036 options attribuables au 31 décembre 2018), il reste donc un solde disponible de 399 418 options, soit 5,06 % du capital. A cette même date, les 390 618 options non exercées représentent une dilution potentielle de 4,94 %.

En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, et en cas d'attribution de stocks options au Président, au Directeur Général ou au Directeur Général Délégué, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président, du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.

A titre d'information, le bénéficiaire du plan n°9.3 est décédé en décembre 2018. Conformément aux dispositions légales en vigueur, ses héritiers ont un délai de 6 mois à compter de la date du décès pour exercer les options de souscription d'actions. Au-delà de ce délai, les options seront automatiquement annulées.

A chaque clôture d'exercice, l'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.1.1). La durée de vie moyenne des options est de 4 ans et demi avec un taux de volatilité de 30 %.

17.3.2 Situation au 30 juin 2019

Depuis la clôture de l'exercice 2018, il est intervenu les évènements suivants :

- Les héritiers du bénéficiaire du plan n° 9.3 n'ayant pas exercé les options, ledit plan est annulé.
- Un bénéficiaire du plan n°8.1, titulaire de 10 000 options de souscription, a quitté la société ; ses options sont devenues caduques.

Numéro du plan	Plan n° 6.3	Plan n° 8.1	Plan n° 9.2	Total
Assemblée générale du Conseil du	28/05/2010 30/01/2013	16/06/2016 19/05/2017	16/06/2017 25/01/2018	
Nombre d'actions initial	651	380 000	30 000	410 651
- dont aux mandataires sociaux	0	120 000	30 000	120 000
- dont aux 10 premiers salariés	651	255 000	30 000	285 651
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	740	380 000	30 000	410 740
Date de départ d'exercice	30/01/2015	19/05/2019	29/01/2020	
Date de fin d'exercice	29/01/2020	18/05/2024	28/01/2025	
Levée minimum (nombre d'actions)	20	2 500	2 500	
Durée d'acquisition minimum	2 ans	2 ans	2 ans	
Durée minimum de détention	2 ans	Aucune	Aucune	
Prix de souscription *	3,67 €	2,57 €	2,52 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	122	50 000	0	50 122
Nombre restant à lever	618	330 000	30 000	360 618

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital

Ainsi, en date du 30 juin 2019, il existe un total de 360 618 options de souscription non exercées, représentant une dilution potentielle de 3,49 %. Le nombre d'options de souscription pouvant être attribué est de 674 068, soit 6,51% du capital.

17.4 Impact social de l'activité du groupe

Voir § 26.1 - Informations relatives à l'impact social de l'activité du groupe

17.5 Information sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

En application des dispositions de l'article L225-102-1 alinéa 5 du code de commerce modifié par l'article 9 de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, Egide SA présente chaque année au Comité Social et Economique et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (voir indicateurs du paragraphe 26.1 du présent document). Il est par ailleurs précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 30 juin 2019	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
James F. Collins, président directeur général	88 687	0,86 %	153 062	1,46 %
Public (titres au nominatif)	187 943	1,82 %	243 128	2,32 %
Public (titres au porteur)	10 070 238	97,32 %	10 070 238	96,22 %
Total	10 346 868	100,00 %	10 466 428	100,00 %

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres "Egide" inscrits au nominatif pur. Aucun frais de gestion n'est refacturé par la société à l'actionnaire nominatif.

En date du 30 juin 2019, les actions détenues par les autres membres du conseil d'administration de la société sont les suivantes : Madame Colette Lucas 700 actions, Monsieur Jean-Louis Malinge 168 actions, Madame Véronique Laurent-Lasson 100 actions et Monsieur Michel Faure 3 169 actions. Monsieur Philippe Lussiez détient quant à lui 4 400 actions.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L225-102 du code de commerce.

Voir également § 21.1.5 - Modifications intervenues au cours des trois dernières années

18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2019 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
Sigma Gestion ⁽¹⁾	X	X	X	X				
Vatel Capital ⁽²⁾	X	X	X	X	X	X		

⁽¹⁾ Avis AMF du 28 février 2017 (franchissement de seuil de 15 % à la baisse)

⁽²⁾ Avis AMF du 11 juin 2019 (franchissement de seuil de 5, 10 et 15 % à la hausse)

Le 17 décembre 2018, la société Ostrum Asset Management (anciennement Natixis Asset Management) a informé la société avoir franchi le seuil à la baisse de 5% en actions et droits de vote.

Le 11 juin 2019, la société Vatel Capital a informé la société avoir franchi les seuils de 5, 10 et 15 % du capital et des droits de vote, résultant de la souscription à une augmentation de capital. Vatel Capital a déclaré avoir agi seul, n'ayant pas l'intention de poursuivre les achats d'actions ni d'acquiescer le contrôle de la société. Vatel Capital ne souhaite pas être nommé comme administrateur.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote ; il ne peut donc être exercé un contrôle abusif sur la société. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.3 Droits de vote différents

Conformément à l'article 27 des statuts, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes.

Au 30 juin 2019, 271 630 actions étaient inscrites au nominatif dont 119 560 bénéficiaient d'un droit de vote double.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions réglementées

Il est rappelé que les dispositions légales en matière de conventions réglementées telles que définies par l'article L225-38 du code de commerce ont changé depuis le 3 août 2014 (ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014) et que dorénavant, les conventions conclues entre la société et ses filiales détenues à 100 % n'entrent plus dans ce champ. Ainsi, les conventions qui existaient entre Egide SA et ses filiales Egide USA LLC et Egide USA Inc. ne sont plus considérées comme réglementées.

Les conventions réglementées en vigueur en date du 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Convention conclue au cours de l'exercice 2018 et préalablement autorisée

- Néant

Convention conclue au cours de l'exercice 2018, préalablement autorisée et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Néant

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Néant

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Néant

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

« A l'assemblée générale d'Egide SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENT DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

RSM Paris,
Régine Stéphan »

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques (2016 et 2017)

Les états financiers consolidés et annuels des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document de référence.

Version imprimée du document de référence	2016	2017
Fiche de dépôt AMF	n° D17-0674 du 23 juin 2017	n° D18-0536 du 1 ^{er} juin 2018
Comptes consolidés et annexes	Pages 81 à 100 (\$ 20.3.1)	Pages 78 à 101 (\$ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 120 (\$ 20.4.1)	Page 121 (\$ 20.4.1)
Comptes annuels et annexes	Pages 101 à 119 (\$ 20.3.2)	Pages 102 à 121 (\$ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 121 (\$ 20.4.2)	Page 125 (\$ 20.4.2)

20.2 Informations financières pro forma

Néant.

20.3 États financiers

20.3.1 États financiers consolidés 2018

20.3.1.1 État de situation financière

ACTIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2018	Valeurs nettes au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	3.1	1 217	1 289
Immobilisations corporelles	3.1	5 444	6 227
Autres actifs financiers		482	470
Impôts différés Actifs	3.6	1 192	1 138
Actifs non courants		8 335	9 124
Stocks	3.2	6 526	6 321
Clients et autres débiteurs	3.3	5 914	6 986
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 360	2 994
Autres actifs courants		288	302
Actifs courants		15 088	16 603
TOTAL ACTIF		23 423	25 727

PASSIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2018	Valeurs nettes au 31/12/2017
Capital apporté	4.1	15 801	15 801
Primes liées au capital social	4.1	2 904	2 904
Réserve légale		356	356
Réserves consolidées		- 2 720	- 2 476
Résultat net		- 2 281	- 366
Autres capitaux propres		- 3 094	- 3 494
Capitaux propres		10 966	12 724
Provisions non courantes	3.4	731	692
Dettes financières à plus d'un an	3.5	4 358	1 849
Autres passifs non courants		29	32
Passifs non courants		5 117	2 573
Dettes financières à moins d'un an	3.5	2 572	5 135
Fournisseurs et autres créditeurs	3.5	4 765	5 292
Autres passifs courants		3	3
Passifs courants		7 340	10 430
TOTAL PASSIF		23 423	25 727

20.3.1.2 État de résultat global

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires		31 735	30 892
Achats consommés		- 12 651	- 12 604
Variations de stocks de produits finis & en cours		17	317
Charges de personnel		- 13 524	- 13 139
Charges externes		- 4 678	- 5 013
Impôts et taxes		- 413	- 415
Amortissements & dépréciations des immobilisations	3.1	- 1 901	- 922
Dotations et reprises de dépréciations & provisions	3.4	76	- 47
Autres produits opérationnels	3.8	301	259
Autres charges opérationnelles	3.8	- 487	- 151
Résultat opérationnel		- 1 526	- 823
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	0	0
Coût de l'endettement financier brut	3.9	- 625	- 442
Coût de l'endettement financier net		- 625	- 442
Autres produits financiers	3.9	29	42
Autres charges financières	3.9	- 50	- 351
Résultat financier		- 645	- 751
Résultat avant impôt		- 2 171	- 1 574
Impôt sur le résultat	3.6	- 110	1 208
Résultat net		- 2 281	- 366
Part du groupe		- 2 181	- 366
Résultat par action (en €)	4.2	- 0,29	- 0,05
Résultat dilué par action (en €)	4.2	- 0,29	- 0,05

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		- 2 281	- 366
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net : - pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		428	- 782
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net - réévaluation des engagements au titre des régimes à prestations définies		28	25
Autres éléments du résultat global		400	- 757
Résultat global		- 1 881	- 1 123
Part du groupe		- 1 881	- 1 123

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€, sauf pour les actions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat net	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2016 retraitée	4 471 906	8 944	2 058	- 1 470	- 724	- 2 738	6 070
Résultat global 2017					- 366	- 757	- 1 123
Variation du capital de la société - mère	3 428 460	6 857	846				7 703
Affectation du résultat net de l'exercice 2016				- 724	724		0
Options de souscription d'actions				74			74
Situation au 31/12/2017	7 900 366	15 801	2 904	- 2 120	- 366	- 3 494	12 724

En K€, sauf pour les actions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat net	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2017	7 900 366	15 801	2 904	- 2 120	- 366	- 3 494	12 724
Résultat global 2018					- 2 281	400	- 1 881
Variation du capital de la société - mère							
Affectation du résultat net de l'exercice 2017				- 366	366		0
Options de souscription d'actions				123			74
Situation au 31/12/2018	7 900 366	15 801	2 904	- 2 364	- 2 281	- 3 094	10 966

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

Les notes figurant au paragraphe 20.3.1.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	31/12/2018	31/12/2017
Capacité d'autofinancement		- 206	- 529
- Résultat net des sociétés intégrées		- 2 281	- 366
- Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	3.1, 3.4	1 943	944
- Plus-values de cession d'immobilisations incorp. & corp.		38	3
- Reconnaissance d'impôt différé actif d'Egide USA	3.6		- 1 209
- Autres		95	99
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽²⁾		653	- 890
- (augmentation) / diminution des stocks	3.2	- 45	- 873
- (augmentation) / diminution des créances clients	3.3	757	- 1 002
- (augmentation) / diminution des autres créances	3.3	496	- 67
- augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	3.5	- 394	512
- augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	3.5	- 268	282
- augmentation / (diminution) des autres dettes	3.5	108	258
Flux de trésorerie liés à l'activité		447	- 1 419
Acquisitions d'immobilisations	3.1	- 933	- 1 125
Incidence des variations de périmètre (création de Santier Inc.)	2.2		- 5 047
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		- 933	- 6 172
Augmentations de capital	4.1		7 703
Souscription d'emprunts obligataires	3.5		979
Remboursement d'emprunts obligataires	3.5	- 222	- 36
Souscriptions d'emprunts auprès d'établissements de crédit	3.5	3 145	782
Remboursements d'emprunts auprès d'établissements de crédit	3.5	- 384	- 1 359
Souscriptions d'emprunts divers	3.5	- 126	0
Remboursements d'emprunts divers	3.5	- 1 989	- 238
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	3.5	- 637	1 791
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		- 213	9 623
Variation de trésorerie		- 700	2 033
Trésorerie de clôture		2 360	2 994
Trésorerie d'ouverture		2 994	1 075
Incidence des variations de cours des devises		- 66	114
Variation de la trésorerie		- 700	2 033

⁽¹⁾ hors dépréciations sur actif circulant

⁽²⁾ en valeurs nettes

La trésorerie n'est constituée que de soldes de comptes bancaires.

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques ainsi que des composants métalliques et des matériaux dissipant la chaleur.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2018, dont le total de l'état de situation financière est de 23 423 K€, et l'état de résultat global, présenté sous forme de liste, dégage une perte nette de - 2 281 K€ arrêtée par le Conseil d'Administration du 16 avril 2019.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

20.3.1.5.2 Principes et périmètre de consolidation

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide (voir § 2.4) présente ses états financiers consolidés au 31 décembre 2018 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2018. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes, interprétations et méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés en date du 31 décembre 2018 sont identiques à celles utilisées au 31 décembre 2017.

Certaines normes, interprétations ou amendements de normes existantes sont d'application obligatoire dans le référentiel IFRS aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 mais ils n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du groupe :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
IFRS 9	Instruments financiers (doit remplacer IAS 39)	12/11/2009	22/11/2016
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	01/05/2014	22/09/2016
Amendements à IFRS 15	Clarifications à la norme IFRS 15	12/04/2016	31/10/2017
Amendements à IFRS 4	Application d'IFRS 9 avec IFRS 4	12/09/2016	06/11/2017
Amendements à IFRS 2	Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	20/06/2016	27/03/2018
Améliorations annuelles (2014-2016)	Processus d'améliorations annuelles	08/12/2016	08/02/2018
Amendements à IAS 40	Transfert d'immeubles de placement	08/12/2016	15/03/2018
IFRIC 22	Paiements d'avance sur transactions en devises	08/12/2016	03/04/2018

Le groupe ne constate aucun impact des normes IFRS 15, car ses ventes n'incluent pas d'éléments multiples qui nécessiteraient une allocation du revenu, et IFRS 9, puisque les pertes sur créances clients sont historiquement quasi inexistantes.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2018 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
Amendements à IFRS 9	Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	12/10/2017	26/03/2018
IFRS 16	Contrats de location	16/01/2016	31/10/2017
IFRIC 23	Incertitudes relatives aux traitements fiscaux	07/06/2017	23/10/2018

Concernant IFRS 16 Contrats de location, dont le groupe n'a pas prévu d'application anticipée, l'analyse des impacts est en cours et aura un effet probablement significatif sur les actifs et dettes du Groupe. A ce jour, le Groupe retraite selon IAS 17 les contrats de location-financement et ce retraitement devrait être semblable avec IFRS 16. Les locations simples évoquées au paragraphe 7.2. devraient être impactées par IFRS 16, concernant majoritairement les ensembles immobiliers. Les valorisations des droits d'utilisation et dettes correspondantes sont en cours de finalisation mais le paragraphe 7.2. donne une information sur les engagements concernés valorisés au 31 décembre 2018. Les autres contrats de location n'entrant pas dans ces catégories actuelles selon IAS 17 devraient également bénéficier des mesures d'exemption sous IFRS 16.

Les textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2018 et non en vigueur ou non applicables dans l'Union Européenne sont les suivants :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB
Amendements à IFRS 10 et IAS 28	Ventes ou contributions d'actifs réalisés entre le groupe et les entités mises en équivalence	11/09/2014
IFRS 17	Contrats d'assurance	18/05/2017
Amendements à IAS 28	Intérêts à long terme dans les entreprises associées et des coentreprises	12/10/2017
Améliorations annuelles (2015-2017)	Processus d'améliorations annuelles	12/12/2017
Amendements à IAS 19	Modification, réduction ou liquidation de régime	07/02/2018
Amendements au cadre conceptuel des IFRS	Cadre conceptuel	29/03/2018
Amendements à IFRS 3	Définition d'une entreprise	22/10/2018
Amendements à IAS 1 et IAS 28	Modification de la définition du terme « significatif »	31/10/2018

L'activité du groupe n'est pas affectée par une saisonnalité particulière.

20.3.1.5.2.2 *Estimations et jugements comptables déterminants*

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le groupe peut être amené à réaliser. En effet, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.1.5.2.3 Gestion du risque financier

20.3.1.5.2.3.1 Risque de change

En 2018, Egide a réalisé 74 % de ses ventes à l'exportation, dont 53 % à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 15 % à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 1,9 million de dollar (contre-valeur : 1,6 million d'euros), Egide USA Inc. a facturé pour 10 millions de dollar (contre-valeur : 8,4 million d'euros) et Santier Inc. a facturé pour 10,6 millions de dollar (contre-valeur : 8,9 millions d'euros). En 2018, la parité du dollar face à l'euro (1,1815 en moyenne sur l'année contre 1,1293 en 2017) a impacté négativement le chiffre d'affaires du groupe de 1,7 % à périmètre constant (c'est-à-dire hors Santier Inc.).

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (2,1 millions de dollar en 2018) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (2,1 millions de dollar en 2018). Les dollars en insuffisance ont été achetés en fonction des besoins, au cours du jour sur le marché à partir des comptes en euros. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne les filiales américaines, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA LLC, d'Egide USA Inc. et de Santier Inc. converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à leur trésorerie libellée en dollars.

20.3.1.5.2.3.2 Risque de taux

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux. Ces taux sont les suivants selon le type de financement obtenu et décrit dans la note 20.3.1.5.3.5. :

- Chez Egide SA :
 - . Deux contrats d'affacturage dont la commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 1,50 %
 - . Un prêt SOFIRED-PME qui ne présente aucun risque de taux puisqu'il supporte un taux fixe de 3,85 % l'an
 - . Un emprunt obligataire simple dont le taux d'intérêt fixe est de 7 %.

- Chez Egide USA Inc. : une ligne de financement comprenant un crédit revolving, un prêt de financement des équipements et un prêt immobilier, souscrite auprès de Pacific Mercantile Bank dont le taux d'intérêt est Prime Rate publié par le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 points (avec un taux plancher de 5,50 %) pour le crédit revolving et de 1,75 points (avec un taux plancher de 5,75 %) pour le prêt de financement des équipements et le prêt immobilier.

- Chez Santier Inc. : une ligne de financement comprenant un crédit revolving, deux prêts de financement des équipements et deux prêts à terme, souscrite auprès de Pacific Mercantile Bank, dont le taux d'intérêt de base est Prime Rate publié dans le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 point (plancher 6 %) pour le crédit revolving et de 1 point (plancher 5,50 %) pour les prêts de financement des équipements et à terme.

20.3.1.5.2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe Egide en date du 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse)	100%	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington - Delaware (USA)	100%	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge - Maryland (USA)	100%	Intégration globale	29/12/2000
Santier Inc.	San Diego - Californie (USA)	100%	Intégration globale	28/02/2017

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société. Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et ont un exercice de 12 mois.

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle d'Egide SA et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc. et Santier Inc. sont convertis selon la méthode du cours de clôture, l'état de situation financière étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "autres capitaux propres".

Les comptes d'Egide USA LLC sont convertis selon la méthode du cours historique, l'état de situation financière étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "autres capitaux propres".

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés en totalité lors de la préparation des états financiers consolidés.

20.3.1.5.3 Notes sur l'activité

20.3.1.5.3.1 Immobilisations

Actifs dont le groupe est propriétaire

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts comptabilisés en charge sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif de l'état de situation financière du groupe.

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif de l'état de situation financière du groupe en date du 31 décembre 2018 ont été acquises. Il s'agit de marque, relations clients, technologies, brevets, licences et logiciels.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Marque Santier Inc.	15 ans
Relations clients et technologies Santier Inc.	10 ans
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans
Constructions	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. La valeur d'origine des biens est portée sur la ligne d'immobilisation correspondante et un emprunt divers est enregistré au passif. La durée d'amortissement appliquée à ces biens est conforme aux durées usuelles retenues par le groupe.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les actifs loués ne sont pas, dans ce cas, comptabilisés au bilan du groupe.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Pour le groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- La société Egide SA
- La société Egide USA Inc.
- La société Santier Inc.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash-flows le plus fin que peut définir le groupe. Le groupe procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows (cash-flow, dépenses d'investissement, niveau de BFR et financements) est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations ont une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent comme suit :

Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2016	558	2 000	16 217	1 500	312	20 587
Augmentation	1	14	438	583	106	1 142
Variation périmètre	1 327		1 332		19	2 677
Réduction			-78	- 66	- 279	- 423
Ecart conversion		- 242	- 817	- 78	- 5	- 1 143
Au 31/12/2017	1 885	1 773	17 091	1 939	152	22 840
Augmentation	18		666	190	117	990
Réduction	- 4		-71		- 152	- 226
Ecart conversion	63	84	349	32	6	534
Au 31/12/2018	1 962	1 857	18 035	2 161	123	24 137

Amortissements et dépréciations	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2016	431	274	13 461	1 191	0	15 356
Augmentation	165	56	577	118		916
Réduction			- 184	- 66		- 250
Ecart conversion		- 33	- 590	- 76		- 699
Au 31/12/2017	596	297	13 264	1 166	0	15 323
Augmentation	147	60	1 191	524		1 922
Réduction	- 4		- 32			- 35
Ecart conversion	5	14	219	27		265
Au 31/12/2018	745	371	14 642	1 718		17 476

Valeurs nettes	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2016	127	1 726	2 756	309	312	5 231
Augmentation	- 164	- 42	- 139	465	106	226
Var. périmètre	1 327		1 332		19	2 677
Réduction			106		- 279	- 173
Ecart conversion		- 209	- 227	- 2	- 5	- 444
Au 31/12/2017	1 289	1 476	3 827	773	152	7 517
Augmentation	- 129	- 60	- 525	- 334	117	- 931
Réduction			- 39		- 152	- 191
Ecart conversion	58	70	130	5	6	269
Au 31/12/2018	1 217	1 486	3 393	444	123	6 661

La conclusion de contrats de crédit-bail et de location par Egide SA a conduit à activer, en application d'IAS 17, les immobilisations concernées représentant 219 K€ en immobilisation incorporelle (logiciels), 212 K€ en matériel industriel et 44 K€ en matériel informatique.

Les investissements du groupe pour l'exercice 2018 ont été de 990 KE principalement utilisés par Santier Inc. (centres d'usinage) qui les a financés grâce à un emprunt bancaire de 715 KUSD.

Au 31 décembre 2018, l'UGT Egide SA présente un indice de perte de valeur à cause de la baisse persistante d'activité dans le domaine de l'imagerie thermique qui a nécessité un test de dépréciation. La valeur actuelle des actifs inscrits dans l'état de situation financière au 31 décembre 2018 ne permettant pas de couvrir leur valeur nette comptable, une dépréciation de 562 KE du matériel industriel et de 374 KE des autres immobilisations corporelles a été enregistrée.

20.3.1.5.3.2 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières et les produits semi-finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant. Pour les produits finis sans perspectives de vente, la dépréciation est constituée dès la première année à hauteur de 100%.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées selon leur nature dans les postes « Achats consommés » ou « Variations de stocks de produits finis et en cours » de l'état de résultat global du groupe.

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Valeur brute	Matières prem. & approv.	Encours de biens & serv.	Produits finis	Marchandises	Total
Au 31/12/2017	6 212	2 041	1 634	13	9 900
Augmentation	261	76	94	5	434
Réduction					
Ecart conversion	120	52	45		218
Au 31/12/2018	6 593	2 169	1 773	18	10 553

Dépréciation	Matières prem. & approv.	Encours de biens & serv.	Produits finis	Marchandises	Total
Au 31/12/2017	3 024	7	543	6	3 579
Augmentation	238	1	162	3	404
Réduction	- 9	- 7	- 5		- 20
Ecart conversion	57		7		64
Au 31/12/2018	3 310	1	707	9	4 027

20.3.1.5.3.3 Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat.

Les postes inclus dans la rubrique Clients et autres débiteurs sont les suivants :

Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Avances et acomptes sur commandes	5	13
Créances clients et comptes rattachés	5 276	5 917
Personnel et comptes rattachés	2	2
Taxe sur la valeur ajoutée	82	89
Etat impôts divers (CIR et CICE)	462	893
Débiteurs divers	88	71
Total	5 914	6 986

L'administration fiscale n'ayant pas respecté les dates de remboursement prévues courant 2017, les CIR et CICE relatifs à l'exercice 2013 de 391 K€ sont toujours à l'actif au 31 décembre 2017. Ils ont finalement été perçus en février 2018. Par ailleurs, les CIR et CICE 2017 et 2018 bénéficiant toujours du régime des PME communautaires sont remboursables respectivement en 2018 et 2019.

Le CIR 2018 est inclus dans le poste « Autres produits opérationnels » de l'état de résultat global tandis que le CICE 2018 est enregistré en diminution des « Charges de personnel ».

L'ensemble des frais de R&D est intégralement enregistré en compte de résultat (évalués à 995 K€ en 2018 et 1 017 K€ en 2017).

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est le suivant :

	Total	Non échues	Echues de 0 à 30 jours	Echues de 31 à 60 jours	Echues de 61 à 90 jours	Echues à plus de 91 jours
Solde au 31/12/2018	5 276	3 883	1 064	100	128	101
Solde au 31/12/2017	5 917	5 036	660	160	37	24

Le solde au 31/12/2018 comprend des créances libellées en USD à hauteur de 3 021 KUSD soit 2 639 K€ contre 2 287 KUSD soit 1 907 K€ au 31/12/2017.

20.3.1.5.3.4 Provisions pour avantages au personnel

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc...) est constaté intégralement dans l'état de résultat global et présenté dans l'état de situation financière en « Autres capitaux propres ».

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- L'âge de départ à la retraite est de 62 ou 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre
- Le taux d'augmentation annuel moyen des salaires est de 1,60 %
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2013-2015
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 1,57 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+)

Les provisions sont non courantes et sont les suivantes :

Rubriques	Avantages au personnel
Au 31/12/2016	670
Dotation	86
Reprise (provision utilisée)	- 29
Reprise (provision non utilisée)	- 36
Au 31/12/2017	692
Dotation	73
Reprise (provision utilisée)	- 15
Reprise (provision non utilisée)	- 20
Au 31/12/2017	730

20.3.1.5.3.5 Etat des dettes

Les dettes sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat.

L'activation des contrats de location financement a pour conséquence le positionnement au passif d'une dette financière diverse du même montant initial. Cette dette s'étale sur la durée du contrat de location financement.

En novembre 2017, Egide SA a émis un emprunt obligataire simple d'une valeur de 979 K€. L'emprunt est remboursable par mensualités fixes, sur 4 ans.

Un prêt SOFIRED-PME a été reçu en décembre 2015 par Egide SA, accordé par Bpifrance pour un montant de 600 K€ dont 30 K€ ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. D'une durée de 7 ans, il bénéficie par ailleurs d'une franchise en capital de 2 ans.

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports.

La conclusion de contrats de crédit-bail et de location par Egide SA a conduit à activer les immobilisations concernées, en application d'IAS 17, en contrepartie de l'inscription d'une dette à hauteur de 36 K€ à plus d'un an et 42 K€ à moins d'un an.

Une ligne de financement avait été accordée début 2017 à Egide USA Inc. par Midcap Business Credit LLC. Cette ligne a été remplacée en septembre 2018 par une facilité de crédit accordée par Pacific Mercantile Bank composée de :

- Un crédit revolving d'un montant maximum de 2 000 KUSD basé sur la valeur des créances clients et des stocks,
- Un prêt de financement des investissements d'un montant maximum de 1 500 KUSD,
- Un prêt immobilier de 1 500 KUSD basé sur la valeur de l'ensemble immobilier représenté par l'usine de Cambridge MD.

La facilité est accordée jusqu'au 28 septembre 2020 pour le crédit revolving (non utilisé au 31 décembre 2018) et au 28 septembre 2023 pour les prêts.

La facilité de crédit est assortie de deux covenants, l'un étant « Fixed Charges Coverage Ratio » calculé à compter du 1^{er} trimestre 2019 (ratio d'Ebitda sur intérêts, principal et frais relatifs à tout l'endettement versés sur la période + investissements non financés par le prêt, entre 1,25 et 1,00) et l'autre un montant d'actif net (immobilisations hors incorporelles brutes moins les dettes) d'un minimum de 2 250 KUSD du 30 septembre 2018 au 31 mars 2019, puis 2 550 KUSD du 30 juin au 30 septembre 2019 et 2 750 KUSD à compter du 31 décembre 2019. Le covenant d'actif net est respecté au 31 décembre 2018.

D'un montant de 209 KUSD, les frais de mise en place de cette ligne de crédit revolving sont inscrits en « Coût de l'endettement financier brut » du résultat net de l'exercice 2018.

Une ligne de financement a été accordée en mai 2017 à Santier Inc. par Pacific Mercantile Bank. D'un montant total maximum de 5 499 KUSD, elle se décompose en :

- 2 500 KUSD maximum basé sur la valeur de l'encours client et des stocks (crédit revolving),
- 1 000 KUSD reçu sous forme de prêt remboursable sur 60 mois à compter du 1^{er} juin 2017,
- 1 000 KUSD à recevoir en avril 2019 (remboursable en 60 mois à compter de mai 2019),
- 716 KUSD de prêt de financement d'équipements en 2018 (prêt remboursable sur 60 mois à compter d'avril 2019),
- 500 KUSD disponible pour financer l'acquisition d'autres d'équipements industriels (prêt remboursable en 48 mois à compter de sa mise à disposition).

Le prêt à terme à recevoir en avril 2019 est garanti par un gage espèces de 500 KUSD à récupérer trimestriellement au fur et à mesure de l'amortissement du principal du prêt et d'une limite de financement de 500 KUSD sur le crédit revolving.

Les dates d'échéance des prêts sont fixées en mai 2021 pour le crédit revolving, en mai 2022 pour le prêt de financement des équipements déjà reçu et le 1^{er} prêt à terme, et en avril 2024 pour le 2^{ème} prêt de financement des équipements disponible et le 2^{ème} prêt à terme.

Le prêt à terme et celui qui finance les équipements sont assortis d'un covenant « Fixed Charges Coverage Ratio », calculé à la fin de chaque trimestre civil (ratio d'Ebitda sur intérêts et principal relatifs à tout l'endettement, sauf pour le crédit revolving, + investissements non financés par le prêt + dividendes et assistance comptabilisés et/ou payés, sur la période, entre 1,25 et 1,00). Ce covenant était respecté à la clôture du 31 décembre 2018

L'évolution des dettes financières, dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, est la suivante :

	Au 31/12/2017	Flux de trésorerie ⁽¹⁾	Variations « non cash » : Effets de change	Au 31/12/2018
Emprunt obligataire - Egide SA	943	- 222		721
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA	606	- 126		480
Dettes de location financement - Egide SA	167	- 89		78
Préfinancements CIR & CICE - Egide SA	123	- 123		0
Dette d'affacturage - Egide SA	2 448	- 637		1 811
Emprunt - Santier Inc.	737	- 169	29	597
Emprunt équipements – Santier Inc.		606	19	625
Crédit-revolving - Egide USA Inc.	1 960	- 1 989	29	0
Emprunt immobilier - Egide USA Inc.		1 267	41	1 308
Emprunt équipements - Egide USA Inc.		1 271	40	1 310
Total	6 984	- 213	159	6 930

⁽¹⁾ ces flux peuvent être rapprochés de ceux de l'Etat de flux de trésorerie - flux liés aux opérations de financement

20.3.1.5.3.5.1 *Emprunts et dettes financières échues à plus d'un an*

Rubriques	Solde au 31/12/2018	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans	Solde au 31/12/2017	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans
Emprunt obligataire - Egide SA	483	483		721	721	
Total autres emprunts obligataires	483	483		721	721	
Emprunt - Santier Inc.	422	422		570	570	
Emprunt équipements - Santier Inc.	542	542				
Emprunt immobilier - Egide USA Inc.	1 287	1 287				
Emprunt équipements - Egide USA Inc.	1 228	1 228				
Total auprès des établissements de crédit	3 479	3 479		570	570	
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA	360	360		480	480	
Dettes de location financement - Egide SA	36	36		78	78	
Total divers	396	396		558	558	
Total emprunts et dettes financières	4 358	4 358		1 849	1 849	

20.3.1.5.3.5.2 *Dettes échues à moins d'un an*

Les dettes, présentant toutes une échéance inférieure à un an, s'analysent comme suit :

Rubriques	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunt obligataire - Egide SA	238	222
Total autres emprunts obligataires	238	222
Emprunt - Santier Inc.	175	167
Emprunt équipements - Santier Inc.	83	
Emprunt immobilier - Egide USA Inc.	20	
Emprunt équipements - Egide USA Inc.	82	
Préfinancements CIR & CICE - Egide SA	0	123
Total auprès des établissements de crédit	360	290
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA	120	126
Dettes de location financement - Egide SA	42	89
Crédit-revolving - Egide USA Inc.	0	1 960
Dettes d'affacturage - Egide SA	1 811	2 448
Total divers	1 973	4 623
Total emprunts et dettes financières	2 572	5 135
Avances et acomptes reçus sur commandes	141	186
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 840	3 194
Personnel et comptes rattachés	1 344	1 433
Taxe sur la valeur ajoutée	97	12
Autres impôts et taxes	132	155
Créditeurs divers	163	203
Dettes sur immobilisations	47	109
Total fournisseurs et autres créditeurs	4 765	5 292

20.3.1.5.3.6 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

Rubriques	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 2 281	- 366
Impôt sur les sociétés	0	- 1 208
Résultat avant impôt	- 2 281	- 1 574
Taux d'imposition français	33.33%	33.33%
Produit d'impôt théorique	760	525
Effet des actifs non reconnus	- 760	- 525
Incidence des pertes reportables reconnues	0	1 209
Produit d'impôt dans le compte de résultat	0	1 209

Pour mémoire, la situation fiscale latente en date du 31 décembre 2017 était composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 53 009 K€ pour Egide SA et de 5 417 K€ pour Egide USA Inc. (reportables indéfiniment, contre 20 ans auparavant, depuis la nouvelle loi fiscale votée aux USA). L'impôt différé correspondant aux déficits reportables d'Egide SA ne sera pas porté à l'actif à court terme étant donné le volume de ces déficits et les pertes encourues par Egide SA.

Aux Etats-Unis, l'entrée de Santier Inc. dans le Groupe au 28 février 2017, ses résultats en 2017 et les perspectives de rentabilité de la société ont permis de considérer que le groupe fiscal composé de Santier Inc, Egide USA Inc. et Egide LLC (tête de groupe) sera profitable dans le futur. Les pertes reportables d'Egide USA Inc. étant utilisables au sein de ce groupe fiscal, un impôt différé actif d'un montant de 1 364 KUSD a en conséquence été enregistré au 31 décembre 2017 sur la base de la totalité des pertes reportables d'Egide USA Inc.

20.3.1.5.3.7 Information sectorielle

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine. Le bon de livraison et la facture sont émis le jour de l'enlèvement effectif des produits.

Le chiffre d'affaire comprend les ventes de produits et de marchandises ainsi que les frais d'outillages s'y rapportant, les facturations dans le cadre de contrats d'études et des prestations de service.

Information sectorielle

Conformément aux méthodes de reporting interne du groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible.

Ainsi, trois secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA, Egide USA Inc. et Santier Inc.

Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés.

Par ailleurs, la répartition du chiffre d'affaires fait particulièrement l'objet d'une analyse en fonction des domaines d'application des produits chez les clients et en fonction du pays de ceux-ci.

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes :

Rubriques - En K€	Au 31/12/2018				
	Egide SA	Egide USA LLC	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Chiffre d'affaires	14 378		8 423	8 934	31 735
Résultat opérationnel	- 1 661		- 308	443	- 1 526

Rubriques - En K€	Au 31/12/2017				
	Egide SA	Egide USA LLC	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Chiffre d'affaires	15 564		7 247	8 082	30 892
Résultat opérationnel	- 1 349	- 167	- 555	1 247	- 823

Rubriques - En K€	Au 31/12/2018				Au 31/12/2017			
	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Actifs immobilisés nets	1 104	2 928	3 111	7 144	2 303	3 090	2 594	7 987
Dépenses d'investiss. de l'exercice	211	7	718	936	839	177	109	1 125
Emprunts et dettes fin. non courants	878	2 516	964	4 358	1 279		570	1 849
Emprunts et dettes fin. courants	2 212	102	258	2 572	3 009	1 960	167	5 135

Chiffre d'affaires par domaines d'application	31/12/2018	31/12/2017
Puissance	6 014	6 541
Hyperfréquence	6 156	5 973
Optronique	5 625	4 162
Imagerie thermique	10 511	10 949
Autres dont études	3 430	3 267
Total	31 736	30 892

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques	31/12/2018	31/12/2017
France	8 124	8 449
CEE hors France	1 958	2 877
USA et Canada	16 910	15 633
Autres pays	4 745	3 932
Total	31 736	30 892

Les clients avec lesquels le chiffre d'affaires réalisé représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé correspondent à 12 % de ce chiffre d'affaires en 2018 et 16 % en 2017.

Pour information, la société Santier Inc. couvre les mêmes domaines d'application que les autres sociétés du groupe, avec le secteur médical en plus, classé dans « Autres » et livre les Etats-Unis principalement.

20.3.1.5.3.8 Autres produits et charges opérationnels

Le détail de ce poste est le suivant :

En K€	31/12/2018		31/12/2017	
	Produit	Charge	Produit	Charge
Crédit d'Impôt Recherche - Egide SA	268		251	
Redevances de logiciels		- 114		- 88
Jetons de présence		- 60		- 60
Cyber attaque - Santier Inc.		- 131		
Redressement Urssaf 2014 à 2017 - Egide SA		- 87		
Créance irrécouvrable - Egide SA		- 87		
Divers	33	- 9	8	- 4
Total	301	- 488	259	- 151

20.3.1.5.3.9 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant dans l'état de situation financière et la commission de financement liée à l'affacturage.

Les autres produits et charges financiers résultent de différences de change pour les exercices 2018 et 2017.

20.3.1.5.4 Capitaux propres et résultat par action

20.3.1.5.4.1 Informations sur le capital apporté

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 7 900 366 actions de 2 euros de nominal représentant 15 800 732 €.

20.3.1.5.4.1.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 16 juin 2017 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 15 août 2020, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le conseil d'administration fixera les conditions d'exercice et notamment pourra soumettre les levées d'options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du bénéficiaire dans la société ou dans l'une de ses filiales, prévoir une période initiale pendant laquelle les options ne pourront pas être exercées, ainsi que prévoir des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'options.

Au cours de l'exercice 2018, 20 000 options du plan 8.1 et 10 000 options du plan 9.1 ont été perdues suite au départ de salariés, et le plan 6.2 est tombé car le délai d'exercice était dépassé. Par ailleurs, le conseil d'administration du 25 janvier 2018 a accordé 50 000 options à des salariés nouvellement arrivés dans le groupe avec le plan 9.2 de 30 000 options et le plan 9.3 de 20 000 options (tombé suite au décès du bénéficiaire).

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice en ressort comme suit :

Numéro du plan	Plan 6.3	Plan 8.1	Plan 9.2	Total
Options attribuées non exercées	618	330 000	30 000	360 618
Prix de souscription	3,58 €	2,57 €	2,52 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2018 a été de 2,13 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2018 est de 1,40 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 10 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 429 419 options au 31 décembre 2018.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (durée de vie de l'option de 4,5 ans, volatilité de 30%, taux sans risque de 2,20 % et sans clause d'exercice anticipée ni dividende attendu). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2018. A cette date, la juste valeur des 360 618 options d'achat d'actions enregistrée dans les capitaux propres est de 204 K€ et la moyenne pondérée du prix de souscription est de 2,57 euros.

20.3.1.5.4.1.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2017 a par ailleurs délégué au conseil d'administration la compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de titres de capital de la société et/ou de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, régis par les articles L228-91 et suivants du code de Commerce, pour un montant nominal maximum de 6 000 KE par catégorie de titre, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle a également délégué au conseil la compétence d'augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Ces délégations de compétence sont données pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 15 août 2019.

L'assemblée du 16 juin 2017 avait également délégué au conseil d'administration la compétence pour émettre des titres de capital de la société par une offre visée à l'article L411-2 II du code monétaire et financier pour un montant maximum, en valeur nominale, de 10 % du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette délégation de compétence est arrivée à échéance le 15 décembre 2018 et n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2018.

20.3.1.5.4.2 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le "Résultat net - part du groupe" tel qu'il ressort de l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 31/12/2018		Au 31/12/2017	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153	1	153
10/06/2011	25	1	25	1	25
17/02/2012	493 080	1	493 080	1	493 080
04/04/2012	5 417	1	5 417	1	5 417
30/06/2014	2 280 573	1	2 280 573	1	2 280 573
13/11/2015	406 536	1	406 536	1	406 536
24/02/2017	3 408 460	1	3 408 460	0,85	2 904 192
Actions ordinaires			7 900 366		7 396 101
Nombre d'actions théoriques supplémentaires			0		0
Impact des instruments dilutifs			7 900 366		7 396 101

20.3.1.5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en K€	RSM Paris				PWC Audit			
	2018		2017		2018		2017	
Audit	72 900	100 %	94 500	100 %	145 409	100 %	147 557	100 %
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	72 900	100 %	94 500	100 %	145 409	100 %	147 557	100 %

20.3.1.5.6 Parties liées

20.3.1.5.6.1 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont le Président directeur général et le directeur général délégué. Les administrateurs sont quatre et indépendants.

La rémunération brute versée dans le cadre de la fonction de Président directeur général s'est élevée à 100 K€ en 2018, y compris les avantages en nature.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaire d'un contrat de travail pour ses fonctions techniques distinctes de directeur administratif et financier, ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat social.

Les jetons de présence versés en 2018 aux 4 membres indépendants du conseil d'administration représentent 60 K€ (montant brut) au titre de l'exercice 2018.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4 500 K€ maximum, la franchise aux USA est de 25 KUSD et la prime annuelle de 13 K€ hors taxes.

20.3.1.5.6.2 Ventilation de l'effectif moyen

	2018	2017
Cadres et assimilés	60	56
Agents de maîtrise et techniciens	31	32
Ouvriers et employés	202	219
Total	293	307

20.3.1.5.7 Engagements et autres obligations contractuelles

20.3.1.5.7.1 Engagements liés au financement de la société

20.3.1.5.7.1.1 Engagements donnés

20.3.1.5.7.1.1.1 Engagements en faveur des sociétés liées

Egide USA LLC s'est portée caution en faveur de la société H.G. Fenton Development Company, propriétaire du bâtiment loué par Santier Inc. à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de garantir les loyers dus pour un montant estimé à 2 585 KUSD soit 2 258 K€ au 31 décembre 2018.

20.3.1.5.7.1.1.2 Engagements en faveur des établissements de crédit

Néant

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques - En K€	31/12/2018	31/12/2017
Nantissements Cautions données	2 258	123 2 418
Total	2 258	2 541

20.3.1.5.7.1.2 Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

20.3.1.5.7.1.3 Engagements réciproques

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance-crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 000 K€.

20.3.1.5.7.2 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles de la société

La ventilation par échéance des engagements non comptabilisés de location simple est la suivante :

Rubriques - En K€	Valeur au 31/12/2018	Dû à moins d'1 an	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans
Location immobilière Trappes - Egide SA ⁽¹⁾	721	73	298	350
Location immobilière Bollène - Egide SA ⁽²⁾	1 318	213	873	233
Voitures de fonction - Egide SA ⁽³⁾	52	23	28	
Voiture de fonction - Egide USA Inc ⁽⁴⁾	1	1		
Total	2 092	310	1 199	583

⁽¹⁾ Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 1^{er} juin 2016 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} juin 2017

⁽²⁾ Contrat de location sur 15 ans fermes ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011

⁽³⁾ Contrats de locations sur 36 ou 48 mois concernant 3 voitures de fonction, à loyers fixes

⁽⁴⁾ Contrat de locations sur 36 mois concernant 1 voiture de fonction, à loyers fixes

20.3.1.5.8 Evènements postérieurs à la clôture

Santier Inc. a fait établir en avril 2019 par la Pacific Mercantile Bank un 5^{ème} amendement à la ligne de financement obtenue en mai 2017 afin de disposer d'un prêt de financement des équipements supplémentaire pour les investissements prévus en 2019 de 500 KUSD (cf §2.5.) et d'un prêt à terme de 1 000 KUSD destiné à être versé à Egide SA dans le cadre d'un projet de réorganisation qui doit être financé en 2019. Ce prêt sera débloqué en avril 2019.

20.3.2 Etats financiers annuels 2018 d'Egide SA

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2018	Amortissement et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2018	Valeurs nettes au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	505 626	491 134	14 493	2 588
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	353 177	338 685	14 493	2 588
Concessions, brevets, licences				
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 972 627	10 455 651	516 976	1 653 252
Terrains				
Constructions				
Install. techniques mat. & out. industriels	9 614 662	9 303 243	311 419	967 525
Autres immobilisations corporelles	1 233 514	1 040 087	193 427	658 754
Immobilisations corporelles en cours	124 451	112 321	12 130	26 973
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	83 433 51	73 629 295	9 803 956	9 802 784
Participations	82 984 842	73 629 295	9 355 547	9 355 547
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	448 409		448 409	447 237
ACTIF IMMOBILISÉ	94 911 503	84 576 079	10 335 424	11 458 624
Stocks et encours	5 402 372	2 439 601	2 962 771	3 066 977
Matières premières & approvisionnements	3 639 695	1 896 049	1 743 646	1 866 237
En cours de production de biens	685 616	451	685 165	739 169
En cours de production de services	58 865		58 865	170 094
Produits intermédiaires & finis	1 000 521	533 693	466 828	284 349
Marchandises	17 675	9 408	8 267	7 128
Créances	1 016 002		1 016 002	1 006 945
Avances & acomptes versés sur commandes	4 559		4 559	10 620
Clients et comptes rattachés	1 011 444		1 011 444	996 325
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	810 069		810 069	1 726 971
Disponibilités	1 136 896		1 136 896	1 182 564
Disponibilités	1 136 896		1 136 896	1 182 564
Charges constatées d'avance	151 677		151 677	176 340
ACTIF CIRCULANT	8 517 016	2 439 601	6 077 415	7 159 797
Ecart de conversion actif	23 572		23 572	
TOTAL GENERAL	103 452 091	87 015 680	16 436 410	18 618 421

PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2018	Valeurs au 31/12/2017
Capital	15 800 732	15 800 732
Primes d'émission, de fusion	2 587 252	2 587 252
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	355 876	355 876
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 6 015 559	- 4 469 559
Résultat de l'exercice	- 1 725 960	- 1 546 000
CAPITAUX PROPRES	11 002 341	12 728 301
Provisions pour risques	23 572	
Provisions pour charges	730 472	692 138
PROVISIONS	754 044	692 138
Dettes financières	1 725 106	1 671 871
Autres emprunts obligataires	721 089	943 406
Emprunts & dettes auprès des états de crédit		122 690
Emprunts et dettes financières divers	1 004 017	605 775
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	141 164	185 564
Dettes diverses	2 813 755	3 338 291
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 313 639	1 827 438
Dettes fiscales et sociales	1 349 908	1 265 440
Dettes fournisseurs d'immobilisations	46 521	109 025
Autres dettes	103 686	136 389
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 680 026	5 195 727
Écarts de conversion passif		2 255
TOTAL GÉNÉRAL	16 436 410	18 618 421

20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques	France	Export	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	67 826	60 481	128 307	349 249
Production vendue (biens)	7 510 274	6 050 020	13 560 294	14 470 290
Production vendue (services)	551 713	887 963	1 439 675	905 941
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	8 129 813	6 998 464	15 128 277	15 725 480
Production stockée			147 722	213 621
Subventions				2 478
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de charges			163 968	166 600
Autres produits			9 255	5 784
Produits d'exploitation			15 449 222	16 113 963
Achats de marchandises			56 712	171 781
Variations de stocks de marchandises			- 4 531	- 4 990
Achats matières premières et approvis.			4 655 089	5 724 552
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			47 996	- 329 354
Autres achats et charges externes			3 515 390	4 217 905
Impôts et taxes			321 395	318 624
Salaires et traitements			4 951 081	5 044 640
Charges sociales			1 961 125	1 870 696
Dotations aux amortis. & dépr. sur immobilis.			1 224 931	271 232
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			228 468	158 463
Dotations aux provisions			73 334	236 055
Autres charges d'exploitation			209 583	100 533
Charges d'exploitation			17 240 573	17 780 137
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 1 791 352	- 1 666 175
Intérêts et produits assimilés			2	242
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de charges			19 217	8 769
Différences positives de change			9 873	30 293
Produits financiers			29 092	39 304
Dotations aux amortissements, dépr. & provisions			42 789	8 769
Intérêts et charges assimilés			124 731	87 655
Différences négatives de change			445	70 481
Charges financières			167 965	166 905
RÉSULTAT FINANCIER			- 138 873	- 127 601
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 1 930 225	- 1 793 776
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			24 187	
Produits exceptionnel sur opérations en capital				
Autres opérations en capital				
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de charges				
Produits exceptionnels			24 187	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			87 450	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions			45	3 406
Charges exceptionnelles			87 495	3 406
RESULTAT EXCEPTIONNEL			- 63 308	- 3 406
Impôt sur les bénéfices			- 267 573	- 251 182
Participation des salariés				
TOTAL DES PRODUITS			15 502 500	16 153 267
TOTAL DES CHARGES			17 228 461	17 699 267
BENEFICE OU PERTE			- 1 725 960	- 1 546 000

20.3.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	- 1 725 960	- 1 546 000
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	1 283 381	443 195
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations		3 406
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)	504 454	- 1 031 342
- stocks et travaux en cours	104 206	- 492 010
- créances clients	- 15 119	- 338 106
- autres créances et charges constatées d'avance	924 055	- 228 208
- dettes fournisseurs	- 513 798	- 3 014
- autres dettes et produits constatés d'avance	5 110	29 996
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	61 875	- 2 130 740
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	- 159 107	- 609 405
- immobilisations financières	- 1 172	- 5 588 807
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles		
- immobilisations financières		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 160 779	- 6 198 211
Augmentation de capital en numéraire		7 702 979
Augmentation des autres fonds propres		
Réduction des autres fonds propres		
Distribution de dividendes		
Augmentation des dettes financières	524 017	978 974
Remboursement des dettes financières	- 470 782	- 220 468
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	53 235	8 461 486
Variation des disponibilités	- 45 669	132 534
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 45 669	132 534
Trésorerie d'ouverture	1 182 564	1 050 030
- dont disponibilités	1 182 564	1 050 030
Trésorerie de clôture	1 136 896	1 182 564
- dont disponibilités	1 136 896	1 182 564
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 45 669	132 534

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes annuels d'Egide SA
20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2018, dont le total du bilan est de 16 436 410 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de - 1 725 960 euros arrêtée par le conseil d'administration du 16 avril 2019. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

20.3.2.4.2 Règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2018 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L123-12 à L123-28 du code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du règlement ANC 2016-07.

20.3.2.5 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat d'Egide SA

20.3.2.5.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 8., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.2.5.2 Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 7 900 366 actions de 2 euros de nominal représentant 15 800 732 euros.

20.3.2.5.3 Prime d'émission

La prime d'émission au 31 décembre 2018 s'élève à 2 587 252 euros.

20.3.2.5.4 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 16 juin 2017 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 15 août 2020, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le conseil d'administration fixera les conditions d'exercice et notamment pourra soumettre les levées d'options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du bénéficiaire dans la société ou dans l'une de ses filiales, prévoir une période initiale pendant laquelle les options ne pourront pas être exercées, ainsi que prévoir des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'options

Au cours de l'exercice 2018, 20 000 options du plan 8.1 et 10 000 options du plan 9.1 ont été perdues suite au départ de salariés, et le plan 6.2 est tombé car le délai d'exercice était dépassé. Par ailleurs, le conseil d'administration du 25 janvier 2018 a accordé 50 000 options à des salariés nouvellement arrivés dans le Groupe avec le plan 9.2 de 30 000 options et le plan 9.3 de 20 000 options (tombé suite au décès du bénéficiaire).

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice en ressort comme suit :

Numéro du plan	Plan 6.3	Plan 8.1	Plan 9.2	Total
Options attribuées non exercées	618	330 000	30 000	360 618
Prix de souscription	3,58 €	2,57 €	2,52 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2018 a été de 2,13 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2018 est de 1,40 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 10 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 429 419 options au 31 décembre 2018.

20.3.2.5.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2017 a par ailleurs délégué au conseil d'administration la compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de titres de capital de la société et/ou de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, régis par les articles L228-91 et suivants du code de Commerce, pour un montant nominal maximum de 6 000 KE par catégorie de titre, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle a également délégué au conseil la compétence d'augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Ces délégations de compétence sont données pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 15 août 2019.

L'assemblée du 16 juin 2017 avait également délégué au conseil d'administration la compétence pour émettre des titres de capital de la société par une offre visée à l'article L411-2 II du code monétaire et financier pour un montant maximum, en valeur nominale, de 10 % du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette délégation de compétence est arrivée à échéance le 15 décembre 2018 et n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2018.

20.3.2.5.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net comptable Soit par action	- 1 725 960 - 0,22	- 1 546 000 - 0,20
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	0 0	7 702 979 0,98
Dividende proposé Soit par action	- -	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	14 274 301 - - 1 546 000 12 728 301	7 254 943 - - 683 622 6 571 322
Variations en cours d'exercice : Variations du capital social : - 24/02/2017 : émission de 3 428 460 actions de 2.40 euros - 24/02/2017 : imputation des frais d'augmentation de capital		8 228 304 - 525 325
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	12 728 301	14 274 301
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	- 1 725 960	6 156 979

20.3.2.5.7 Provisions

Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

Autres provisions pour risques et charges

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

Les principales hypothèses de calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite qui ont été retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 et 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre,
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 1,60 %,
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2013-2015,
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement,
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 1,57 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+).

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Provisions pour perte de change		42 789	19 217	23 572
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	692 138	73 334	35 000	730 472
Total	692 138	116 123	54 217	754 044
Dotations et reprises d'exploitation		73 334	35 000	
Dotations et reprises financières		42 789	19 217	
Dotations et reprises exceptionnelles				

Le montant des reprises utilisées est de 15 138 euros.

20.3.2.5.8 Tableau des dépréciations

Actifs non financiers

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Egide procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

Actifs financiers

Les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Stocks et encours

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Créances

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Rubriques - En euros	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	115 821	936 000	3 500	1 048 321
Immobilisations financières	73 629 295			73 629 295
Stocks et encours	2 231 138	228 468	20 005	2 439 601
Créances	86 493		86 493	0
Total	76 215 196	1 164 468	109 998	77 269 666

La reprise de dépréciation des immobilisations corporelles est liée à la mise en service d'équipements totalement dépréciés.

20.3.2.5.9 Concessions, brevets, licences

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2017	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2018
Concessions, brevets, licences	339 030	17 747	3 599	353 177

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortissement cumulés au 31/12/2017	Dotations	Reprises et sorties	Amortissement cumulés au 31/12/2018
Concessions, brevets, licences	336 441	5 842	3 599	338 685

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 5 842 euros.

20.3.2.5.10 Fonds commercial

Euros	31/12/2018	31/12/2017
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	(152 449)	(152 449)
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

20.3.2.5.11 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'équipement remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2017	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2018
Install. techniques et outillage industriel	9 557 287	85 043	27 667	9 614 662
Autres immobilisations corporelles	1 220 856	12 658		1 233 514
Immobilisations corporelles en cours	142 794	6 170	24 513	124 451
Avances et acomptes	0			0
Total	10 290 937	103 870	52 180	10 972 627

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Amortissement cumulés au 31/12/2017	Dotations	Reprises et sorties	Amortissement cumulés au 31/12/2018
Install. techniques et outillage industriel	8 589 762	179 001	27 622	8 741 140
Autres immobilisations corporelles	562 102	104 088		666 190
Total	9 151 864	283 089	27 622	9 407 330

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 283 044 euros et en résultat exceptionnel pour 45 euros.

Les investissements pour l'exercice 2018 ont été de 97 K€, sous déduction des encours au 31 décembre 2017, et ont permis l'acquisition de divers équipements de renouvellement ou de modernisation des moyens de production.

Les sorties correspondent à la constatation de la mise au rebut de divers équipements dont la valeur nette comptable était déjà nulle.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Dépréciation cumulées au 31/12/2017	Dotations	Reprises et sorties	Dépréciation cumulées au 31/12/2018
Install. techniques et outillage industriel		562 103		562 103
Autres immobilisations corporelles		373 897		373 897
Immobilisations corporelles encours	115 821		3 500	112 321
Total	115 821	936 000	3 500	1 048 321

Au 31 décembre 2018, la présence d'un indice de perte de valeur à cause de la baisse persistante d'activité dans le domaine de l'imagerie thermique a nécessité un test de dépréciation. La valeur actuelle des actifs inscrits dans le bilan au 31 décembre 2018 ne permettant pas de couvrir leur valeur nette comptable, une dépréciation de 562 KE du matériel industriel et de 374 KE des autres immobilisations corporelles a été enregistrée.

20.3.2.5.12 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2017	Variation	Valeur brute au 31/12/2018	Dépréciation au 31/12/2017	Variation	Dépréciation au 31/12/2018
Participation Egide USA LLC	82 984 842		82 984 842	73 629 295		73 629 295
Autres titres immobilisés	100		100			
Dépôt de garantie	417 137		418 309			
Gage espèce prêt Sofired PME Défense	30 000	1 172	30 000			
Total	83 432 079	1 172	83 433 251	73 629 295	0	73 629 295

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritère pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières ou le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide au prorata du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

La valeur d'utilité déterminée au 31 décembre 2018 selon cette approche a conduit à n'enregistrer aucune dépréciation pour l'exercice 2018.

20.3.2.5.13 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur brute au 31/12/2018	Dépréciation au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/2018
Mat. prem. & approv.	3 687 691	3 639 695	1 821 454	83 569	8 974	1 896 049
Encours	915 802	744 481	6 539	451	6 539	451
Produits finis	681 478	1 000 521	397 129	141 056	4 492	533 693
Marchandises	13 144	17 675	6 016	3 392		9 408
Total	5 298 115	5 402 372	2 231 138	228 468	20 005	2 439 601

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

20.3.2.5.14 Créances clients

Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative.

La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 K€.

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur brute au 31/12/2018	Dépréciation au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/2018
Créances clients	996 325	1 011 444	0			0

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur de 74 % du chiffre d'affaires réalisé en 2018. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 2 026 KE au 31 décembre 2018, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 3 037 KE au 31 décembre 2018 contre 3 836 KE au 31 décembre 2017.

20.3.2.5.15 Etat des créances et des dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	448 409		
Avances et acomptes versés	4 559	4 559	448 409
Créances clients non litigieuses	1 011 444	1 011 444	
Personnel et comptes rattachés	2 314	2 314	
Etat : crédit d'impôt recherche 2018	267 573	267 573	
Etat : crédit d'impôt compétitivité emploi 2018	194 410	194 410	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	81 457	81 457	
Factors	214 738	214 738	
Débiteurs divers	49 578	49 578	
Charges constatées d'avance	151 677	151 677	
Total	2 426 157	1 977 748	448 409

Le produit de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi 2018 a été enregistré en résultat en diminution des charges de personnel (charges sociales). Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du CGI, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi au titre de l'exercice 2017 remboursé en septembre 2018 a été utilisé principalement pour financer le renouvellement et l'acquisition de diverses immobilisations.

La créance relative aux factors représente les quittances en attente de financement et le fonds de garantie non financé.

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	À plus d' 1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	721 089	238 389	482 700	
Emprunts et dettes financières divers	480 000	120 000	360 000	
Clients acomptes reçus	141 164	141 164		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 313 639	1 313 639		
Personnel et comptes rattachés	574 911	574 911		
Sécurité sociale, autres org. soc.	545 615	545 615		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	96 984	96 984		
Etat : autres impôts et taxes	132 398	132 398		
Dettes sur immobilisations	46 521	46 521		
Compte courant Egide USA LLC	524 018		524 018	
Autres dettes	103 686	103 686		
Total	4 680 026	3 313 308	1 366 718	

Un emprunt obligataire simple a été émis par le biais de la plateforme Vatel Direct en novembre 2017 pour un montant de 978 974 euros. Les obligations souscrites ont un taux d'intérêt annuel de 7 % et sont remboursées mensuellement (capital et intérêts) ; elles arriveront à maturité au bout de 4 ans.

Un prêt SOFIRED - PME Défense a été octroyé le 16 décembre 2015 par Bpifrance pour un montant de 600 000 euros dont 30 000 euros ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. Ce prêt, remboursable en 7 ans, bénéficie d'une franchise en capital de 2 ans et supporte un intérêt à 3,85 % l'an

20.3.2.5.16 Charges constatées d'avance

Rubriques (euros)	31/12/2018	31/12/2017
Loyers et charges locatives	78 397	93 162
Assurances	9 463	5 135
Redevances de logiciens	21 763	23 784
Divers (Maintenance,...)	42 054	54 259
Total	151 277	176 340

20.3.2.5.17 Charges à payer

Rubriques - (euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts courus sur emprunts divers		5 775
Fournisseurs - factures non parvenues	316 202	313 280
Clients - avoirs à établir	14 548	36 624
Personnel - indemnités de sécurité sociale	369	797
Personnel - dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	771 638	749 179
Personnel - dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	12 055	12 055
Urssaf - Cotisations redressées à payer	19 470	
TVA sur avoirs à recevoir	5 705	1 383
Etat - Autres charges à payer	120 601	139 870
Notes de frais à payer	3 721	561
Commissions à payer	51 091	64 879
Autres charges à payer	34 326	34 326
Total	1 349 726	1 358 728

20.3.2.5.18 Produits à recevoir

Rubriques - En euros	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs - avoirs à recevoir	37869	28 301
Clients - factures à établir		735
Autres produits à recevoir	5 427	3 715
TVA sur factures non parvenues	50 403	49 891
Etat - produit à recevoir	5 994	
Total	99 693	82 647

20.3.2.5.19 Tableau des filiales et participations

Rubriques - En euros	EGIDE USA, LLC Wilmington DE - USA
Capital	78 181 828 USD
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	809 038 USD
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur comptable des titres détenus :	
- Brute	82 984 842 €
- Nette	9 355 547 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Néant
Montant des cautions et avals donnés par la société	Néant
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Néant
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	700 000 USD
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant
Autres informations	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'EGIDE USA Inc.

20.3.2.5.20 Ecart de conversion

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

Poste concerné	Devise	Écart actif (en euros)	Écart passif (en euros)
Fournisseurs	USD	- 163	
Clients	USD	591	
Compte courant	USD	23 143	
Total		23 572	

Une provision pour perte de change de 24 K€ a été comptabilisée.

20.3.2.5.21 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2018 s'élève à 54 171 K€.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2018 pour 268 K€ et un crédit d'impôt compétitivité emploi pour 194 K€. Ils seront remboursés en 2019.

20.3.2.5.22 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements - En euros	2018	2017
Ecart de conversion actif	23 572	0
Total	23 572	0
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	7 857	0

Allègements - En euros	2018	2017
Indemnité de départ en retraite	64 469	33 598
Allocation ancienneté et médaille du travail	8 865	30 494
Ecart de conversion passif		2 255
Provision pour risque de change	23 572	
Déficits reportables fiscalement	54 170 548	53 009 144
Total	54 267 454	53 075 491
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	18 089 151	17 691 830

20.3.2.5.23 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine. Le bon de livraison et la facture sont émis le jour de l'enlèvement effectif des produits.

Le chiffre d'affaire comprend les ventes de produits et de marchandises ainsi que les frais d'outillages s'y rapportant, les facturations dans le cadre de contrats d'études et des prestations de service.

Le chiffre d'affaires 2018 (hors groupe) correspond majoritairement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité - En euros	31/12/2018	31/12/2017
Verre métal	5 821 055	7 254 037
Céramique	8 048 439	8 082 681
Etudes	250 207	226 190
Activités annexes	258 171	654
Groupe	750 404	161 918
Total	15 128 277	15 725 480

20.3.2.5.24 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques - En euros	31/12/2018	31/12/2017
France	8 109 267	8 444 606
CEE hors France	1 612 858	2 710 884
USA et Canada	568 053	496 701
Autres pays	4 087 695	3 911 371
Groupe	750 404	161 918
Total	15 128 277	15 725 480

20.3.2.5.25 Résultat financier

Rubriques - En euros	31/12/2018	31/12/2017
Intérêt des emprunts	- 80 363	- 40 612
Résultat net des opérations en devises	- 14 144	- 40 188
Commission spéciale de financement - affacturage	- 34 185	- 40 549
Autres charges et produits financiers	- 10 182	- 6 251
Total	- 138 873	- 127 601

20.3.2.5.26 Résultat exceptionnel

Rubriques - En euros	31/12/2018	31/12/2017
Résultat sur rebuts et cessions d'éléments d'actifs		- 3 406
Intérêts moratoires pour remboursement tardif CIR & CICE	7 872	
Indemnité d'assurance	16 315	
Redressement Urssaf exercices 2015 à 2017	- 87 450	
Divers	- 45	
Total	- 63 308	- 3 406

20.3.2.5.27 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée dans le cadre de la fonction de Président directeur général s'est élevée à 100 K€ en 2018, y compris les avantages en nature.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaire d'un contrat de travail pour ses fonctions techniques distinctes de directeur administratif et financier, ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat social.

Les jetons de présence versés en 2018 à 4 membres du conseil d'administration représentent 60 K€ (montant brut) au titre de l'exercice 2018.

20.3.2.5.28 Autres engagements

20.3.2.5.28.1 Engagements donnés

20.3.2.5.28.1.1 *Engagements en faveur des sociétés liées*

Néant

20.3.2.5.28.1.2 *Engagements en faveur des établissements de crédit*

Néant

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques - En euros	31/12/2018	31/12/2017
Nantissements Cautions données		122 690
Total	0	122 690

20.3.2.5.28.1.3 *Engagements de crédit-bail*

Les engagements de crédit-bail concernent uniquement les postes suivants et se résument comme suit :

Matériel industriel (euros)	31/12/2018
Valeur des biens à la date de signature du contrat	253 999
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis : - au cours de l'exercice - cumulées à l'ouverture de l'exercice	26 458 59 999
Redevances payées : - au cours de l'exercice - cumulées à l'ouverture de l'exercice	54 074 116 779
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	99 518
Prix d'achat résiduel	2 540

20.3.2.5.28.2 Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

20.3.2.5.28.3 Engagements réciproques

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance-crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 000 K€.

20.3.2.5.29 Ventilation de l'effectif moyen

	2018	2017
Cadres et assimilés	31	29
Agents de maîtrise et techniciens	15	13
Employés	4	4
Ouvriers	107	128
Total	157	174

20.3.2.6 Evénements postérieurs à la clôture

Santier Inc. a fait établir en avril 2019 par la Pacific Mercantile Bank un 5^{ème} amendement à la ligne de financement obtenue en mai 2017 afin de disposer d'un prêt de financement des équipements supplémentaire pour les investissements prévus en 2019 de 500 KUSD (cf §2.5.) et d'un prêt à terme de 1 000 KUSD destiné à être versé à Egide SA dans le cadre d'un projet de réorganisation qui doit être financé en 2019. Ce prêt sera débloqué en avril 2019.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2018

« A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Egide SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Suivi des investissements, de l'endettement et de la trésorerie du groupe (Note 2.5)

Risque identifié

Les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe s'élèvent à 6,6 M€ en valeurs nettes au 31 décembre 2018 dont 0,6 M€ détenus par Egide SA (salle blanche et chaîne de dorure chimique pour les activités optroniques, nouveaux équipements pour améliorer la productivité, entretien des bâtiments), 2,9 M€ par Egide USA Inc. (équipement de production) et 3,1 M€ par Santier Inc. (centres d'usinage et autres équipements de production).

Les investissements du Groupe pour l'exercice (0,9 M€) ont été financés sur fonds propres chez Egide SA (0,1 M€) et Egide USA Inc. (0,1 M€) et via une ligne de crédit chez Santier Inc. (0,6 M€).

A fin 2018, l'endettement financier du Groupe est de 6,9 M€.

Etant donné l'importance des montants d'investissements historiques et d'endettement conjugués aux résultats déficitaires du Groupe, nous considérons que le suivi des investissements, de l'endettement et de la trésorerie du Groupe est un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la Direction pour la réalisation des plans d'affaires et projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie validées par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Effectuer des entretiens avec la Direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Recalculer les ratios financiers et obtenir les confirmations de soutien des organismes prêteurs le cas échéant ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Egide SA par les assemblées générales du 29 juin 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit S.A. et du 16 juin 2016 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit S.A. était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 3^{ème} année.

Par ailleurs, le cabinet SYC SAS, membre du réseau RSM International était précédemment commissaire aux comptes de l'entité de 2009 à 2015.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L822-10 à L822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2019

Les commissaires aux comptes

RSM Paris,
Régine STEPHAN

PricewaterhouseCooper Audit
Matthieu MOUSSY »

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2018

« A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Egide SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Suivi des investissements, de l'endettement et de la trésorerie (Note 15)

Risque identifié

A fin 2018, l'endettement financier d'Egide SA est de 3 millions d'euros.

Les investissements de l'exercice ne sont pas significatifs.

Etant donné l'importance de l'endettement et des résultats déficitaires de la société, nous considérons que le suivi de l'endettement et de la trésorerie est un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la Direction pour la réalisation des plans d'affaires et projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie validées par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Effectuer des entretiens avec la Direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois.

Evaluation des titres de participation détenus par Egide SA (Note 12)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018, pour un montant net de 9,4 millions d'euros, représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Ces titres représentent l'activité d'Egide aux USA dont Egide USA Inc. représente la moitié.

Comme indiqué dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 8 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont le cas échéant dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour Egide SA.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, qui peuvent correspondre à des données historiques (capitaux propres), ou à des données prévisionnelles (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La situation d'Egide USA Inc., à nouveau déficitaire en 2018, pose une nouvelle fois la question de la valeur de ses titres de participation.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation de la filiale américaine constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la Direction s'appuie sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les estimations reposant sur des éléments prévisionnels relatifs à Egide USA Inc. :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de l'entité établies par la Direction et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L225-37-3 et L225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Egide SA par les assemblées générales du 29 juin 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit S.A. et du 16 juin 2016 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit S.A. était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 3^{ème} année.

Par ailleurs, le cabinet SYC SAS, membre du réseau RSM International était précédemment commissaire aux comptes de l'entité de 2009 à 2015.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L822-10 à L822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2019

Les commissaires aux comptes

RSM Paris,
Régine STEPHAN

PricewaterhouseCooper Audit
Matthieu MOUSSY »

Notes

Les notes 1.2 et 2.5 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.1.5.2.2 et 20.3.1.5.3.5 du présent document de référence.

Les notes 12 et 15 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.2.5.12 et 20.3.2.5.15 du présent document de référence.

20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 15,13 millions d'euros en 2018 contre 15,73 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 3,8 %. Hors transactions intra-groupe, les ventes sont respectivement de 14,38 millions et 15,56 millions, soit une baisse de 7,6 %.

Les applications pour l'imagerie thermique restent le principal débouché et représentent près des deux tiers du chiffre d'affaires comme en 2017. Les applications hyperfréquences sont en recul (- 35,9 %), liées à la baisse des besoins du domaine spatial sur l'exercice. Le secteur des boîtiers de puissance est en baisse également (- 62,3 %) car l'activité du principal client du domaine aéronautique a été transférée chez Egide USA, la réglementation européenne REACH qui a imposé une modification des produits chimiques utilisés dans le procédé de traitement de surface réalisé en France ayant posé des problèmes techniques au dit client. Enfin, le secteur de l'optronique est en forte croissance (+ 41,6 %), tiré par la demande des trois principaux clients d'Egide SA.

La facturation intra-groupe, qui correspond à la refacturation d'Egide SA à ses filiales Egide USA et Santier des frais de direction commerciale, financière et d'assistance technique dans le cadre du projet céramique HTCC ainsi qu'en 2018, d'une partie des frais de siège, est en hausse d'un exercice à l'autre, passant de 0,16 million d'euros en 2017 à 0,75 million d'euros en 2018.

La répartition des ventes entre les technologies verre-métal et céramique-métal évolue légèrement, l'activité céramique représentant toujours plus de la moitié de l'activité (56 % en 2018 contre 52 % en 2017). L'évolution entre les deux technologies tient principalement au mix produit.

La société a facturé 0,25 million d'euros au titre d'études au cours de l'exercice 2018, un montant similaire à celui de l'année passée. Les efforts de Recherche & Développement sont restés semblables d'un exercice à l'autre (environ 1 million d'euros).

Egide SA réalise 56 % de son chiffre d'affaires 2018 (hors groupe) en France, contre 54 % en 2017. L'Europe (hors France) représente 12 % et l'Amérique du Nord 4 % des ventes de l'exercice. La part réalisée dans le reste du monde est de 28 % en 2018, contre 25 % en 2017, et comme l'année passée, concerne principalement Israël, la Thaïlande, la Chine, la Corée du Sud et la Norvège.

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 10,42 millions de dollars en 2018 (dont 0,47 million de dollars de ventes intra-groupe dans le cadre de refacturation de frais d'assistance à Egide SA et Santier, et de composants céramique HTCC à Santier) contre 8,51 millions de dollars en 2017 (dont 0,32 million avec le groupe). Cette hausse de 21,6 % (hors groupe) est due à la fois à la croissance des ventes de produits céramique HTCC et à la forte demande des trois principaux clients de la société. Entre 2017 et 2018, la parité euro / dollar est passée en moyenne de 1,12929 à 1,18143 ; elle a donc eu un impact négatif sur les ventes de la filiale traduites en euros (environ 4,6 %).

Les applications de puissance restent majoritaires, avec 58 % des ventes en 2018 contre 64 % en 2017. Le secteur de l'imagerie thermique se renforce grâce à la montée en puissance des produits céramique HTCC, et représente 11 % des ventes (contre 5 % en 2017). Les autres secteurs restent stables.

La part céramique HTCC a plus que doublé en pourcentage, passant de 3 % des ventes en 2017 à 8 % en 2018. L'activité verre-métal reste néanmoins prépondérante, notamment dans le secteur des boîtiers de puissance.

Le marché nord-américain a quasiment absorbé la totalité des ventes de la filiale américaine en 2018 comme en 2017 (plus de 95 %, hors ventes au groupe).

20.5.1.3 Activité de Santier

Pour mémoire, Santier avait exercé son activité sur une période de 10 mois en 2017, l'entrée dans le périmètre du groupe Egide ayant eu lieu le 28 février. Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'établit à 10,68 millions de dollars (dont 0,13 million avec le groupe), contre 9,21 millions de dollars en 2017 (0,08 million avec le groupe). A périmètre comparable, les ventes sont en baisse de 4 %, notamment à cause de la faiblesse ponctuelle de la demande en fin d'année.

La répartition des ventes est plus homogène que celles des autres entités du groupe avec 41,5 % à destination du secteur hyperfréquences, 30,1 % en optronique, 8,6 % en composants de puissance et 5,1 % en imagerie thermique. Les applications diverses représentent 14,6 % des ventes, dont 10,3 % à destination du secteur médical qui est adressé uniquement par Santier. Cette ventilation par secteur reste sensiblement identique à celle de l'année passée, la hausse du secteur hyperfréquence venant compenser la baisse du secteur divers.

Les produits céramiques représentent environ 5 % du chiffre d'affaires, et correspondent aux boîtiers utilisant la céramique HTCC fournie par Egide USA. Le reste des ventes, dont les composants métalliques pour dissipation de chaleur, est classé en verre-métal.

Le marché nord-américain représente 84 % de ventes de Santier en 2018 ; les 16 % restant sont réalisés en Turquie et en Asie (acteurs locaux ou filiales de groupes américains ou européens).

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes, étant précisé que le groupe ne dispose d'aucune succursale :

- Egide SA, maison mère (composée d'un établissement principal sis à Bollène et d'un établissement secondaire sis à Trappes)
- Egide USA LLC, détenue directement à 100 %
- Egide USA Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC
- Santier Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC

Il est précisé que chez Egide SA, les produits et les charges sont principalement libellés en euros. Les ventes en devises de l'entité française (2,1 million de dollar) ont été compensées par les achats en devises (2,1 millions de dollars) effectués auprès de fournisseurs étrangers. Pour ce qui concerne les filiales Egide USA et Santier, l'ensemble des produits et charges sont libellés en dollar américain. La variation de la parité euro/dollar entre 2017 et 2018 (cours moyen respectivement de 1,12929 et 1,18143) a impacté négativement le chiffre d'affaire et le résultat consolidé du groupe lors de la conversion des dollars en euros. Néanmoins, aucune couverture de change n'est mise en place en regard de son coût.

Les principaux éléments de l'état de résultat global de l'exercice sont les suivants :

En millions d'euros, en IFRS	2017	2018
Chiffre d'affaires	30,89	31,74
Excédent brut d'exploitation	+ 0,40	+ 0,67
Résultat opérationnel avant dépréciation des actifs	(0,82)	(0,59)
Dépréciation des actifs	0,00	(0,94)
Résultat opérationnel après dépréciation des actifs	(0,82)	(1,53)
Résultat financier	(0,75)	(0,64)
Impôt sur le résultat	+ 1,21	(0,11)
Résultat net	(0,37)	(2,28)
Autres éléments du résultat global	(0,75)	+ 0,40
Résultat global	(1,12)	(1,88)

Le chiffre d'affaires consolidé 2018 s'établit à 31,74 millions d'euros et dégage un excédent brut d'exploitation de 0,67 million d'euros, contre 0,40 million d'euros en 2017 pour un chiffre d'affaires de 30,89 millions d'euros. Il est rappelé qu'en 2017, Santier n'a eu que 10 mois d'activité.

Les taux de consommations de matières s'améliorent et passent de 40 % à 39 % de la production (chiffre d'affaires + variations de stocks) de l'exercice. Ce gain de 1 point par rapport à l'exercice précédent est lié à l'amélioration des rendements et de la productivité sur les 3 sites de production. Les frais de personnel restent à leur niveau de l'année passée, à 42 % de la production. L'effectif moyen du groupe est passé de 307 personnes en 2017 à 293 personnes en 2018 (157 chez Egide SA, 73 chez Egide USA et 63 chez Santier). Les charges externes sont restées à un niveau identique en 2018 par rapport à l'année précédente. A noter que des éléments non récurrents d'un montant total similaire ont été constatés en 2017 (frais d'acquisition de Santier) comme en 2018 (impact du contrôle URSSAF d'Egide SA et part non couverte par l'assurance d'une cyber attaque chez Santier). L'augmentation de l'activité a ainsi permis d'améliorer l'excédent brut d'exploitation qui ressort à + 0,67 million d'euros en 2018.

Le crédit d'impôt recherche d'Egide SA, conformément aux règles IFRS, a été enregistré en « produits opérationnels » pour 0,27 million d'euros. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'Egide SA a été enregistré en diminution des « charges de personnel » pour 0,19 million d'euros. L'ensemble des frais de R&D est intégralement enregistré en compte de résultat (1,10 million d'euros en 2017 et 1,00 million en 2018).

Les amortissements et provisions sont restés stables d'un exercice à l'autre, à 1,20 million d'euros. Les performances d'Egide SA ayant été inférieures aux attentes du fait de la baisse d'activité constatée au second semestre 2018 (et devant se prolonger au premier semestre 2019), un test de dépréciation des actifs a été réalisé, ce qui a conduit à l'enregistrement d'une dépréciation de 0,94 million d'euros sur l'exercice 2018.

Le résultat opérationnel affiche en conséquence une perte de 0,59 million d'euros avant dépréciation des actifs en 2018 (1,53 million d'euros après dépréciation des actifs), contre une perte de 0,82 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice comprend le coût de l'endettement financier (intérêts liés à l'utilisation de l'affacturage, intérêts des emprunt bancaires et de l'emprunt obligataire) pour 0,63 million d'euros en 2018 contre 0,44 million d'euros en 2017. Cette hausse correspond principalement à l'emprunt obligataire (souscrit en fin d'année 2017) et dont l'année 2018 a supporté 12 mois d'intérêts (contre 2 mois en 2017). Comme en 2017, où des frais avaient été payés par Egide USA dans le cadre de la mise en place d'un financement avec Midcap Business, des montants similaires ont été supportés par la filiale en 2018, dans l'opération de remplacement de Midcap Business par Pacific Mercantile Bank, la banque de Santier. Depuis septembre 2018, les deux filiales américaines ont donc un financeur commun. Les opérations de change, qui avaient généré une perte de 0,31 million d'euros en 2017, n'ont pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2018.

Il est rappelé qu'en 2017, l'entrée de Santier dans le périmètre du groupe avait permis d'activer la créance d'impôt née des reports déficitaires d'Egide USA Inc. pour un montant de 1,21 million d'euros, en contrepartie d'un produit d'impôt enregistré dans les comptes de l'exercice 2017. Cette créance d'impôt viendra neutraliser les décaissements d'impôt sur les sociétés calculés au niveau de la filiale Egide USA LLC ; elle devrait s'apurer sur une durée d'environ 5 ans, au rythme des bénéfices de l'entité. Au 31 décembre 2018, une charge d'impôt a été enregistrée à hauteur de 0,11 million d'euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net avant impôt affiche une perte de 1,23 million d'euros avant dépréciation des actifs en 2018 (2,17 million avec dépréciation des actifs), contre une perte de 1,57 million d'euros sur l'exercice précédent. Après impôt, la perte nette de l'exercice 2018 est de 2,28 millions d'euros, contre 0,37 million d'euros en 2017.

Les autres éléments du résultat global regroupent les pertes et profits liés aux écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère et les écarts actuariels liés à la provision pour avantages au personnel. La création de la société Santier avait été enregistrée au cours du dollar du 28 février 2017, qui était de 1,05 euros. Le cours de clôture du 31 décembre 2017 étant de 1,1993, il avait conduit à la constatation d'une perte liée à la conversion des états financiers de Santier en euros d'environ 0,70 million d'euros, soit la quasi-totalité des autres éléments du résultat global. Au 31 décembre 2018, le cours de clôture était de 1,145 ; il est donc constaté un gain sur l'exercice à hauteur de 0,43 million d'euros. Ainsi, le résultat global de l'exercice 2018 affiche une perte de 1,88 million d'euros, contre une perte de 1,12 million d'euros en 2017.

Les principaux éléments de l'état de situation financière au 31 décembre 2018 sont les suivants :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	7,14	Capitaux propres	10,97
Impôts différés actif	1,19	Provisions	0,73
Stocks	6,53	Dettes financières >1 an	4,39
Clients et autres	5,91	Dettes financières < 1 an	2,57
Trésorerie	2,36	Fournisseurs et autres	4,76
Autres actifs courants	0,29	Autres passifs courants	0,00
Total	23,42	Total	23,42

L'entrée de Santier dans le périmètre du groupe Egide avait conduit à l'enregistrement d'actifs incorporels dans l'état de situation financière 2017 : une marque pour 0,25 million de dollars, des relations clients et une technologie pour 0,50 million de dollars chacun et enfin un écart d'acquisition (goodwill) de 0,34 million de dollars. Ces actifs incorporels sont amortis sur respectivement 15, 10 et 10 ans, le goodwill non affecté n'étant pas amorti. A la clôture du 31 décembre 2018, la valeur nette des actifs incorporels est de 1,22 millions d'euros.

La créance d'impôt différé actif est issue de l'activation des déficits reportables d'Egide USA Inc. Cette créance d'impôt est considérée comme un actif non courant.

La trésorerie courante s'élève à 2,36 millions d'euros, contre 2,99 millions à fin 2017. Elle a été renforcée courant 2018 par l'obtention d'un meilleur financement chez Egide USA, résultant du remplacement de Midcap Business par Pacific Mercantile Bank (PMB).

La principale utilisation des fonds au cours de l'exercice a concerné les investissements à hauteur de 0,93 million d'euros, le remboursement de la dette pour 0,73 million d'euros et la réduction du financement en provenance des sociétés d'affacturage pour 0,64 million d'euros. La capacité d'autofinancement de l'exercice 2018 est négative (0,21 million d'euros). Les ressources nettes de financement proviennent de la variation positive du besoin en fonds de roulement (0,65 million d'euros), des nouveaux emprunts accordé par PMB aux filiales américaines (1,16 million d'euros) et de l'incidence positive des variations de cours des devises (0,07 million d'euros).

L'endettement long terme de 4,36 million d'euros (1,85 million d'euros à fin 2017) est constitué :

- De l'emprunt obligataire souscrit par Egide SA en novembre 2017 (0,48 million d'euros)
- De l'emprunt bancaire souscrit par Santier en mai 2017 (0,42 million d'euros)
- De l'emprunt bancaire souscrit par Santier en juin 2018 (0,54 million d'euros)
- De l'emprunt bancaire souscrit par Egide USA en septembre 2018 (2,52 millions d'euros)
- Du prêt Sofired PME Défense obtenu par Egide SA en 2015, remboursable en 7 ans dont 2 ans de différé de paiement (0,36 million d'euros)
- Des contrats de location-financement (0,04 million d'euros)

L'endettement à moins d'un an représente le financement des créances clients par les organismes d'affacturage (1,81 millions d'euros) et la part à moins d'un an des dettes financières et des contrats de location-financement (0,76 million d'euros). Au cours de l'exercice, la ligne de crédit-revolving qui avait été négociée auprès de Midcap Business Partner a été intégralement remboursée ; elle apparaissait dans les dettes à court terme à fin décembre 2017. Elle a été remplacée par un financement conventionnel accordé par PMB, dont la majeure partie est inscrite en dettes à long terme au 31 décembre 2018.

Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente 85 jours de chiffre d'affaires contre 83 jours en 2017 (compte non tenu des créances d'impôts CIR et CICE inscrites à l'actif du bilan).

20.5.2.2 Résultats annuels

Les comptes annuels d'Egide SA arrêtés à la date du 31 décembre 2018 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 15,13 millions d'euros contre 15,72 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 3,8 %. Le total des produits est de 15,50 millions d'euros et celui des charges de 17,23 millions d'euros, dont une dépréciation des actifs de 0,94 million d'euros. La perte de l'exercice est donc de 1,73 million d'euros (0,79 million d'euros hors dépréciation des actifs), contre une perte de 1,55 million d'euros en 2017.

Hors dépréciation des actifs, les charges d'exploitation de l'exercice 2018 ont diminué de 8,3 % par rapport à l'exercice précédent, quand les produits d'exploitation baissent de 4,1 %. Le taux de consommation de matières et approvisionnements s'est amélioré, passant de 35 % à 31 % du chiffre d'affaires et les autres achats et charges externes ont diminué de plus de 16 %. Les frais de personnel ont légèrement baissé en valeur absolue et représentent 46 % du chiffre d'affaires (contre 44 % en 2017). A noter également que le taux moyen de charges sociales est passé de 37 % en 2017 à 40 % en 2018.

L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) est passé de 174 personnes en 2017 à 157 personnes en 2018. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été enregistré en diminution des frais de personnel pour un montant de 0,19 million d'euros en 2018 (0,25 million en 2017).

Comme chaque année, un test de dépréciation consistant à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base des plans de développement et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent a été réalisé. Au 31 décembre 2018, le constat de performances toujours laborieuses à atteindre et la lente reprise de l'activité attendue au premier semestre 2019 ont conduit à l'enregistrement d'une dépréciation des immobilisations à hauteur de 0,94 million d'euros dans les comptes de l'exercice. En dehors de cet élément, le montant des amortissements sur immobilisations est resté stable à 0,29 million d'euros (0,27 million en 2017).

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice, tel qu'il est évalué pour le Crédit d'Impôt Recherche, est resté stable, à environ 1 million d'euros. Ces frais ne sont pas immobilisés et intégralement enregistrés en charges.

La perte d'exploitation ressort à 0,86 million d'euros avant dépréciation des actifs (1,79 million avec dépréciation des actifs), contre une perte de 1,67 million d'euros au titre de l'exercice précédent. La baisse de l'activité avait été largement compensée par une baisse plus importante des charges d'exploitation, sans pour autant atteindre l'équilibre recherché, mais la dépréciation des actifs a masqué cette amélioration. Si l'on compare l'excédent brut d'exploitation, il ressort à - 0,43 million d'euros en 2018 contre - 1,17 million d'euros en 2017, soit une amélioration de plus de 63 %.

Le résultat financier net reste stable avec une perte de 0,14 million d'euros (0,13 million d'euros en 2017). En 2018, les charges d'intérêts ont augmenté (l'emprunt obligataire avait été souscrit en novembre 2017) mais elles ont été compensées par un résultat de change plus favorable en 2018.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice fait apparaître une perte de 0,99 million d'euros avant dépréciation des actifs (1,93 million d'euros après dépréciation des actifs) contre une perte de 1,79 million d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2018 (perte de 0,06 million d'euros) est impacté par une charge liée à un contrôle URSSAF ; il n'était pas significatif en 2017.

Les crédits d'impôts assis sur les dépenses de Recherche & Développement de l'exercice ont été enregistrés dans les comptes pour 0,27 million d'euros en 2017 contre 0,25 million d'euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice 2018 se solde par une perte nette de 1,73 million d'euros, contre une perte de 1,55 million d'euros en 2017.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la société s'élève à 16,44 millions d'euros contre 18,62 millions d'euros pour l'exercice précédent. La trésorerie est de 1,14 million d'euros à la fin de l'exercice, contre 1,18 millions au 1^{er} janvier 2018. La dette financière de 1,73 million d'euros à la clôture du 31 décembre 2018 est constituée du prêt Sofired-DGA pour 0,48 million d'euros, de l'emprunt obligataire pour 0,72 million d'euros et du compte courant avec Egide USA LLC pour 0,53 million d'euros.

Le tableau des résultats prévu par l'article R225-102 al.2 du code de Commerce ainsi que le tableau des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice sont joints en annexe au présent rapport.

20.5.3 Information en matière de délais de paiement (Egide SA)

En application de l'article L441-6-1 du code de Commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde par date d'échéance des dettes d'Egide SA au 31 décembre 2017 et 2018 à l'égard des fournisseurs :

Euros	2017	%	2018	%
Non échu (factures non parvenues)	313 280	17,14	278 246	21,18
Echu	265 006	14,50	207 279	15,78
A 30 jours	863 063	47,23	646 921	49,25
A 60 jours	345 873	18,93	166 117	12,65
A plus de 60 jours	40 216	2,20	15 076	1,14
Total	1 827 438		1 313 639	

Les dettes échues à la clôture 2018 correspondent à des factures de composants en attente d'avoirs à recevoir. Les dettes à plus de 60 jours au 31 décembre 2018 et 2017 correspondaient principalement à des factures payables en plusieurs fois.

En application des dispositions de l'article D441-4 1° et 2° du code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux fournisseurs et aux clients d'Egide SA pour l'année 2018 :

	Article D. 441 L. 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	443	-	-	-	-	38
Montant total des factures concernées	836 048 €	70 880 €	10 568 €	16 370 €	108 552 €	206 370 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	8,4 %	0,7 %	0,1 %	0,2 %	1,1 %	2,1 %
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	Néant					
Montant total des factures exclues	Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois ou 30 jours fin de moins le 15					

	Article D. 441 L. 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	172	-	-	-	-	43
Montant total des factures concernées	2 547 916 €	341 513 €	858 €	42 485 €	104 458 €	489 314 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	15,5 %	2,1 %	0,0 %	0,3 %	0,6 %	3,0 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	Néant					
Montant total des factures exclues	Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours nets à 30 jours fin de moins le 15					

20.5.4 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

Date d'arrêté	31/12/18	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Durée de l'exercice	12 mois				
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	15 800 732	15 800 732	8 943 812	8 943 812	8 130 740
Nombre d'actions - ordinaires - à dividende prioritaire	7 900 366 -	7 900 366 -	4 471 906 -	4 471 906 -	4 065 370 -
Nombre d'actions max. à créer - par conversion d'obligations - par droit de souscription	- 790 036	- 790 036	- 223 595	- 223 595	- 203 268
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (€)					
Chiffre d'affaires HT	15 128 277	15 725 480	14 267 976	12 342 120	12 982 030
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	(607 151)	(1 294 626)	(2 020 445)	(1 072 881)	(1 211 938)
Impôts sur les bénéfices	(267 573)	(251 182)	(281 010)	(243 045)	(318 936)
Dépréciations et provisions	1 386 382	502 556	(1 055 813)	222 023	310 822
Résultat net	(1 725 960)	(1 546 000)	(683 622)	(1 051 859)	(1 203 824)
RÉSULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	(0,04)	(0,23)	(0,39)	(0,19)	(0,23)
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	(0,22)	(0,35)	(0,15)	(0,24)	(0,30)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	157	174	154	150	167
Masse salariale (€)	4 951 081	5 044 640	4 531 769	4 277 887	4 676 758
Sommes versées en avantages sociaux (€)	1 961 125	1 870 696	1 666 231	1 545 324	1 756 403

20.5.5 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2018 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés		
Actions Egide USA LLC	-	9 355 547
Sous total titres immobilisés		9 355 547
Valeurs mobilières de placement		
-	-	0
Sous total VMP		0
Total valeur nette comptable		9 355 547

20.5.6 Informations sur les charges non fiscalement déductibles (Egide SA)

Aucune dépense somptuaire non déductible visée par le C.G.I n'a été enregistrée dans les comptes sociaux de l'exercice 2018.

20.5.7 Informations sur les dividendes (Egide SA)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

20.5.8 Informations sur les prêts consentis par la société (Egide SA)

Il n'existe aucun prêt accordé par la société à des microentreprises, des PME ou des ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques (article L511-6, 3bis du code Monétaire et financier).

20.6 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. A court terme, la société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2019.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance en date du présent document, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la date du présent document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2018.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 30 juin 2019, le capital social est de 20 693 736 euros, divisé en 10 346 868 actions de 2 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en date du 31 décembre 2018 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en valeur nominale	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au jour de l'établissement du présent tableau	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	16/06/17	15/08/19	Actions 6 000 000 € Titres créance 6 000 000 €	Non	Non	Actions 6 000 000 € Titres créance 6 000 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec DPS	16/06/17	15/08/19	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés avec suppression du DPS	16/06/17	15/08/19	Maximum 1 % du capital	Non	Non	Actions 158 006 €
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	16/06/17	15/08/20	10 % du capital	Non	Oui	5,44 % du capital

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, toutes jouissant d'un droit préférentiel de souscription.

21.1.3 Capital potentiel

Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 16 juin 2017 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 10 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, éventuellement diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 15 août 2020.

La situation des plans en vigueur au 31 décembre 2018 est donnée au § 17.3 du présent document.

21.1.4 Évolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission Brute (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15.24 €	457 347
15/12/87	Augmentation ⁽¹⁾	320 143			51 000	15.24 €	777 490
30/09/88	Augmentation ^{(1) (2)}	654 311			93 920	15.24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation ⁽¹⁾	419 235		76 301	121 420	15.24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation ^{(1) (3)}	449 725			150 920	15.24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction ⁽⁴⁾		920 304		150 920	9.15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation ⁽¹⁾	1 829 388			350 920	9.15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation ⁽¹⁾	927 262			452 294	9.15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation ⁽⁵⁾	1 749 846		1 751 013	643 598	9.15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation ⁽⁶⁾	3 659		3 297	643 998	9.15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation ⁽⁷⁾	841 509		11 670 355	735 997	9.15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation ⁽⁸⁾	2 244 037		93 435 443	981 329	9.15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation ⁽⁹⁾	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation ⁽¹⁰⁾	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation ⁽¹¹⁾	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation ⁽¹²⁾	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation ⁽¹³⁾	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation ⁽¹⁴⁾	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation ⁽¹⁵⁾	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation ⁽¹⁶⁾	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation ⁽¹⁷⁾	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation ⁽¹⁸⁾	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation ⁽¹⁹⁾	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750
28/11/11	Augmentation ⁽²⁰⁾	250			1 286 300	10 €	12 863 000
28/11/11	Réduction ⁽²¹⁾		10 290 400		1 286 300	2 €	2 572 600
16/02/12	Augmentation ⁽²²⁾	986 160		1 479 240	1 779 380	2 €	3 558 760
31/12/12	Augmentation ⁽²³⁾	10 834		18 093	1 784 797	2 €	3 569 594
30/06/14	Augmentation ⁽²⁴⁾	4 561 146		570 143	4 065 370	2 €	8 130 740
16/11/15	Augmentation ⁽²⁵⁾	813 072		243 922	4 471 906	2 €	8 943 812
24/02/17	Augmentation ⁽²⁶⁾	6 856 920		1 371 384	7 900 366	2 €	15 800 732
07/06/19	Augmentation ⁽²⁷⁾	4 893 004		(2 324 177)	10 346 868	2 €	20 693 736

⁽¹⁾ Apports en numéraire

⁽²⁾ Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)

⁽³⁾ Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F)

⁽⁴⁾ Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F)

⁽⁵⁾ Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris - Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999

⁽⁶⁾ Levée de stock-options suite au décès d'un bénéficiaire

⁽⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000

⁽⁸⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000

⁽⁹⁾ Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)

⁽¹⁰⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2001

⁽¹¹⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2003

⁽¹²⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2004

⁽¹³⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2005

⁽¹⁴⁾ Levée de stock-options au 28 février 2006

⁽¹⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006

⁽¹⁶⁾ Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles

⁽¹⁷⁾ Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles

⁽¹⁸⁾ Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles

⁽¹⁹⁾ Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles

⁽²⁰⁾ Levée de stock-options au 28 novembre 2011

⁽²¹⁾ Réduction du nominal de 10 € à 2 € - AGE du 28 novembre 2011

⁽²²⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 12-024 du 17 janvier 2012

⁽²³⁾ Levée de stock-options au 31 décembre 2012

⁽²⁴⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 14-247 du 28 mai 2014

⁽²⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire - Placement privé sans offre au public

⁽²⁶⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 17-034 du 25 janvier 2017

⁽²⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire par offre au public avec maintien du DPS (sans visa AMF) - Prix d'émission de 1,05 €

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/18			Situation au 31/12/17			Situation au 31/12/16		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
J. F. Collins	69 375	0,88	1,30	69 375	0,88	1,30	39 614	0,89	0,88
Public	7 830 991	99,12	98,70	7 830 991	99,12	98,70	4 412 292	99,11	99,12
Total	7 900 366	100,00	100,00	7 900 366	100,00	100,00	4 471 906	100,00	100,00

La situation de l'actionnariat en date du 30 juin 2019 est donnée au paragraphe 18.1 du présent document.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- la conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique,
- dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger,
- et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de quatre années. Tout administrateur est rééligible. »

Article 14 des statuts : « Les administrateurs doivent être propriétaire d'une action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de six mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office. »

Article 15 des statuts : « Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 67 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus. »

Article 16 des statuts : « Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L232-1 et L233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Article 17 des statuts : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

Article 17bis des statuts : « La société est dotée d'un collège de trois censeurs au maximum, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Ils sont nommés chacun pour une durée de 4 ans par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Si un ou plusieurs sièges de censeurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut procéder ou non à une ou plusieurs nominations qui seront soumises à ratification lors de la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, le censeur est nommé pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur. Les censeurs, au terme de leur mandat, sont rééligibles. Les censeurs participent aux réunions du conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, à l'initiative du conseil, aux comités créés par celui-ci. Ils ont communication de tous les documents fournis au conseil. Ils sont tenus au secret des délibérations. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision mais sont à la disposition du conseil et de son président pour fournir leurs avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Au cours des délibérations du conseil, ils ne disposent que d'une voix consultative, et ne participent pas au vote. Sur proposition du président, le conseil d'administration décide de la rémunération éventuelle des censeurs. »

21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 9 des statuts (forme des actions) : « A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur. »

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) : « Les actions, quelle que soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres. La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L228-2 et L228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins

d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respective, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L225-103 du code de commerce. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R225-73 du code de commerce. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

Article 28 des statuts : « L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Article 30 des statuts : « S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »

Article 31 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi. »

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts (extrait) : « Conformément aux dispositions de l'article L233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L233-14 du code de commerce s'appliqueront. »

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

Il n'avait pas été demandé d'autorisation pour mettre en place un programme de rachat d'actions à l'assemblée des actionnaires réunie en 2018. Il en sera de même à l'assemblée générale convoquée le 11 juin 2019.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2018 de 7 900 366 et d'un cours de clôture à cette même date de 1,40 €, la capitalisation boursière était de 11,06 millions d'euros.

En date du 28 juin 2019, la capitalisation boursière de la société était de 10,86 millions d'euros (10 346 868 actions au cours de 1,05 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours (ajustés) et le volume des transactions de l'action depuis le 1^{er} janvier 2018 (Source : Euronext) :

	Cours ajusté de l'action en euros			Volume moyen des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres ajustés
Janvier 2018	2,16	2,74	2,54	39 418
Février 2018	2,27	2,60	2,41	14 311
Mars 2018	2,25	2,41	2,33	9 201
Avril 2018	2,18	2,52	2,34	17 537
Mai 2018	2,18	2,46	2,32	7 042
Juin 2018	2,19	2,31	2,27	6 006
Juillet 2018	2,13	2,35	2,21	5 562
Août 2018	2,14	2,25	2,19	2 673
Septembre 2018	2,00	2,19	2,12	5 926
Octobre 2018	1,52	2,14	1,81	19 164
Novembre 2018	1,45	1,79	1,58	10 189
Décembre 2018	1,37	1,55	1,45	25 749
Janvier 2019	1,26	1,58	1,43	19 730
Février 2019	1,02	1,41	1,19	33 002
Mars 2019	1,10	1,34	1,20	16 013
Avril 2019	1,02	1,25	1,14	24 783
Mai 2019	1,00	1,22	1,09	16 977
Juin 2019	0,99	1,22	1,05	25 680

Le mode de négociation du titre Egide sur Euronext Paris est une cotation en « continu ». Compte tenu de la liquidité quotidienne du titre Egide, inférieure à 100 000 euros sur Euronext Paris, les titres ne sont pas éligibles au SRD « Long seulement ».

22 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats long terme suivants signés et toujours en cours en date du présent document sont présentés ci-dessous :

Egide SA :

- contrat de location du bâtiment de Bollène signé en 2010 (voir § 8.1.1 et 20.3.1.5.7.2)
- contrat de location du bâtiment de Trappes signé en 2016 (voir §8.1.1 et 20.3.1.5.7.2)
- contrat de fabrication et d'approvisionnement avec le client Lynred (communiqué de presse du 3 juillet 2019)

Egide USA :

- ligne de financement signée en 2018 avec la société Pacific Mercantile Bank (voir §10.3)

Santier :

- contrat de location du bâtiment de San Diego signé en 2017 (voir § 8.1.1)
- ligne de financement signée en 2017 avec la société Pacific Mercantile Bank (voir §10.3)

En dehors des contrats ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat long terme significatif signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social ou sur le site administratif :

- statuts
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence
- les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence

24.2 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide-group.com).

24.3 Calendrier de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
10 janvier 2019	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2018	Communiqué de presse
27 mars 2019	Présentation des comptes non audités de l'exercice 2018	Réunion SFAF Communiqué de presse
11 juin 2019	Première convocation	Assemblée générale
1 ^{er} juillet 2019	Seconde convocation	Assemblée générale
12 juillet 2019	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2019	Communiqué de presse
27 septembre 2019	Résultats semestriels 2019	Réunion SFAF Communiqué de presse
Janvier 2020	Chiffre d'affaires 2019	

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 - Liste des filiales

Voir § 20.3.2.5.19 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations

26 INFORMATION EN MATIÈRE DE RSE

L'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 remplacent les informations sociales et environnementales qui étaient prévues à l'article L225-102-1 du code de Commerce en vigueur jusqu'au 22 juillet 2017 par une déclaration de performance extra-financière qui doit être insérée dans le rapport de gestion de certaines grandes sociétés dont les titres sont admis ou non aux négociations sur un marché réglementé. Le seuil des 500 salariés permanents n'étant pas atteint, la société Egide n'est pas soumise à cette nouvelle réglementation. Cependant, le groupe a décidé de maintenir une communication sur les indicateurs qui lui semblent pertinents dans le cadre de son activité. Le périmètre inclut la société Egide SA et ses filiales américaines Egide USA et Santier (à noter que Santier ayant intégré le groupe le 28 février 2017, les données présentées sont relatives à 10 mois d'activité sur cet exercice).

26.1 Informations relatives à l'impact social de l'activité

a) Emploi

Effectif total (tous types de contrats)

Au 31 décembre 2017 et 2018, l'effectif rémunéré total du groupe incluant le président directeur général est le suivant (ventilation par sexe et par zone géographique) :

	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France - Trappes)	12	3	15	13	3	16
Egide SA (France - Bollène)	39	101	140	36	89	125
Egide USA (Etats-Unis)	26	43	69	29	45	74
Santier (Etats-Unis)	45	19	64	48	19	67
Total	122	166	288	126	156	282

La répartition des effectifs ci-dessus par tranche d'âge est la suivante :

	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2018		
	18-35	36-55	56-70	18-35	36-55	56-70
Egide SA (France - Trappes)	1	9	5	1	10	5
Egide SA (France - Bollène)	29	84	27	19	81	25
Egide USA (Etats-Unis)	13	17	39	24	19	31
Santier (Etats-Unis)	11	34	19	12	36	19
Total	54	144	90	56	146	80

La répartition des effectifs ci-dessus par type de contrat est la suivante :

	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2018		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	15	0	0	16	0	0
Egide SA (France – Bollène)	124	13	3	123	1	1
Egide USA (Etats-Unis)	64	5	0	72	2	0
Santier (Etats-Unis)	64	0	0	67	0	0
Total	267	18	3	278	3	1

Ces effectifs ne tiennent pas compte des absences longues durée pour maladie, toujours inscrits mais non rémunérés.

En 2017, Egide avait employé 18 salariés à temps partiel (uniquement à Bollène). En 2018, Egide a employé 17 salariés à temps partiel (16 à Bollène et 1 à San Diego). Il est précisé que le temps partiel répond uniquement à une demande des salariés et concerne toutes les catégories de personnel (ingénieurs, techniciens, opérateurs, hommes et femmes).

L'ancienneté moyenne est de 15 ans chez Egide SA, de 11,1 ans chez Egide USA et de 5,1 ans chez Santier (étant précisé que pour Santier, la première date d'embauche est le 16 octobre 2012, date de création de la société TMS dont les actifs ont été repris par Egide SA en février 2017).

Embauches, départs et licenciements

Au cours des années 2017 et 2018, le groupe a procédé aux embauches ou constaté les retours suivants :

Embauches ou retours	Exercice 2017			Exercice 2018		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France - Trappes)	0	0	0	1	0	0
Egide SA (France - Bollène)	6	47	2	6	11	0
Egide USA (Etats-Unis)	20	20	0	29	10	0
Santier (Etats-Unis)	68	1	0	10	0	0
Total	94	68	2	46	21	0

Les 46 CDI en plus se décomposent en 43 embauches, 2 CDD transformés en CDI et 1 retour d'absence pour longue maladie.

Les contrats à durée déterminée sont principalement liés à des surcroûts d'activité ponctuels. A titre illustratif, les CDD ayant travaillé en 2018 chez Egide SA représentent 12 personnes en équivalent temps plein (22 en 2017).

Au cours des années 2017 et 2018, le groupe a constaté les départs suivants :

Départs (hors licenciements)	Exercice 2017			Exercice 2018		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France - Trappes)	0	0	0	0	0	0
Egide SA (France - Bollène)	6	40	1	5	23	2
Egide USA (Etats-Unis)	17	16	0	21	13	0
Santier (Etats-Unis)	2	1	0	6	0	0
Total	25	57	1	32	36	2

En 2017, les départs chez Egide SA faisaient suite à 1 démission, 1 départ en congé parental, 5 départs en retraite, 39 fins de CDD et la fin de 1 contrat d'apprentissage. Chez Egide USA, il y avait eu 26 démissions, 6 fin de contrats et 1 CDD transformé en CDI. Chez Santier, il y avait eu 2 démissions et une fin de contrat.

En 2018, les départs en CDI chez Egide SA faisaient suite à 1 démission, 1 départ en congé parental, 3 départs en retraite, 23 fins de CDD et la fin de 2 contrats d'apprentissage. Chez Egide USA, il y a eu 21 démissions et 13 fin de CDD. Chez Santier, il y a eu 4 démissions, 1 départ en retraite et 1 décès.

Au cours des années 2017 et 2018, le groupe a procédé aux licenciements suivants :

Licenciements	Exercice 2017			Exercice 2018		
	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres
Egide SA (France – Trappes)	0	0	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	1	0	0	2	0	0
Egide USA (Etats-Unis)	5	0	0	0	0	0
Santier (Etats-Unis)	2	0	0	1	0	0
Total	8	0	0	3	0	0

En 2017, le licenciement chez Egide SA était lié à une inaptitude au poste. Chez Egide USA, les procédures engagées l'avaient été pour raisons d'adaptation de la capacité de production à la baisse du niveau d'activité. Chez Santier, les procédures étaient le résultat de deux suppressions de postes.

En 2018, il y a eu 1 licenciement pour inaptitude au poste et un licenciement pour faute chez Egide SA, et 1 licenciement pour inaptitude au poste chez Santier.

Rémunérations et évolutions, charges sociales

L'ensemble du personnel d'Egide SA est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Le personnel d'Egide USA et de Santier est payé toutes les deux semaines. Aucun salarié du groupe n'est payé au rendement.

Les masses salariales brutes et les charges sociales patronales versées en 2017 et en 2018 par les sociétés du groupe sont les suivantes :

	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Bruts	Charges	Bruts	Charges
Egide SA (France)	€ 5 044 640	€1 870 696	€ 4 951 081	€ 1 961 125
Egide USA (Etats-Unis)	\$ 2 945 863	\$ 523 354	\$ 2 989 217	\$ 538 251
Santier (Etats-Unis)	\$ 3 082 731	\$ 555 750	\$ 3 550 118	\$ 721 855

En 2017, l'augmentation moyenne des salaires avait été de 2,60 % en France, dont 1,75 % en moyenne au titre de l'augmentation générale conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui avait été signé entre la société et ses délégués syndicaux et dont 0,85 % au titre des autres revalorisations (changements d'échelons, changements de fonctions et promotions). Aux Etats-Unis, une augmentation moyenne de 3 % avait été accordée au cours de l'exercice chez Egide USA. Chez Santier, une augmentation générale de 2 % avait été accordée quelques mois après l'intégration de la nouvelle filiale au sein du groupe. Le montant du (CICE) était de 251 172 €, enregistré en moins des charges sociales chez Egide SA.

En 2018, l'augmentation moyenne des salaires a été de 1,66 % chez Egide SA, dont 1,20 % au titre de l'augmentation générale conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui avait été signé entre la société et ses délégués syndicaux et dont 0,46 % au titre des autres revalorisations (changements d'échelons ou de fonctions, mérite, promotion). Chez Egide USA, aucune augmentation n'a été accordée au cours de l'exercice. Chez Santier, une augmentation de 3 % a été accordée à l'ensemble du personnel. Le montant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est de 194 410 €, enregistré en moins des charges sociales chez Egide SA.

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 17 juin 2016 entre la société Egide SA et les délégués syndicaux de l'entreprise. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, en remplacement du précédent accord qui était arrivé à échéance. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2018 ; il en était de même pour l'exercice 2017.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'Egide SA bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi ; compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre des exercices 2017 et 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2018, un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Retraite (PERCO) est en place et proposé aux salariés.

Chez Egide SA et chez Egide USA, un système de bonus est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre de l'exercice 2017, il n'avait été versé aucun bonus, les objectifs n'ayant pas été atteints ; il en est de même en 2018. Chez Santier, le système ne bonus était plus restreint et n'a concerné que deux managers clés en 2017 (la filiale ayant atteint les objectifs de rentabilité fixés par la direction du groupe, les bonus ont été versés pour un total de \$125,000). Le système évoluera pour rejoindre ce qui se fait au niveau d'Egide USA.

b) Organisation du travail

En France, l'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30 sur 5 jours. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Aux Etats Unis, chez Egide USA, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 4 jours (du lundi au jeudi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés. Chez Santier, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 5 jours (du lundi au vendredi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière de d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Heures supplémentaires

Au cours des exercices 2017 et 2018, les heures supplémentaires suivantes ont été payées :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Egide SA (France - Trappes)	1 963	2 068
Egide SA (France - Bollène)	14 467	11 590
Egide USA (Etats-Unis)	4 692	9 448
Santier (Etats-Unis)	6 170	5 014
Total (heures)	27 292	28 120

Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures en France et de 40 heures aux Etats Unis. La majeure partie des heures supplémentaires chez Egide SA est liée aux 2 heures bonifiées comprises entre 35 et 37 heures.

Absentéisme

Au cours des exercices 2017 et 2018, les heures d'absence ont été les suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Egide SA (France - Trappes)	509	564
Egide SA (France - Bollène)	24 919	20 194
Egide USA (Etats-Unis)	2 317	1 537
Santier (Etats-Unis)	Non mesuré	7 039
Total (heures)	27 745	29 333

Ces absences sont principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou à des congés maternité. 4 personnes étaient en longue maladie en 2017 et en 2018 (représentant au total respectivement 7 466 heures et 7 928 heures par an). Ces heures n'incluent pas l'activité partielle le cas échéant.

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2017, Egide SA avait enregistré dans ses charges 2 388 euros payés à une société d'intérim avant de signer un CDD avec l'intérimaire et 7 956 euros à la société de services qui avait mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représentait l'équivalent de 0,21 % de sa masse salariale annuelle.

Au titre de l'exercice 2018, Egide SA n'a pas eu recours à des sociétés d'intérim et a payé 12 318 euros à la société de services responsable du gardiennage des sites, ce qui représentait l'équivalent de 0,25 % de sa masse salariale annuelle.

Egide USA et Santier n'avaient pas eu recours à l'intérim durant l'exercice 2017. Santier a utilisé 1 intérimaire au cours de l'année 2018. Egide USA n'a pas eu recours à l'intérim.

c) Relations sociales

Relations professionnelles et accords collectifs

En France, les élections du comité social et économique (CSE) ont été organisées fin 2018. Un seul CSE regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans. A l'étranger, il n'existe pas de comité d'entreprise.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales quand ces organes existent, le groupe Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leurs personnels. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il soit besoin de structure particulière pour cela.

Il n'existe qu'un seul accord collectif signé entre Egide SA et ses salariés qui est l'accord d'intéressement aux résultats. Pour ce qui concerne le contrat de génération, la société se réfère à l'accord de branche de la métallurgie. Dans une démarche volontaire, elle a maintenu les entretiens avec ses salariés de plus de 55 ans.

Chez Egide SA, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) et Force Ouvrière ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Il n'y a pas de syndicat chez Egide USA ni chez Santier.

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide SA entre en contact avec les antennes locales de Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent. Le service des ressources humaines participe également aux forums emplois organisés par les autorités locales. La filiale américaine utilise les organismes similaires lorsqu'ils existent et privilégie les embauches locales. Le service des ressources humaines contacte également les écoles d'ingénieur afin de présenter les potentiels débouchés offerts par les sociétés du groupe.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide SA entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Il n'existe pas de partenaires similaires aux Etats-Unis en relation avec les filiales.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient deux filiales basées aux Etats-Unis, l'une sur la côte Ouest, l'autre sur la côte Est, dont les salariés sont issus du bassin d'emploi local.

Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, Egide SA propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé et à une caisse de prévoyance. En 2018, la société a ainsi engagé 134 564 euros au titre des tickets restaurant (150 987 euros en 2017), 62 806 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle (66 610 euros en 2017) et 62 860 euros pour la prise en charge partielle de la prévoyance (59 736 euros en 2017). Par ailleurs, la société alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 59 318 euros pour l'exercice 2018 (60 014 euros en 2017), soit 1,2 % de la masse salariale (dont 0,2 % affecté au budget de fonctionnement). Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc...

Chez Egide USA, la prise en charge partielle d'une mutuelle et d'une prévoyance a coûté \$245 308 à la société en 2018 (\$236 692 en 2017). Chez Santier, la prise en charge a coûté \$274 563 à la société en 2018 (\$259 201 en 2017).

Egide USA a mis en place un plan de retraite au profit de ses salariés (401K – Retirement plan) dans lequel la société prend en charge la totalité des premiers 3 % de cotisations salariales et ajoute la moitié de la cotisation supplémentaire qui peut aller jusqu'à 2 % (soit un maximum pris en charge par Egide USA de 4 %). Le coût annuel pour la société a été de \$37 160 en 2018 (\$66 198 en 2017). Cette réduction en 2018 est liée à la suspension provisoire de la prise en charge par la société dans un but d'économie ; elle sera à nouveau effective en 2020.

Santier participe également au plan de retraite au profit de ses salariés (401K) et à ce titre, a pris en charge la somme de \$107 592 en 2018 (\$89 397 en 2017).

d) Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Egide SA s'est réuni 3 fois à Bollène au cours de l'exercice 2018 (2 fois en 2017). Bien qu'aucune disposition de la sorte ne soit obligatoire aux Etats-Unis, Egide USA et Santier ont un comité similaire sur chacun de leur site, qui se charge une fois par trimestre de vérifier un certain nombre d'indicateurs liés à la sécurité et à l'hygiène au travail.

En 2018, la société française a été amenée à déclarer 7 accidents de travail ayant touché ses salariés, dont 6 avec arrêt de travail et 1 sans (7 en 2017, dont 6 avec arrêt de travail et 1 sans), soit un taux de fréquence de 21,5 (19,0 en 2017) et un taux de gravité de 0,78 (0,32 en 2017). Pour information, Egide SA a déclaré 3 accidents de trajet en 2018 (2 en 2017).

La filiale américaine Egide USA a constaté 1 accident de travail en 2018 (0 en 2017). Chez Santier, il a eu 1 accident de travail en 2017 et 1 en 2018.

Les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site	Taux 2017	Cotisation 2017	Taux 2018	Cotisation 2018
Trappes (FR)	0,91 %	8 389 €	0,86 %	8 650 €
Bollène (FR)	2,65 %	108 303 €	3,65 %	143 923 €
Cambridge (USA)	N/A	-	N/A	-
San Diego (USA)	N/A	-	N/A	-

Egide utilise des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) dans le cadre de son activité industrielle. En France, un comité de travail se réunit chaque trimestre afin de sécuriser l'usage desdits produits et de les substituer par des produits non CMR. La liste des produits utilisés et les actions mises en place par ce comité sont revues par le comité de direction dans le cadre ses réunions.

Dans le cadre de la loi Rebsamen du 17 août 2015, qui révisait la loi sur la pénibilité, Egide SA a examiné les 10 critères et a conclu qu'aucun d'entre eux ne s'appliquaient à la société (car en dessous des seuils légaux).

e) Formation

Politique en matière de formation

Chez Egide SA, le recueil des besoins de formation auprès des différents services a lieu en début d'année. Le responsable des ressources humaines transmet alors la liste des demandes au directeur des ressources humaines qui en présente une synthèse lors d'un comité de direction. En accord avec les Instances Représentatives du Personnel, les discussions sur le plan de formation sont intégrées aux réunions NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Pour tenir compte des incertitudes économiques, la tendance est de limiter, chaque fois que cela est possible, les dépenses externes entrant dans le cadre du plan de formation, de développer autant que faire se peut les formations internes, de privilégier les formations collectives aux formations individuelles et en conséquence d'encourager fortement les employés qui le souhaitent, CDD et CDI, à utiliser leur Compte Personnel de Formation.

Il n'existe pas d'obligations au titre de la formation dans les filiales étrangères du groupe. Néanmoins, les éventuelles demandes individuelles sont examinées et traitées par le management local selon les mêmes principes que chez Egide SA.

Heures de formation

Les heures totales de formation (internes et externes) en 2018 ont été de 430 heures chez Egide SA (519 en 2017), 250 heures chez Egide USA (112 en 2017) et environ 500 heures chez Santier (comme en 2017). En 2018, Egide SA a engagé un total de 4 455 euros (13 939 euros en 2017), Egide USA \$4 062 (\$5 413 en 2017) et Santier environ \$5 391 (\$1 904 en 2017) au titre de la formation externe.

f) Egalité de traitement

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel opérateur soit majoritairement féminin sur chacun des sites de production, il n'y a aucun poste au sein du groupe qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2018, Egide SA a employé 13 salariés reconnus handicapés non-moteur sur le site de Bollène (soit l'équivalent de 12,48 unités) et aucun sur le site de Trappes (respectivement 15 et 0 en 2017, soit l'équivalent de 11,77 unités). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société. Il est précisé que l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) au titre de l'exercice 2018 étant de 8 unités (9 en 2017), l'entité française a dépassé ses obligations.

Il n'existe aucune réglementation similaire pour les filiales américaines du groupe, qui n'emploient par ailleurs aucun travailleur handicapé.

Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Au niveau du groupe, il est précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

26.2 Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité

a) Politique générale en matière environnementale

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CARSAT ou l'APAVE (analyse des rejets). L'activité d'Egide USA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par le département de l'environnement du Maryland (MDE - Maryland Department of the Environment) et la ville de Cambridge, MD. Elle est soumise à inspections du MDE et de l'agence de protection environnementale (Environmental Protection Agency). Des relevés trimestriels d'analyse des rejets sont communiqués aux services de la ville de Cambridge (Department of Works). L'activité de Santier est soumise à autorisation de la ville de San Diego (City of San Diego Business Licence) et du comté de San Diego (County of San Diego Environmental Health Permits).

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, les directions d'usines (Bollène, Cambridge et San Diego) et la direction Qualité et Environnement, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour la France, ou les comités ad-hoc pour les Etats-Unis, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de chacune des entités sur son environnement. Le groupe s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière.

Démarches de certification en matière d'environnement

Bien que non certifiées en matière environnementale, les trois entités du groupe respectent les normes en vigueur dans leur pays respectifs et s'appuient sur les dispositions de leur certification ISO 9001 pour maintenir leurs efforts en matière environnementale.

Actions de formation et d'information des salariés

Chez Egide SA, des actions de formations sont dédiées aux aspects environnementaux et sont partie intégrante du plan de formation annuel négocié avec les instances représentatives du personnel. Ces formations sont dispensées par le responsable maintenance et sécurité de l'usine, assisté du responsable qualité et environnement. Chez Egide USA et chez Santier, de telles formations sont également dispensées annuellement.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition d'Egide USA fin 2000, Egide avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé que la filiale américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans son pays. Une démarche identique avait été engagée début 2017, préalablement à la création de Santier, afin de s'assurer que la nouvelle unité américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation californienne. Depuis, Egide s'attache à faire respecter par ses filiales les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

D'une manière générale, Egide applique pour chacune des sociétés du groupe les normes environnementales propres à leur pays respectif.

b) Economie circulaire (pollution, gestion des déchets et gaspillage alimentaire)

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide SA, Egide USA et Santier possèdent des équipements de traitement de surface, principalement composés de chaînes semi-automatiques et/ou manuelles de galvanoplastie ainsi que de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets et coproduits générés par les unités de production du groupe Egide sont liés principalement aux activités de traitement de surface. Quand cela est possible, un recyclage des déchets liquides est mis en place mais généralement, ces déchets sont enlevés puis éliminés par des sociétés spécialisées.

Par ailleurs, des mesures de collecte sont mises en place pour certains déchets banals ou dangereux. Ainsi, chez Egide SA, des bacs spéciaux sont mis à disposition du personnel pour trier les papiers, les cartons, les palettes en bois, les piles, les cartouches d'encre d'imprimantes ainsi que les néons usagés dans le but de les réutiliser, les recycler ou les détruire. De même, et bien que non soumise à la directive sur les déchets des équipements électriques et électroniques, les équipements informatiques usagés (PC, écrans, imprimantes) sont regroupés et envoyés en destruction par le biais d'une filière dédiée. Chez Egide USA, des containers destinés au recyclage des cannettes en aluminium, des bouteilles en plastique et des papiers sont installés dans les locaux de l'entreprise. Rien de spécifique n'a été mis en place chez Santier.

Aucune des unités du groupe ne disposent de cantine dans leurs locaux ; elles n'ont donc aucun levier pour agir dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nuisances sonores et olfactives

L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est filtré par des équipements qui piègent toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéroréfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne significative compte tenu de l'environnement dans lequel se situent les sociétés du groupe (zone rurale avec champs agricoles et bâtiments industriels pour Egide SA, zone urbaine commerciale et de circulation pour Egide USA, zone industrielle pour Santier).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement des centres d'usinage dans les unités qui en sont équipées. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la médecine du travail en France et l'OHSA (Occupational Health and Safety Authority) aux Etats Unis. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques antibruit et des bouchons d'oreille.

c) Utilisation durable des ressources

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, le groupe consomme de l'eau principalement pour le refroidissement des fours et l'alimentation des chaînes de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide SA, Egide USA et Santier ont mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Egide USA a en plus certains équipements qui fonctionnent en circuit ouvert, d'où une consommation beaucoup plus importante d'eau. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain mort", c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu. Certaines opérations sont malgré tout en circuit ouvert chez Egide USA. Chez Santier, le refroidissement des fours s'effectue en circuit fermé.

En matière d'énergie, le groupe utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, le groupe utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Le groupe s'assure par ailleurs que ses fournisseurs respectent les accords internationaux en vigueur en matière d'extraction de minerais (« Conflict Mineral »).

Utilisation des sols

Aucune des sociétés du groupe n'utilise de ressources provenant directement des sols. Les surfaces utilisées par les bâtiments industriels sont de 5 700 m² à Bollène, 800 m² à Trappes, 5 000 m² à Cambridge, MD et 2 400 m² à San Diego, CA. Aucune extension n'a été réalisée en 2017 et 2018 sur ces sites.

d) Changement climatique

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée afin d'adapter les sites du groupe au changement climatique.

Les entités du groupe consomment une grande quantité d'électricité pour faire fonctionner leurs équipements ; il est rappelé qu'en France, la fourniture d'électricité provient à 75 % de l'énergie nucléaire (pas de gaz à effet de serre).

e) Protection de la biodiversité

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Egide USA est situé dans une zone commerciale urbaine, au bord d'une route à forte circulation. Santier est situé dans une zone d'activité, au bord d'une route passante et proche d'une autoroute interurbaine. Pour chacune des sociétés du groupe, leur environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA a décidé de les stocker dans une station construite à cet effet puis de les faire évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. Egide USA récupère les éléments polluants pour traitement avant de rejeter les effluents dans le réseau de ville (après contrôle préalable du pH). Santier stocke ses effluents dans des cuves et les fait évacuer régulièrement pour traitement. A chaque fois qu'il le peut, le groupe privilégie la régénération de certains produits chimiques usagés.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, tri sélectif,...)

26.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Emploi et développement régional

Chacune des sociétés du groupe utilise son bassin d'emploi local quand il s'agit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Si des infrastructures régionales existent, elles sont mises à contribution.

Population riveraines ou locales

Le site français est installé dans une zone industrielle entourée de champs agricoles et les sites américains sont situés soit en ville, dans une zone commerciale le long de la route principale, soit dans une zone d'activité. De par leur localisation, les entités du groupe n'ont que peu d'impact sur les populations riveraines ou locales par rapport à leurs voisins.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Conditions du dialogue

Toute personne intéressée par l'activité de la société peut librement contacter les différentes unités du groupe, leurs coordonnées respectives étant disponible sur le site internet d'Egide.

Actions de partenariat ou de mécénat

Aucune action de partenariat ou de mécénat n'a été mise en place par les sociétés du groupe.

c) Sous-traitance et fournisseurs

Une clause éthique est incluse dans la charte qu'Egide SA envoie à tous ses fournisseurs (également en ligne sur le site web), l'acceptation d'une commande par ces derniers valant acceptation des stipulations dudit accord. La grande majorité des fournisseurs qui travaillent avec Egide sont européens ou américains ; la société est donc globalement à l'abri du non-respect par ces derniers des conventions de l'OIT. Pour ce qui concerne les autres fournisseurs, notamment asiatiques pour lesquels l'application des conventions pourrait parfois être mise en doute, l'existence de la charte d'achat Egide permet de s'assurer au mieux de l'application des conventions de l'OIT. Par ailleurs, les fournisseurs d'Egide sont régulièrement audités par le service qualité du groupe, afin notamment de s'assurer du respect de la charte achat.

Egide s'interdit par ailleurs de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter cette clause par ses propres fournisseurs.

d) Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale

La société s'appuie sur les procédures en place au sein de chaque unité pour prévenir tout risque de corruption et d'évasion fiscale. Aucune action spécifiquement dédiée au sujet n'est cependant en place.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les clients de la société sont uniquement des professionnels ; aucun des produits vendus par le groupe ne sont à destination des consommateurs.

En matière de santé, Egide applique les dispositions légales en vigueur dans chaque pays (réglementation REACH par exemple).

e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Aucune action spécifique en la matière n'est mise en place au sein des sociétés du groupe.

27 ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'AGM DU 11 JUIN 2019

27.1 Ordre du jour

Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, comprenant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport sur les opérations de l'exercice, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2018,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce,
- Lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Approbation des comptes sociaux,
- Affectation du résultat,
- Approbation des comptes consolidés,
- Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Approbation de l'application des règles de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2018,
- Approbation du système de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2019,
- Constatation de la fin du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant et renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes,
- Attribution de jetons de présence,
- Pouvoirs pour formalités.

Extraordinaire :

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission de titres de créances donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L411-2 II du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise,
- Pouvoirs pour formalités.

27.2 Projet de texte des résolutions

Texte des résolutions ordinaires :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 1 725 960,34 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, elle prend acte qu'aucune dépense ou charge visée au 4 de l'article 39 du code général des impôts n'a été engagée au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 1 725 960,34 euros de la manière suivante :

- Imputation sur le poste « Report à nouveau » pour la totalité, dont le montant total s'élèvera désormais à (7 741 519,38) euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 2 281 314,83 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION - Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve, pour autant que de besoin, ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION - Approbation de l'application des règles de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2018

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 et de l'article L225-100 II du code de commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la rémunération totale versée et les avantages de toutes natures attribuables au président directeur général, approuve ladite rémunération versée au titre de l'exercice 2018 telle que présentée dans le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux paragraphes 5.6 et 9.5.

SIXIEME RESOLUTION - Approbation du système de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 et de l'article L225-100 II du code de commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur les principes et critères retenus pour déterminer, répartir et attribuer les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général et au directeur général délégué au titre de leurs mandats respectifs, approuve le système de rémunération établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019 tel que présenté dans le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux paragraphes 5.6 et 9.6.

SEPTIEME RESOLUTION - Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire et constatation de la fin du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit, co-commissaire aux comptes titulaire, et de Madame Anik Chaumartin, co-commissaire aux comptes suppléant, viennent chacun à expiration ce jour,

- Décide de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit (co-commissaire aux comptes titulaire) pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes du 6^{ème} exercice à venir à compter de ce jour,
- Décide de ne pas renouveler le mandat de Madame Anik Chaumartin (co-commissaire aux comptes suppléant) et, en conséquence, prend acte de la fin de son mandat.

HUITIEME RESOLUTION - Attribution de jetons de présence

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 60 000 euros bruts (avant prélèvements sociaux obligatoires), montant qui serait augmenté d'une somme de 7 500 euros bruts par administrateur nouvellement nommé par l'assemblée.

NEUVIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Texte des résolutions extraordinaires :

DIXIEME RESOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré, statuant conformément aux dispositions des articles L225-129 et suivants du code de commerce, notamment des articles L225-129-2, L225-135, L225-136 2°, L228-92 du code de commerce,

1. Délégué sa compétence au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires de la société ou, conformément aux dispositions de l'article L228-93 du code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, étant précisé que la souscription des actions pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, et qu'est exclue toute émission d'actions de préférence ;
2. Décide de fixer le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à six millions d'euros (6 000 000), étant entendu que ce montant ne s'imputera pas sur le montant des autres délégations dont les projets sont soumis à l'approbation de la présente assemblée et que l'ensemble de ces montants pourra se cumuler en tout ou en partie le cas échéant ;

3. Fixe à vingt-six (26) mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
4. Décide que les actionnaires pourront exercer, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, leur droit préférentiel de souscription aux titres émis en vertu de la présente délégation ;
5. Décide que le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
6. Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, d'actions, le conseil d'administration aura la faculté, conformément à l'article L225-134 du code de commerce, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'augmentation décidée,
 - Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible,
 - Offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
7. Prend acte que la présente décision emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
8. Décide que par dérogation aux dispositions de l'article L233-32 du code de commerce, l'usage de la présente délégation de compétence sera suspendu en période d'offre publique ;
9. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la délégation de compétence avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet notamment de :
 - Fixer les conditions d'émission (notamment le prix d'émission), de souscription et de libération des titres qui seraient émis en vertu de la présente délégation ;
 - Sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - Constaté la réalisation des augmentations de capital résultant des émissions qui seraient décidées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélatrice des statuts ;
 - D'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
10. Prend acte du fait que le conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation des autorisations accordées au titre de la présente délégation ;
11. Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

ONZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission de titres de créance donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré, statuant conformément aux dispositions des articles L225-129 et suivants du code de commerce, notamment des articles L225-129-2, et aux dispositions des articles L228-91 et suivants dudit code,

1. Délègue sa compétence au conseil d'administration, pour décider en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, l'émission de titres de créance donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, ou, conformément aux dispositions de l'article L228-93 du code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, étant précisé que la souscription des titres de créance pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2. Décide de fixer le montant nominal global de l'augmentation de capital pouvant résulter des titres de créance donnant accès à des titres de capital à émettre de la société à six millions (6 000 000) d'euros ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant, étant entendu que ce montant ne s'imputera pas sur le montant des autres délégations dont les projets sont soumis à l'approbation de la présente assemblée, et que l'ensemble de ces montants pourra se cumuler en tout ou en partie le cas échéant ;
3. Décide qu'à ce montant maximum s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales, réglementaires ainsi qu'à toutes stipulations contractuelles, les droits des porteurs d'obligations donnant accès à des titres de capital à émettre de la société ;
4. Fixe à vingt-six (26) mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
5. Décide que les actionnaires pourront exercer, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, leur droit préférentiel de souscription aux titres de créance émis en vertu de la présente délégation ;
6. Décide que le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
7. Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des titres de créance, le conseil d'administration aura la faculté, conformément à l'article L225-134 du code de commerce, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - Répartir librement tout ou partie des titres de créance non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible,
 - Offrir au public tout ou partie des titres de créance non souscrits.
8. Prend acte que la présente décision emporte de plein droit au profit des porteurs de titres de créance donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces obligations donneront droit ;
9. Décide que par dérogation aux dispositions de l'article L233-32 du code de commerce, l'usage de la présente délégation de compétence sera suspendu en période d'offre publique ;
10. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la délégation de compétence avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet notamment de :
 - Fixer les conditions d'émission (notamment le prix d'émission), de souscription et de libération des titres de créance qui seraient émis en vertu de la présente délégation ;
 - Décider, lors de l'émission de tout emprunt, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L228-97 du code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée) et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; fixer les conditions dans lesquelles les titres de créance donneront accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou à l'attribution de titres de créances ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
 - Fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres de créance à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
 - Suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces obligations en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - Sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - Procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de titres de créance donnant accès à des titres de capital à émettre ;
 - Constater la réalisation des augmentations de capital résultant des émissions qui seraient décidées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts ;

- D'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres de créance émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

11. Prend acte du fait que le conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation des autorisations accordées au titre de la présente délégation ;
12. Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire et constatant que le capital est intégralement libéré, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L225-135-1 du code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au conseil d'administration en vertu de la dixième résolution et/ou de la onzième résolution, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, en cas de demandes excédentaires, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale) ;
2. Fixe à vingt-six (26) mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation ;
3. Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

TREIZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission de titres de capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par placement privé visé à l'article L411-2 II du code monétaire et financier

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré, statuant conformément aux dispositions des articles L225-129 à L225-129-6, L225-136, L228-91 et suivants du code de commerce,

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, à l'émission, par une offre visée à l'article L411-2 II du code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société et/ou de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
2. Décide que sont expressément exclues de cette délégation l'émission d'actions de préférence ou toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence,
3. Décide de fixer comme suit les limites des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation de compétence :

- Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de ladite délégation est fixé à 20 % du capital social de la société, étant entendu que ce montant ne s'imputera pas sur le montant des autres délégations dont les projets sont soumis à l'approbation de la présente assemblée et que l'ensemble de ces montants pourra se cumuler en tout ou en partie le cas échéant ;
 - A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales, réglementaires ainsi qu'à toutes stipulations contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société ;
 - Le montant total des titres de capital susceptibles d'être émis au titre de la présente délégation ne pourra excéder 20 % du capital social par an ;
4. Décide que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L225-135-1 du code de commerce, si le conseil d'administration constate une demande excédentaire, cette augmentation du nombre de titres à émettre ne pouvant toutefois excéder 15 % de l'émission initiale ;
5. Décide, qu'en cas d'insuffisance des souscriptions, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il détermine, les facultés offertes par les 1° et 2° de l'article L225-134 du code de commerce ;
6. Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit immédiatement ou à terme ;
7. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente proposition, au profit des personnes visées à l'article L411-2 II du code monétaire et financier,
8. Décide, conformément aux dispositions de l'article L225-136 du code de commerce que :
- Le prix d'émission des actions qui seront émises en vertu de la présente délégation sera fixée par le conseil d'administration et sera au moins égal à la valeur nominale desdites actions à la date d'émission et décide en outre que le prix sera fixé en prenant en compte les opportunités de marché et ne sera pas inférieur à la moyenne des cours de clôture des trois (3) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission moins une décote maximum de 5 % et ce conformément à l'article L225-136 du code de commerce et à l'article R 225-119 du code de commerce ;
 - Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital qui seront émises en vertu de la présente délégation, sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action émise en conséquence de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa précédent ;
9. Fixe à dix-huit (18) mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation ;
10. Décide que par dérogation aux dispositions de l'article L233-32 du code de commerce, l'usage de la présente délégation de compétence sera suspendu en période d'offre publique ;
11. Décide que le conseil d'administration aura toute compétence, dans les conditions fixées par la loi avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre, la présente délégation, à l'effet notamment :
- De fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des titres qui seraient émis en vertu de la présente délégation ;
 - De fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
 - De suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;
 - De procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeur mobilières donnant accès à terme à des titres de capital à émettre ;
 - De constater la réalisation des augmentations de capital résultant des émissions qui seraient décidées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - D'une manière générale, de passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des titres de capital qui seraient émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

12. Prend acte du fait que le conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées au titre de la présente résolution ;
13. Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

QUATORZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des dispositions des articles L225-129-6 et L225-138-1 du code de commerce, d'une part et des articles L3332-1 et suivants du code du travail, d'autre part :

1. Délègue sa compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social, d'un montant nominal maximum équivalent à 1 % du capital social, par émission d'actions ou de tout autre titre de capital réservés aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L 3332-18 du code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans les conditions équivalentes), mis en place par la société ou au sein du groupe constitué par la société et les sociétés incluses dans le même périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes en application des dispositions de l'article L3344-1 du code du travail (ci-après les « Adhérents à un PEE ») ;
2. Décide que le prix de souscription d'une action ou de tout autre titre de capital qui serait émis en vertu de la présente délégation sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L3332-18 et suivants du code du travail ;
3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L225-132 du code de commerce et de réserver la souscription aux titres qui seraient émis en vertu de la présente délégation aux Adhérents à un PEE ;
4. Décide de fixer à vingt-six (26) mois, à compter de ce jour, la durée de la présente délégation ;
5. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente délégation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire ;
6. Prend acte que le conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation.

QUINZIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

27.3 Résultat des votes

Faute de quorum pour la partie extraordinaire de l'assemblée générale du 11 juin 2019, ladite assemblée s'est réunie sur seconde convocation le 1^{er} juillet 2019.

Résolutions ordinaires votées le 11 juin 2019	Résultat des votes
1 - Approbation des comptes sociaux	Approuvée à l'unanimité
2 - Affectation du résultat	Approuvée à l'unanimité
3 - Approbation des comptes consolidés	Approuvée à l'unanimité
4 - Approbation du rapport sur les options de souscription d'actions	Approuvée à l'unanimité
5 - Approbation de la rémunération des mandataires sociaux pour 2018	Approuvée à 99,98 %
6 - Approbation du système de rémunération des mandataires sociaux pour 2019	Approuvée à 99,98 %
7 - Renouvellement d'un mandat de commissaire aux comptes titulaire	Approuvée à l'unanimité
8 - Attribution de jetons de présence	Approuvée à 81,73 %
9 - Pouvoirs pour les formalités	Approuvée à l'unanimité

Résolutions extraordinaires votées le 1 ^{er} juillet 2019	Résultat des votes
10 - Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Approuvée à l'unanimité
11 - Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission de titres de créances donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Approuvée à 86,54 %
12 - Délégation de compétence pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital objet des résolutions n° 10 et n° 11	Approuvée à 86,54 %
13 - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (offre visée à l'article L411-2 II du code monétaire et financier)	Rejetée à 44,21 %
14 - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise	Approuvée à 99,99 %
15 - Pouvoirs pour les formalités	Approuvée à l'unanimité

28 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ELEMENTS DU RAPPORT DE GESTION

Elément du rapport de gestion de l'exercice 2018	§ du présent document
Faits marquants de l'exercice 2018	12.1
Exposé sur l'activité de la société et de ses filiales	20.5.1
Exposé sur les résultats annuels de l'exercice 2018	20.5.2.2
Exposé sur les résultats consolidés de l'exercice 2018	20.5.2.1
Exposé sur la situation financière du groupe	9.1.2
Evénements postérieurs à la clôture 2018	12.2
Perspectives d'avenir	12.3
Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques	4.6
Informations sur les risques	4
Activité en matière de Recherche & Développement	11
Informations en matière de délais de paiement (Egide SA)	20.5.3
Informations sur le gouvernement d'entreprise	14 & 16
Informations sur la rémunération des dirigeants	15
Informations sur la détention du capital	18 & 21.1.5
Actionnariat des salariés	18.1
Informations relatives aux options de souscription d'actions	17.3
Impact social de l'activité du groupe Egide	26.1
Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	17.5
Impact environnemental de l'activité du groupe Egide	26.2
Engagements sociétaux en matière de développement durable	26.3
Informations sur les filiales et participations	7.2 & 25
Informations boursière	21.3
Informations sur les charges non fiscalement déductibles	20.5.6
Informations sur les dividendes	20.5.7
Informations sur les prêts consentis par la société	20.5.8
Utilisation des délégations de compétence	20.3.2.5.5
Tableau des résultats de 5 derniers exercices (Egide SA)	20.5.4
Tableau récapitulatif des délégations de compétences accordées au CA	21.1.2
Inventaire des valeurs mobilières	20.5.5
Etats des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société	20.3.1.5.7

EGIDE - SIÈGE SOCIAL

Site Sactar - CS 20205
84505 Bollène Cedex - France
Tél. : +33 (0)4 90 30 97 11
Fax : +33 (0)4 90 30 05 40

EGIDE - SITE ADMINISTRATIF

Parc d'Activités de Pissaloup
4 rue Edouard Branly
78190 Trappes - France
Tél. : +33 (0)1 30 68 81 00
Fax : +33 (0)1 30 66 06 51

EGIDE - USA

4 Washington Street
Cambridge 21613 MD - USA
Tél. : +1 410 901 6100
Fax : +1 410 901 2324

SANTIER - USA

10103 Carroll Canyon Road
San Diego, 92131 CA - USA
Tél. : +1 858 271 1993



www.egide-group.com